



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE  
ET DES ANCIENS COMBATTANTS

# Commission armées-jeunesse



**Des citoyens pour demain**  
Armées, jeunesse, élus municipaux



Commission *armées-jeunesse*

## COMMISSION ARMÉES-JEUNESSE

École militaire

Case 20

1, place Joffre

75700 Paris SP 07

Téléphone : 01 44 42 32 05

Télécopie : 01 44 42 59 94

Courriels :

[sec.gen@caj.defense.gouv.fr](mailto:sec.gen@caj.defense.gouv.fr)

[stages@caj.defense.gouv.fr](mailto:stages@caj.defense.gouv.fr)

[evenement@caj.defense.gouv.fr](mailto:evenement@caj.defense.gouv.fr)

Site internet :

[www.defense.gouv.fr/caj](http://www.defense.gouv.fr/caj)

---

ISSN : 1967-5569

Publication annuelle

# SOMMAIRE

---

## AVANT PROPOS

Éditorial	p. 7
Un nouveau président	p. 9

## VIE DE LA COMMISSION

Conférence de Monsieur Bruno Bourg-Broc	p. 13
"Des citoyens pour demain" colloque du 20 mai 2010	p. 27
– Discours d'ouverture, GAA J.-P. Martin, président de la CAJ	p. 31
– Discours d'ouverture, Mme G. Deschamps, présidente du groupe Événement	p. 35
– Intervention de M. T. Lecoq, inspecteur général de l'éducation générale,	p. 41
– Discours de clôture, GAA J.-P. Martin, président de la CAJ	p. 46
Visites d'Information	
– Visite de la CAJ à l'école des fourriers de Querqueville	p. 53
Conclusions des travaux de groupes du cycle 2009-2010	p. 57
– "Le rôle social des armées"	p. 59
– "Les contraintes des familles de militaires"	p. 125
– Intervention de Monsieur de Batz, représentant le ministre de la Défense	p. 131
Sujets des groupes de travail du cycle 2010-2011	p. 136
Le prix Armées-Jeunesse	p. 137
Les journées sport Armées-Jeunesse	p. 142
Les stages Armées-Jeunesse	p. 145
Activités du secrétariat général	p. 147

## HISTOIRE

Effort de mémoire	p. 151
-------------------	--------

## INFORMATIONS

Nos nouveaux membres	p. 156
----------------------	--------

## DOCUMENTATION

Les services Internet de la Défense	p. 164
Le secrétariat général de la Commission armées-jeunesse	p. 165
Liste des organismes membres	p. 166



## ÉDITORIAL

S'inscrivant dans une dynamique positive, consciente des enjeux à venir et déterminée à apporter sa contribution active, la Commission armées-jeunesse est un acteur essentiel du ministère de la Défense depuis maintenant plus de 55 ans qui, après s'être consacré à l'exécution et à la valorisation du service national a vu son rôle se recentrer depuis 2001 sur le développement de l'esprit de Défense et le renforcement du lien entre les armées et la jeunesse.

C'est pourquoi je mesure la chance qui m'est donnée aujourd'hui de présider cette noble institution et plus encore, tout en œuvrant pour la jeunesse c'est-à-dire l'avenir de notre pays, de côtoyer tant de volontaires issus d'horizons sociaux et professionnels les plus variés et tous guidés par un objectif unique : celui de faire progresser la réflexion sur le lien entre la jeunesse et les institutions militaires.

S'inscrivant naturellement dans la continuité des actions menées par mes prédécesseurs et notamment celles du Général Jean-Pierre Martin, du Médecin Général Pierre Jeandel et de l'Amiral François Dupont, je compte porter une attention toute particulière aux suggestions que les uns ou les autres apporteront tant au regard des actions qui pourraient être lancées que vis-à-vis des modalités qui permettraient d'atteindre les jeunes.

Vous le savez, c'est en effet la diversité des membres de la CAJ qui fait la plus-value du groupe, il est donc essentiel que chacun y joue pleinement son rôle demain comme ce fut le cas par le passé.

Le général d'armées aérienne P. de Rousiers  
Inspecteur général des armées-air  
Président de la Commission armées-jeunesse



*Général d'armée aérienne Patrick de Rousiers  
Inspecteur général des armées - air  
Président de la Commission armées-jeunesse*

---

## UN NOUVEAU PRÉSIDENT

---

Général d'armée aérienne Patrick de Rousiers

Né le 11 mai 1955 à Dijon (Côte d'Or).

Marié et père de cinq enfants.

- 1986 Commandant en second puis commandant,  
Escadron de chasse 02.004 La Fayette, Luxeuil.
- 1989 Collège d'état-major et de commandement des forces,  
Toronto, Canada.
- 1990 Chef des opérations,  
Commandant en second puis commandant,  
33<sup>e</sup> escadre de reconnaissance, Strasbourg.
- 1993 Collège Interarmées de Défense, Paris.
- 1994 Sous-chef puis chef de la division Plans, Bureau Plans-Finances,  
État-major de l'armée de l'air, Paris.
- 1997 Officier de cohérence opérationnelle en milieu aérospatial,  
État-major de l'armée de l'air, Paris.
- 1999 Commandant de la base aérienne 133, Nancy.
- 2002 Adjoint au major-général de l'EMA,  
chef du bureau Études et Stratégie militaire générale,  
État-major des armées, Paris.
- 2004 Chef de la division Euratlantique,  
État-major des armées, Paris.
- 2006 Commandant de la défense aérienne et des opérations aériennes,  
Taveny-Lyon-Paris.
- 2008 Représentant militaire de la France auprès du comité militaire de  
l'Union européenne, Bruxelles.
- 2009 Représentant militaire de la France auprès des comités militaires  
de l'Union européenne et de l'OTAN, Bruxelles.
- 2010 Inspecteur général des armées, Paris.

**Promotion :**

1<sup>er</sup> août 2006 : Général de corps aérien

1<sup>er</sup> septembre 2010 : Général d'armée aérienne

**Décorations**

Commandeur de la Légion d'Honneur

Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Médaille de l'aéronautique

Ehrenkreuz der Bundeswehr in Gold

**VIE**  
**DE LA COMMISSION**





*Monsieur Bruno BOURG-BROC  
Député de la Marne*

---

## CONFÉRENCE

---

**MONSIEUR BRUNO BOURG-BROC**  
**DÉPUTÉ DE LA MARNE**

*Dans le cadre du travail de réflexion mené par ses membres, la Commission armées-jeunesse a eu le plaisir d'accueillir, lors de l'assemblée plénière du 13 janvier 2010, Monsieur Bruno BOURG-BROC, député de la Marne, qui est intervenu sur le rôle du maire comme acteur de la Défense nationale.*

**« Le maire, un acteur de la Défense nationale »**

Monsieur le Président,

Messieurs les officiers généraux,

Mesdames et Messieurs,

Je tiens tout d'abord à vous remercier de m'avoir convié à la séance plénière de la Commission armées-jeunesse et je me permets de commencer mon intervention en vous souhaitant à toutes et à tous mes meilleurs vœux pour cette année 2010.

Vous m'avez demandé d'intervenir sur le thème suivant « Le maire, un acteur de la Défense nationale ».

Vaste sujet !

Mais qui est d'une grande importance :

- au regard de l'évolution du fonctionnement de la Défense depuis la fin des années 90,
- au regard de l'évolution des collectivités locales, et du rôle des acteurs qui les composent,
- et enfin au regard de l'évolution de l'image et de la pensée que nos concitoyens peuvent avoir sur l'armée et notamment, en ce qui nous concerne ce soir, la jeunesse d'aujourd'hui.

Avant de rentrer dans le vif du sujet, rappelons quelques éléments sur le maire ainsi que sur la Défense nationale.

Le maire représente l'autorité municipale. Son rôle et ses attributs sont variables selon les villes, notamment en fonction de leurs tailles.

Les pouvoirs et devoirs du maire sont définis par le Code général des collectivités territoriales. Il remplit des fonctions administratives, judiciaires et concourt notamment à l'exercice des missions de sécurité publique en ayant la charge d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques, la liberté de la voie publique, la prévention et l'organisation des secours contre les catastrophes.

Sous l'autorité du représentant de l'État dans le département, c'est-à-dire le Préfet, il est chargé de l'exécution des mesures de sûreté générale ainsi que de l'exécution des décisions prises par le conseil municipal, et agit sous le contrôle de ce dernier.

Plus particulièrement, chaque adjoint au maire, est en charge d'une thématique et par exemple le correspondant Défense (dont nous aborderons le cas tout à l'heure) au sein de la mairie de Châlons-en-Champagne est mon premier adjoint (ce qui vous montre, dès le début l'importance que j'apporte au lien Armées-Nation, mais j'y reviendrai plus tard).

Derrière ces précisions très juridiques du rôle du maire, apparaît un autre rôle qui ne peut être défini précisément par nos différents codes, celui de la cohésion citoyenne (mais également cohésion sociale, territoriale) au sein de sa ville ou autrement dit le garant du « vivre ensemble ».

Le maire, est le premier responsable politique qui est au contact permanent de ses concitoyens. Mais il est évident que l'on n'est pas maire de la même façon selon la taille de sa commune. Le contact est différent selon que l'on est maire d'une commune de 15 habitants (cas de la commune de ROUVROY-RIPONT - 51800), ou de 50 000 habitants (cas de Châlons-en-Champagne).

Il est responsable de la qualité de vie, certes sur le plan environnemental, mais également dans le domaine relationnel entre les personnes résidant sur son territoire municipal.

Et je pense qu'inconsciemment, ou consciemment d'ailleurs, vous ici présent, regardez et préservez, la qualité de vos relations avec vos voisins, dans votre quartier ou sur l'ensemble de votre commune si celle-ci n'est pas trop grande.

La République n'est pas seulement un mode d'organisation politique, elle tend à mettre en œuvre un idéal de vie en commun, à partir d'une certaine conception de « la communauté des citoyens ».

Ce rôle n'est défini nulle part de manière explicite car il est la conséquence implicite de la politique menée par le maire lui-même, et cela en fait finalement l'une de ses missions premières.

« La bonne entente entre ses concitoyens » dès lors que les citoyens, dans une conception classique, ne sont pas de simples individus juxtaposés, mais un ensemble d'hommes et de femmes attachés à un projet commun.

Bien entendu, l'objectif n'est pas que tous les citoyens se serrent la main en se croisant dans la rue, vous l'aurez bien compris.

### **Présentation de la FMVM :**

La FMVM<sup>1</sup> est une association qui regroupe les maires des villes moyennes dont la population est comprise entre 20 000 et 100 000 habitants, ainsi que les présidents des établissements publics de coopération intercommunale (communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines, syndicat d'agglomération nouvelle) qui intègrent une ville moyenne.

Créée en 1988 par Jean Auroux, ancien ministre (gouvernement MAUROY et FABIUS), pour faire reconnaître les spécificités des villes moyennes et défendre leurs intérêts, elle constitue un lieu d'échanges, de réflexion, de concertation, mais c'est également un réseau de partage d'informations, une mise en commun des savoir-faire et des expériences grâce auquel les adhérents disposent d'éléments d'aide à la décision et à la gestion locale.

Elle compte aujourd'hui 190 adhérents.

Le pluralisme politique, la parité des instances et la répartition géographique de ses adhérents garantissent la représentativité de la FMVM qui, conjuguée à son expérience, en font un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics.

---

<sup>1</sup> *Fédération des maires des villes moyennes.*

Nous contribuons régulièrement à faire progresser et amender les projets en cours comme récemment sur la taxe professionnelle ou encore sur la réforme des collectivités locales.

Dans le domaine qui nous concerne, nous accompagnons les maires des villes moyennes concernés par la RGPP. Nous avons été l'un des interlocuteurs entre le ministre de la Défense et les maires concernés par cette réforme.

### **La Défense nationale :**

La Défense a pour objet d'assurer en tout temps, en toutes circonstances et contre toutes les formes d'agression, la sécurité et l'intégrité du territoire, ainsi que la vie de la population. Elle pourvoit de même au respect des alliances, traités et accords internationaux.

La Défense est nationale car elle concerne non seulement la défense militaire et les forces armées, mais aussi toutes les administrations responsables des grandes catégories de fonctions ou de ressources essentielles à la vie du pays (conception globale de la Défense).

Elle repose sur les principes suivants :

- globalité : elle concerne toute la population et tous les secteurs de la vie du pays (Défense civile, économique et militaire),
- permanence : elle est organisée dès le temps de paix,
- unité : elle est dirigée par le chef de l'État et son gouvernement,
- déconcentration : une autorité est responsable à chaque échelon du territoire,
- indépendance : ne pas dépendre d'un autre État ou d'une alliance pour assurer sa défense.

La Défense nationale met en relation deux domaines indissociables : la défense, dans sa conception globale, et la citoyenneté.

La Défense fait partie intégrante des valeurs républicaines. Le citoyen a un devoir de défense (*Loi du 28 octobre 1997, « la Défense est un devoir pour tous les citoyens »*) mais pour cela il doit connaître les valeurs républicaines, les respecter et bien évidemment les mettre en pratique.

La Défense nationale fait partie intégrante de notre socle républicain, et nous n'en avons peut-être pas assez conscience ! La Défense nationale est une composante naturelle de l'édification permanente de la société française.

Et le maire est le premier acteur institutionnel qui doit faire vivre au quotidien ces valeurs républicaines.

Le maire a un rôle majeur car il est le premier acteur de la diffusion, du maintien quotidien de ces valeurs.

Valeurs républicaines : Citoyenneté, Liberté, Égalité, Fraternité, Démocratie, Territoire, Langue, Drapeau, Hymne et bien sûr la Défense nationale.

Finalement, à travers cet intitulé « le maire, un acteur de la Défense nationale » la question est de savoir de quelle manière le maire peut-il remplir son rôle de gardien de la Défense nationale ? Car outre le fait qu'il en est l'acteur, il en est également le garant !

Quels sont les moyens qu'il a à sa disposition pour faire vivre ces valeurs de Défense nationale notamment auprès de la jeunesse d'aujourd'hui, au sein de sa ville ?

La Défense nationale passe tout d'abord par la notion de citoyenneté. Sans cette citoyenneté, la Défense nationale sera une maison sans fondation solide, perpétuellement tangible.

Selon la conception du philosophe Ernest RENAN (1823-1892), une nation est un « plébiscite de tous les jours », c'est-à-dire que la volonté de vivre ensemble doit être sans cesse renouvelée. Et de ce point de vue, la citoyenneté, qui lie les nationaux d'un même pays, n'est jamais acquise. Elle se construit tous les jours, il faut la faire vivre, l'animer.

Tout d'abord le maire est le premier acteur de la promotion de la citoyenneté, du respect des symboles de la République.

Il est le principal moteur, acteur, du « Vivre ensemble » (cohésion citoyenne), comme dit précédemment.

Il doit impulser une politique d'incitation de ses jeunes concitoyens à devenir des citoyens, à leur inculquer la conscience citoyenne. Par l'intermédiaire de la pédagogie citoyenne.

Pour cela le contact humain, la relation sociale entre les élus et la population sont primordiaux, irremplaçables. Il faut également remettre en avant les vertus et les valeurs de l'exemple.

Cela se traduit par la mise en place d'une démocratie de proximité, source de dialogue.

Les conseils de quartiers bien évidemment, les conseils de la vie associative à la fois culturelle, sociale, sportive (avec notamment les associations des anciens combattants qui y ont une part importante).

### **Concernant les jeunes**

Il y a les conseils des jeunes, véritable lieu d'apprentissage de l'engagement individuel, collectif mais aussi de la démocratie.

Il permet d'apporter aux jeunes une connaissance de la vie locale et des institutions grâce à une collaboration avec les services municipaux, associations et experts. Mais également un rapprochement entre les générations, un dialogue entre les citoyens et leurs représentants élus.

Il est le premier organisme qui permet d'enseigner, d'expliquer les valeurs de la République, de donner un sens aux yeux des jeunes de ces symboles représentant notre République.

Le témoignage des générations plus âgées aux jeunes générations est irremplaçable, à condition de savoir le transmettre.

La pédagogie est vitale car le déficit d'explication s'accompagne de son corollaire, le déficit de sens.

Je perçois une crise du sens aujourd'hui chez les jeunes, liée à un déficit d'éducation, à une perte de leurs repères (familiaux, sociaux, économiques, nationaux). Ils sont perdus dans le matérialisme, le consumérisme que vend une partie de notre société et ils ne savent plus reconnaître les valeurs qui fondent notre République, mais également notre société.

Et c'est au monde adulte dans sa globalité de montrer envers ces jeunes le sens des valeurs qui leur permettront de devenir des adultes amenés à affronter le monde de demain. Ils doivent prendre conscience qu'ils seront les futurs garants de nos valeurs républicaines, de notre Défense nationale.

Nous devons les guider, leur expliquer pourquoi les symboles sont si importants ; pourquoi il est important qu'ils se reconnaissent dans ces mêmes symboles. La perte des symboles est catastrophique.

Je suis convaincu que nous devons travailler tous ensemble : associatifs, politiques, le monde du travail également peut avoir un rôle à jouer, à réfléchir et à inculquer à nos jeunes « la CONSCIENCE CITOYENNE ».

C'est d'ailleurs pour cela que les actes de la vie citoyenne sont de plus en plus mis à l'honneur au sein des mairies, par l'intermédiaire de cérémonies d'accueil dans la citoyenneté française, il y en a eu une à Châlons le 13 novembre dernier. La remise du décret de naturalisation à de nouveaux citoyens français d'origine étrangère est un moment émouvant dans la vie d'un nouveau citoyen français et primordial pour son intégration.

Le recensement à la mairie est obligatoire pour chaque français à l'âge de 16 ans et il est le premier acte citoyen qu'il accomplit.

En 2009, sur Châlons, 570 jeunes se sont inscrits sur les listes électorales. 90 se sont déplacés lors de la cérémonie que nous avons organisée à la Mairie. Je renouvellerai cette initiative en 2010 car elle est importante.

### **Pédagogie d'éducation à la citoyenneté.**

J'insiste également sur l'importance de l'engagement de l'encadrement scolaire dans l'apprentissage de la pédagogie d'éducation à la citoyenneté.

Tout d'abord l'éducation aux valeurs de Défense, à la citoyenneté, aux symboles de la République font partie des programmes scolaires abordés par l'ensemble de nos collégiens et lycéens.

Je sais par exemple que la Défense nationale fait partie des sujets sur lesquels les élèves de 3<sup>e</sup> ont planché lors des épreuves du brevet, il y a quelques années.

Depuis la loi de 1997, et la suspension du service militaire obligatoire, les principes et organisations de la Défense nationale et européenne sont enseignés à l'école, pour tous les élèves en tant que futurs citoyens.

Le maire (à travers son correspondant Défense) accompagne le milieu scolaire dans l'éducation et l'enseignement aux jeunes de la citoyenneté mais également des notions de Défense. L'Éducation nationale est également un acteur majeur de la conscience citoyenne.

Son correspondant Défense (élu par le conseil municipal) est l'interlocuteur privilégié des directeurs d'établissement scolaires de sa commune. Mais également avec les professeurs d'Histoire-Géo, d'éducation civique. Il intervient dans le projet éducatif de l'enseignement de défense. Il est également en liaison avec les autorités militaires du département et de la région, ce qui lui permet d'être le moteur des rencontres entre les autorités scolaires et le personnel militaire pour organiser des séances d'information, des rencontres, des conférences.

La mairie participe, par exemple, avec 180 jeunes de la ville, à une cérémonie de ravivage de la flamme à l'Arc de Triomphe.

Des visites des institutions nationales sont organisées : je reçois en moyenne 6 à 7 visites de jeunes par an à l'Assemblée nationale. Je suis un maire et un parlementaire qui encourage ces événements. En tant que député je participe au Parlement des enfants, qui a pour objectif de faire prendre conscience aux enfants, dès leur plus jeune âge, de l'importance de la loi commune et de leurs futures responsabilités en tant que citoyens. Cet événement demande à une classe complète de s'investir sur une durée de 6 mois (mi-décembre/début juin).

En terme de conscience citoyenne, l'organisation de ces visites est très importante.

Je me permets, au passage d'émettre une réflexion, car en regardant la liste des organismes membres de la Commission armées-jeunesse, je me suis étonné de ne pas voir de syndicats de professeurs d'établissements des différents degrés. Et je me suis dit que sur un sujet comme celui-ci, ils avaient une expérience à apporter sûrement non négligeable. Si je peux apporter ma pierre à l'édifice...

**L'enseignement des symboles de la République doit peut-être être enseigné plus longuement à l'école :**

**Exemple : La Marseillaise.**

La proposition de mes collègues députés MAURER, HOSTALIER, IRLES et MEUNIER, dans leur rapport sur le respect et les symboles de la République, rendu le 6 mai 2009 à Monsieur Éric BESSON, ministre de l'immigration et de l'identité nationale, de coller la Marseillaise en première page de leur cahier (pour les primaires), avec l'historique qui va avec, me paraît tout à fait satisfaisante. D'ailleurs certaines inspections académiques (je ne sais pas pour celle de la Marne) distribuent des kits pédagogiques pour faciliter l'enseignement de la Marseillaise. Je soutiens cette initiative, qui est une bonne chose et elle doit être approfondie (ou généralisée).

### **En suscitant l'engagement pour le service civique volontaire.**

Suite à la suspension du service militaire, le service civil volontaire a été mis en place en 2006 (décret d'application pris en 2006).

L'objectif était de valoriser l'engagement citoyen (suite aux émeutes de 2005, répondre aux besoins d'actions sociales dans les quartiers). En 2008, un premier bilan montre que le dispositif ne fonctionne pas ; que seulement 2 500 jeunes en bénéficient.

Nous allons discuter mercredi prochain, en séance, d'une proposition de loi adoptée par le Sénat sur le service civique, pour le rendre plus accessible.

**Ce qui changera** : pas de limite d'âge, une durée maximum de 2 ans, mise en place d'une clarification des missions proposées « caractère social, humanitaire, culturel, sportif ou lié à la protection des biens et des personnes », création d'un type de contrat « l'engagement de service civique ».

### **L'autre question importante, doit-il être obligatoire ou non ?**

Je pense que pour commencer il faut le rendre volontaire car c'est coûteux et qu'une mise en place au niveau national prend un minimum de temps, il faut donc un délai permettant le bon fonctionnement de ce dispositif avant de le rendre obligatoire. Pour ma part, je pense que ce dispositif aurait une valeur intégratrice pour tous et je pense donc qu'à terme il faudra l'imposer pour préserver notre Défense nationale, et de plus, cela rendra beaucoup plus facile l'enseignement des valeurs de défense et de citoyenneté ainsi que la découverte de la conscience citoyenne.

La mise en pratique de cette conscience citoyenne ne peut être de manière générale que positive.

En parlant de l'actualité, nous pouvons également aborder le sujet de l'identité nationale.

Ce débat devrait être permanent. Il faut passer au-dessus de la polémique sur les quelques dérapages verbaux qu'il peut y avoir. L'immigration n'est pas le sujet essentiel de ce débat, mais il en fait partie.

Ce débat pose la question du respect des valeurs, lorsqu'on voit les incidents sur les Champs-Élysées après la qualification de l'Algérie, on peut se poser la question de l'intégration (question récurrente depuis des années) mais posons-nous la question de l'éducation. Comment en sommes-nous arrivés à cela ? Quelles sont nos défaillances dans le domaine éducatif ? Pourquoi l'attitude citoyenne dérape-t-elle ?

L'apprentissage des symboles de la République, leur visibilité, doit être remis au goût du jour suite à ce débat sur l'identité nationale.

J'ai toujours dit, et je le maintiens encore aujourd'hui, que la loi n'a pas vocation à tout régler, elle doit se contenter de poser des principes forts qui aident la société à progresser.

La notion de Défense nationale, se transmet également par l'intermédiaire de notre patrimoine culturel, historique, par le devoir de mémoire, par les valeurs et les connaissances qu'elle mobilise.

Le Maréchal FOCH avait une formule, qui au passage pourrait être un peu plus mise en avant, assez claire de la notion de mémoire. Il disait : « Parce qu'un homme sans mémoire est un homme sans vie, un pays sans mémoire est un pays sans avenir. »

En cela le maire joue un rôle très important. Nous associons les jeunes, et notamment les enfants des écoles primaires, mais également ceux des collèges et lycées, ainsi que les associations lors des cérémonies commémoratives, à la pratique du devoir de mémoire. La conscience citoyenne démarre par la participation aux événements commémoratifs de notre Histoire.

À travers ces cérémonies (14 juillet, 11 novembre, 8 mai, Camerone : 30 avril, Saint Michel : fête des parachutistes) nous faisons vivre le devoir de mémoire, nous le transmettons aux plus jeunes. Ils sont sans cesse conviés, même dans les petites communes, à se joindre aux célébrations de mémoire. Nous leur transmettons également le respect des symboles de la République.

L'hymne national, le drapeau français, Marianne et les symboles de la République doivent être enseignés sous la forme d'explication de leur usage social et politique.

Si je prends ma circonscription où à la fois l'armée et les anciens combattants sont extrêmement présents (comme vous pouvez vous en douter dans la Marne), la transmission des valeurs de la Défense nationale est présente au quotidien, à travers les cérémonies, les expositions que nous organisons et les lieux de mémoire : Moulin de Valmy - Réseaux du Musée de l'Histoire de France.

Nous avons développé le concours national de la Résistance, mais également le rallye de la liberté.

Je suis très attaché à ce que les enfants visitent ces lieux à travers leur scolarité.

La mairie, mais également les établissements scolaires, organisent également des concours avec l'aide de la Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des archives (DMPA) du ministère de la Défense.

En matière de reconnaissance de notre patrimoine de Défense, nous organisons, avec les associations d'anciens combattants (notamment l'ONAC), des réseaux de solidarité organisés autour des vétérans et de leurs proches.

À travers ces cérémonies, la visite de ces lieux de souvenirs, le maire remplit son rôle de diffusion de l'esprit de défense auprès de ses concitoyens.

Cet esprit fait partie de nos valeurs républicaines.

Il est notamment inculqué par l'intermédiaire de la JAPD, obligatoire pour tous les jeunes. Le correspondant Défense a pour mission l'information et la sensibilisation des jeunes à la JAPD en lien avec les autorités militaires locales. A laquelle s'ajoutent les informations sur les possibilités de réserve militaire (mais également citoyenne) et de préparations militaires. Nous travaillons en étroite collaboration avec le CIRFA de Châlons qui organise des permanences dans la circonscription, en lien avec le correspondant Défense.

Nous faisons vivre ce lien entre la nation et l'armée à travers le lien que nous créons entre les responsables de ces deux domaines. C'est effectivement

beaucoup plus facile dans des villes où il y a un régiment, car la population dans beaucoup de cas est attachée à son régiment. Si on étudie sur le plan social l'impact de la réforme de la carte militaire, on constate que dans les villes où le régiment déménage, la population est inquiète car un symbole de sa ville s'en va. Une partie de l'identité de la ville s'évapore. Certes il y a l'enjeu économique (comme toujours et c'est bien normal) mais les gens sont attachés à leur régiment de manière affective, ils en ont une image de fierté (les différents décès de nos soldats en Afghanistan l'ont démontré) ce qui montre que le lien entre un régiment et sa population doit être maintenu au quotidien, doit être réaffirmé continuellement (ce n'est pas pour autant que tous les régiments sont bons à conserver d'un point de vue logistique au niveau militaire).

Pour cela il y a les journées portes ouvertes qui sont très souvent une réussite et une belle fête entre la population et son régiment. Il y a le maintien des défilés militaires au sein des villes. Par cet intermédiaire nous montrons que l'armée est l'élément majeur avec la citoyenneté de notre Défense nationale. La conscience citoyenne de nos jeunes et moins jeunes, se vérifie lors de ces événements.

À Châlons, tous les ans se déroule une foire sur 10 jours, qui représente plus de 200 000 visiteurs, et les régiments locaux tiennent un stand qui est constamment visité, il y a également des démonstrations du matériel, les jeunes sont très souvent intéressés par les informations qui leur sont fournies sur le milieu militaire.

Je crois que le lien Armées-Nation, le lien entre les jeunes et la République, est tout de même très présent dans nos villes moyennes et dans nos territoires ruraux. Il y a une réelle activité citoyenne. Les régiments sont pour la plupart plus qu'appréciés et la relation entre les jeunes, les élus et l'armée évolue dans la bonne direction car elle permet la mise en place d'un bon enseignement.

Mais je suis réaliste, je sais que la réforme de 1997, plus la réforme de la carte militaire, qui réduit le nombre de régiments, accentue actuellement le risque de distension entre l'armée et la Nation. La professionnalisation de l'armée nous a amenés, nous les élus locaux mais comme vous Mesdames et Messieurs, à la réflexion sur des nouvelles formes d'implication que revêt la Défense nationale pour le citoyen français.

Le maire doit accentuer son rôle en matière d'éducation, de pédagogie, d'enseignement de la citoyenneté. Et c'est ce que chaque maire essaye de

réaliser, mais il ne peut le faire tout seul. Lorsque je parle d'identité nationale et de responsabilité, je pose la question du rôle des parents dans l'enseignement aux enfants de la Défense nationale. Nous avons tendance à être dans une société où pour beaucoup de parents l'éducation est l'affaire de l'école mais pas de leurs ressorts. Ce sujet est fondamental, je disais qu'il doit faire partie de ce débat sur l'identité nationale, et je suis persuadé que nos valeurs et symboles républicains seront renforcés si les parents remplissent leur rôle auprès de leurs enfants.

Si je dis cela, c'est que de plus en plus nous enseignons la citoyenneté sous l'angle du comportement civique et de la participation active et quotidienne à la vie de la société, c'est pourquoi je suis persuadé que les parents doivent jouer un rôle dans les nouvelles formes d'implication que revêt la Défense nationale pour le citoyen français. Et à mes yeux ce rôle est plus que primordial. On parle d'enseignement auprès des parents, mais ne faudrait-il pas parler d'enseignement de la Défense nationale aux parents ?

La conscience citoyenne doit d'abord être instruite par les parents vis-à-vis de leurs enfants. Nous sommes des acteurs pour faire vivre cette conscience citoyenne. Nous sommes un soutien de cet enseignement, mais nous pouvons nous substituer à l'éducation des parents.

Lorsqu'on parle d'actes d'incivilité, de dégradations des biens publics, des recrudescences d'insultes, d'impolitesses (qui conduisent maintenant aux meurtres dans les écoles), la citoyenneté est bafouée, mais l'éducation qui doit être enseignée à tout enfant dès le plus jeune âge est absente. La société a des règles, il y a des lois à respecter mais si l'éducation de celle-ci n'a pas eu lieu dans le foyer familial, elles ne représentent rien pour un certain nombre de nos jeunes. L'éducation comportementale est l'un des sujets importants pour notre société.

La conscience citoyenne est le thème qui doit constamment être à l'ordre du jour dans nos réflexions, dans nos prises de décisions.

La professionnalisation de l'armée amène obligatoirement à la réflexion sur les nouvelles formes que revêt la Défense nationale et nous, élus locaux, sommes acteurs au quotidien de cette réflexion.

Je répète très souvent cette phrase de Marc BLOCH, historien et résistant français, sous la Seconde Guerre mondiale, « l'incompréhension du présent naît fatalement de l'ignorance du passé ». Nous devons lutter contre cette

ignorance des actions du passé pour pouvoir mettre la meilleure politique possible en terme de Défense nationale, d'autant plus, et je conclurai sur ce point, que l'avenir dans les quinze prochaines années doit se préparer dès maintenant, face à l'émergence du phénomène européen de plus en plus présent mais également de la mondialisation.

### **Biographie de M. Bruno Bourg-Broc**

*Professeur d'histoire. Après avoir été le responsable national des jeunes gaullistes, Bruno Bourg-Broc a poursuivi sa carrière au sein de nombreux cabinets ministériels lors des gouvernements successifs de Pierre Messmer, Jacques Chirac et Raymond Barre, entre 1973 et 1981.*

*Dès cette époque, il entame une longue carrière d'élu local, élu conseiller général de la Marne de 1973 à 1988. Il est aussi vice-président du conseil régional de Champagne-Ardenne de 1986 à 1996.*

*Le 17 janvier 1982, Bruno Bourg-Broc est élu député RPR dans la 3<sup>e</sup> circonscription de la Marne. Lors des élections législatives de 1986, il est réélu à la proportionnelle. Il devient président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale (1995-1997). En 1995, il est élu maire de sa ville natale de Châlons-en-Champagne, et est réélu en 2001 et 2008.*

*Il devient en 2001 président de la Fédération des maires des villes moyennes (FMVM).*

*En 2007, Bruno Bourg-Broc décide de ne pas se représenter aux élections législatives et soutient la candidature de Benoist Apparu, dont il devient le suppléant après l'élection de celui-ci. En 2009, Bruno Bourg-Broc retrouve son mandat parlementaire.*

*Bruno Bourg-Broc est fait chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur le 3 mars 2009, par le ministre de l'Agriculture et de la Pêche, Michel Barnier. Il est par ailleurs officier de l'ordre national du Mérite allemand.*

# Des citoyens pour demain

jeudi 20 mai 2010

Armées  
Jeunesse  
Élus  
municipaux

Colloque sous le haut patronage  
du ministre de la Défense



Commission nationale de l'armée

ÉCOLE MILITAIRE  
1 place Joffre - 75007 Paris

LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ

---

## COLLOQUE

---

### DES CITOYENS POUR DEMAIN ARMÉES, JEUNESSE, ÉLUS MUNICIPAUX CYCLE 2008-2009

#### **Groupe "Événement" :**

- Présidente : Madame DESCHAMPS (FCSAD)
- Rapporteurs : Monsieur BARBOTIN (FSCF), Monsieur BESNARD (CNEF)

Séminaire ou colloque prévu pour 2010 et préparé pour cela par un groupe de travail en 2008-2009.

*Dans la continuité des colloques et séminaires organisés par la Commission Armées-Jeunesse, préparer un évènement pour 2010 permettant de réunir les acteurs de la défense et ceux des municipalités dans leur réflexion sur l'éducation de la jeunesse et sur leur responsabilité partagée dans le cadre du parcours citoyen.*

#### **Armées-Jeunesse-Elus municipaux : « Des citoyens pour demain »**

Une rencontre entre des militaires, des maires et des jeunes

L'éducation à l'esprit de défense n'est pas de la seule responsabilité des armées. Si depuis la suspension du service national a été créé le parcours citoyen, il ne peut à lui seul dispenser l'ensemble de l'éducation et de la formation de défense nécessaire à tout citoyen français, ni répondre à toutes les attentes des citoyens vis-à-vis du ministère de la défense.

S'appuyant sur les responsabilités des élus locaux dans le cadre d'une démocratie de proximité, les problématiques suivantes ont pu émerger :

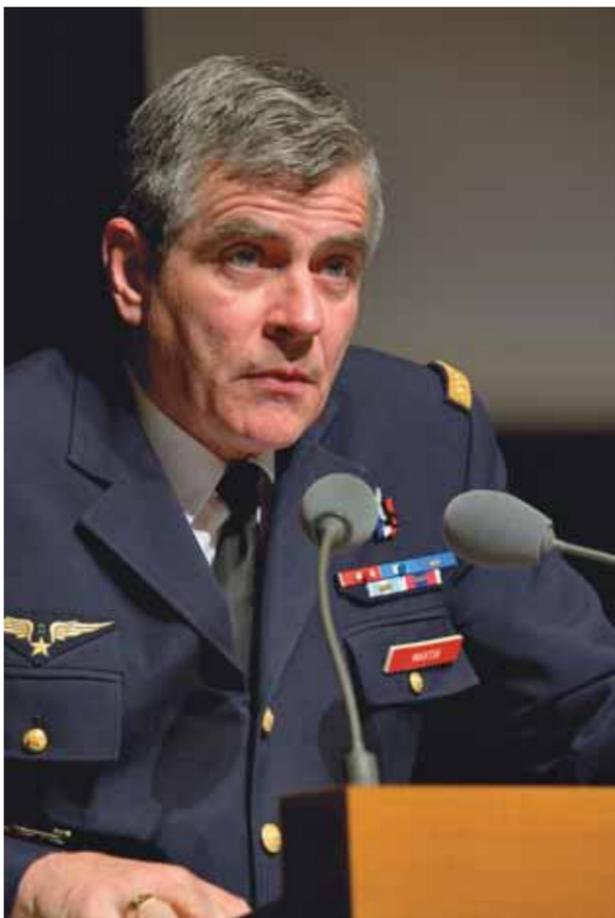
Comment les élus locaux peuvent ils conduire auprès de la jeunesse des actions permettant l'acquisition d'une culture de défense ?

Quels sont les mis à la disposition des maires pour répondre aux attentes et aux responsabilités de chacun ?

Au niveau local, quels sont les repères attendus par notre jeunesse en matière de citoyenneté et de défense ?

Ce colloque, « Des citoyens pour demain », a eu pour ambition de proposer :

- Un partage de bonnes pratiques, de confrontation de points de vue, de façons d'être et d'agir pour une meilleure éducation à la citoyenneté de notre jeunesse.
- Une contribution à la réflexion et à la diffusion de l'esprit de défense auprès de la jeunesse.
- Une cohérence dans les responsabilités partagées de l'ensemble des acteurs du niveau local chargés de la mise en œuvre d'une politique d'éducation à la culture de défense.



*Général d'armée aérienne Jean-Pierre Martin  
Inspecteur général des armées - Air  
Président de la Commission armées-jeunesse*

---

## DISCOURS D'OUVERTURE

---

**GÉNÉRAL D'ARMÉE AÉRIENNE JEAN-PIERRE MARTIN**  
**PRÉSIDENT DE LA COMMISSION ARMÉES-JEUNESSE**

Mesdames et Messieurs les Parlementaires, Mesdames et Messieurs les Élus municipaux, Monsieur le Préfet, Monsieur le Gouverneur militaire de Paris, Messieurs les officiers généraux, Monsieur l'Inspecteur général de l'Éducation Nationale, Mesdames et Messieurs les membres de la Commission armées-jeunesse, Mesdames et Messieurs, c'est avec un grand plaisir et en qualité de président de la Commission armées-jeunesse que j'accueille dans cet amphithéâtre Foch, au nom de Monsieur Hervé Morin, ministre de la Défense, l'ensemble des participants au colloque « Des citoyens pour demain ». Participants élus de petites communes ou de villes moyennes qui pour certains d'entre eux sont venus de fort loin ; jeunes élèves de collège ; volontaires de l'établissement public d'insertion de la Défense ; pompiers volontaires ou jeunes engagés dans la vie associative ; mais également représentants de nos armées, de tous grades et de tous uniformes.

Cet événement est l'occasion pour vous de partager témoignages, convictions et expertises sur un thème général qui s'articule autour de la question suivante : comment transmettre à la jeunesse le sens de la citoyenneté, l'existence d'une mémoire collective partagée, le sentiment d'appartenance à la cité, l'envie d'y vivre ensemble et d'en défendre les valeurs.

Quelques notions me paraissent devoir être précisées avant de laisser place au débat. Faire naître et vivre l'esprit de défense auprès de la jeunesse est une des missions naturelles de la Commission armées-jeunesse. Cette mission, ainsi que les devoirs des citoyens vis-à-vis de la défense, ont été profondément modifiés par la loi du 28 octobre 1997 qui, vous le savez, a suspendu la conscription et mis en place le parcours de citoyenneté qui s'adresse désormais à tous les jeunes gens, garçons et filles, de notre pays.

Trois temps forts ritualisent ce parcours : le recensement à 16 ans, qui est de la responsabilité des maires ; la journée d'appel et de préparation à la défense, dont le concept est en cours de rénovation ; et enfin, l'enseignement de défense. Ces trois temps forts constituent les seuls outils réglementaires et obligatoires de contact aujourd'hui entre la jeunesse française et la Défense nationale. Aussi, la Commission armées-jeunesse, qui est depuis plus de cinquante ans une entité de concertation placée directement auprès des

ministres de tutelle, propose-t-elle chaque année le produit des réflexions de ses groupes de travail. Leurs débats permettent d'apporter des idées neuves dans nombre de domaines, qui peuvent aller du rôle social des armées à la condition militaire, mais également de lancer des études permettant de mieux connaître et comprendre les attentes de notre jeunesse.

Ses propositions sont le fruit de la rencontre de l'ensemble de ses membres. D'une part ceux issus du monde associatif, du monde syndical, du monde administratif et d'autre part, ceux issus des armées. La commission a souhaité dès 2003 s'inscrire dans une politique d'optimisation de son fonctionnement, notamment en permettant l'ouverture de ses réflexions au profit de publics en lien avec la jeunesse. C'est ainsi qu'elle a, sous forme de séminaires ou de colloques, fait se rencontrer les armées et le monde de l'éducation, les armées et le monde de l'entreprise, les armées et le monde des associations et l'an dernier, les armées et le monde des médias.

La rencontre d'aujourd'hui et son organisation sont le résultat d'une réflexion lancée voici deux ans par un groupe de travail de la commission à partir des conclusions du Livre Blanc sur la défense et la sécurité nationale, dont le sujet est : « Dans la continuité des colloques et séminaires organisés par la commission armées-jeunesse, préparer un événement permettant de réunir les acteurs de la défense et ceux des municipalités dans leur réflexion sur l'éducation de la jeunesse et sur leur responsabilité partagée dans le cadre du parcours citoyen ».

Je voudrais d'ores et déjà remercier Madame Gisèle Deschamps, présidente du groupe de travail, pour la qualité des travaux réalisés par son groupe au cours de la session 2008-2009 et pour le mode de fonctionnement consensuel qui a présidé dans l'organisation de ce colloque. En effet, deux souhaits formulés par le groupe de travail sont venus compléter l'idée de départ. Au-delà de la réunion des acteurs majeurs que sont les élus locaux et les armées, il est apparu nécessaire pour l'impact, la crédibilité et la qualité de nos conclusions, d'inviter à leurs côtés des jeunes afin que ceux-ci puissent porter témoignage de leur vécu, de leurs attentes et de leurs espoirs.

Le groupe de travail a par ailleurs souhaité que l'organisation de cette rencontre puisse être présentée sous forme de tables rondes. Je souhaite à cet instant remercier par avance l'ensemble des intervenants qui au cours de cette journée aborderont avec leur expertise reconnue les axes thématiques de ce colloque, qui permettront d'enrichir vos réflexions avant les débats.

Alors que cette journée est sur le point de commencer, je souhaite vous faire part de quelques chiffres qui justifient d'autant plus notre colloque. Répondant à la question suivante : parmi les éléments suivants, quels sont ceux qui ont contribué le plus à forger votre sentiment de citoyenneté ? Les résultats concernant les moins de trente ans placent en premier le vote lors d'élections et loin devant le fait de recevoir sa carte d'électeur, le fait d'être recensé ou encore le passage au service national autrefois ou à la journée d'appel et de préparation à la défense aujourd'hui.

La deuxième question montre que plus de 80 % des Françaises et des Français de moins de vingt ans pensent que la défense de la France est l'affaire de tous collectivement, en particulier armées et élus, mais aussi l'affaire de chaque citoyen individuellement. A nous d'en tirer les leçons, sinon pour le moins les conséquences.

Enfin, va vous être projeté dans quelques instants un film : *Citoyens de demain, des mots pour le dire*. Comme son titre l'indique, ce film n'a pas pour vocation de guider vos réflexions mais de permettre au travers d'une succession d'interviews d'élus, de militaires et de jeunes autour des différents thèmes de ce colloque, de recueillir des approches différentes sur la manière dont sont perçues les valeurs qui fondent notre République et en particulier sa citoyenneté.

Avant de conclure ce propos introductif, je voudrais dire que le but recherché de cette rencontre n'est pas tant d'apporter une réponse à l'ensemble de nos interrogations qui sont complexes mais bien de sensibiliser l'ensemble des acteurs ici présents ou ici représentés au rôle que chacun d'entre eux doit jouer dans la société au profit des générations futures, dans la construction de la cité et dans la transmission des valeurs de la République, car ceci est de notre responsabilité.

Merci de votre attention, je cède maintenant la parole à Madame Gisèle Deschamps, présidente du groupe de travail « Événement » qui a pensé, organisé et monté ce colloque.



*Madame Gisèle DESCHAMPS  
Présidente du groupe « événement »  
Représentant la FCSAD*

**MADAME GISÈLE DESCHAMPS**  
**PRÉSIDENTE DU GROUPE « ÉVÈNEMENT »**  
**REPRÉSENTANT LA FCSAD**

Mesdames et messieurs les parlementaires,

Mesdames et messieurs les maires,

Messieurs les officiers généraux,

Mesdames et messieurs les membres de la Commission armées-jeunesse,

Mesdames et messieurs,

Tout d'abord, permettez-moi de rappeler que c'est la première fois que la Commission armées-jeunesse réunit ensemble et sur une journée : des élus, des parlementaires, maires, conseillers régionaux et généraux et les armées. Deux mondes qui travaillent ensemble occasionnellement, mais dont les débats au sein des tables rondes vont mettre en exergue, j'en suis persuadée, les idées qui les guident et les valeurs qui les rapprochent.

Le thème de ce séminaire a été décidé, il y a plus d'un an et il s'agit bien aujourd'hui de réfléchir ensemble sur ceux qui seront les « futurs citoyens de demain ».

Il est vrai la question de la citoyenneté et donc de « l'éducation à la citoyenneté » resurgit chaque fois que la société s'interroge sur ses fondements. Pour certains, cet enseignement doit se traduire par un retour à la morale, aux valeurs traditionnelles ; pour d'autres, il s'agit plus simplement de s'adapter aux exigences de la démocratie moderne, fondée sur la participation, l'initiative et le débat critique.

Notre groupe n'a pas tranché sur ce point car l'idée d'une « éducation à la citoyenneté » est relativement récente et spécifiquement française. Mais peut-on apprendre la citoyenneté ? L'éducation à la citoyenneté est pourtant un préalable à toute autre forme d'éducation, car elle concerne chacun d'entre nous dans sa capacité à connaître et à reconnaître l'autre.

Mais la définition de la citoyenneté peut-elle s'appuyer sur la qualité de citoyen ? Si tel était le cas « être citoyen » ne constituerait qu'un état, où un simple geste (celui de voter par exemple).

Cette vision a paru à notre groupe de travail, par trop juridique et passive. Elle laisse supposer que chaque individu possède une connaissance suffisante des lois et des institutions : défendre son pays, connaître ses droits et ses devoirs, ou acquitter ses impôts.

Il nous semble que la citoyenneté peut se définir d'une façon plus dynamique pour que le jeune citoyen soit un acteur à part entière de la démocratie.

Vouloir rapprocher les acteurs de la défense et les élus municipaux dans une réflexion commune sur leur responsabilité partagée dans l'éducation à la citoyenneté telle était notre sujet de réflexion fixée par le ministre, pouvait paraître une démarche complexe. En fait, en ce qui concerne notre rencontre, il s'agit plutôt de rapprocher les acteurs de la défense et les élus municipaux dans une réflexion commune pour mieux préparer les jeunes à devenir « les citoyens de demain ».

Si l'abandon de la conscription et la réforme du service national en 1997 ont profondément modifié les rapports qu'entretiennent les jeunes citoyens avec les institutions en charge de la Défense nationale. Il n'en demeure pas moins, qu'aujourd'hui, l'enjeu pour les adultes vis-à-vis de la jeunesse et plus précisément, pour les élus municipaux, c'est bien de prolonger ce « pont » entre l'éducation civique des jeunes prodiguée à l'école et l'apprentissage de la citoyenneté au sein même de la cité.

Car l'accès à la citoyenneté relève de maints apprentissages :

- la connaissance des institutions, naturellement,
- mais aussi la transmission, par ceux- là même, qui ont la charge de l'enseigner ou de la transmettre, qu'il s'agisse des parents, de l'école, des élus, des associations et des ministères concernés.

Pour mieux comprendre le rôle des élus dans cet apprentissage « du devenir citoyen » notre groupe a proposé au cours de cette journée plusieurs moments pour débattre et échanger avec la jeunesse, par exemple ce midi, autour d'un café citoyen.

Permettez- moi, juste à cet instant, de remercier les rapporteurs et tous les membres de notre groupe de travail dont la présence nombreuse à chaque réunion a donné du contenu et du sens à nos débats, dans une ambiance, conviviale, ouverte et constructive.

Un consensus s'est très rapidement établi pour vous présenter une organisation des thématiques et des séquences facilitant le débat, la connaissance des bonnes pratiques, les échanges et mettant les jeunes en situation d'acteur. En bref, toute une série de travaux thématiques que vous allez découvrir permettant de mieux consolider ou de construire les repères du « jeune citoyen ».

Une difficulté s'est, toutefois, posée à nous, c'était d'examiner, aussi, dans le cadre de cette manifestation, comment nous allons communiquer avec les jeunes, qui ont souvent tendance à dénoncer « Ces réunions bidon ou les adultes discutent et parlent beaucoup et où rien n'avance ». C'est pourquoi, nous nous sommes dirigés dans une construction interactive permettant aux élus et aux invités de faire leur choix dans un « menu à la carte » et choisir au fil de la journée, suivant leurs préoccupations et leurs disponibilités, leurs séquences de débat.

L'éducation à la citoyenneté comporte des éléments complémentaires qui s'enrichissent l'un avec l'autre : une formation à la civilité, mais aussi une éducation à vivre dans la vie quotidienne.

Notre groupe a pris le terme éducation dans son sens le plus large en considérant que l'acte éducatif n'est pas le domaine réservé des spécialistes.

Si l'apprentissage de la citoyenneté est, bien entendu, situé au cœur de l'école et des armées dans le cadre du parcours citoyen, elle est aussi « l'affaire de tous ». Car il est important que toute la société et en particulier, les élus se mobilisent pour donner aux jeunes les repères dont ils ont besoin. Car il faut remplacer la confrontation par le dialogue, et leur permettre d'être ouvert à la compréhension des outils historiques, juridiques, ainsi que des valeurs éthiques qui constituent l'éducation du jeune à travers les trois temps qui rythment sa journée :

- **le temps familial**, le plus important les parents étant les premiers éducateurs, responsables de leur enfant et de son éducation,

- **le temps scolaire**, temps de l'instruction et de l'apprentissage des connaissances pour réussir sa vie,
- **le temps social** : celui que le jeune passe dans la rue, dans la cité, dans son quartier, dans les associations et les lieux qu'il fréquente.

C'est précisément dans le cadre de ce temps social, que les valeurs et les règles de vie doivent être communes, si nous voulons vivre en harmonie et employer les mêmes codes sociaux.

Car les jeunes ont envie d'agir, même s'ils le font souvent avec des moyens d'actions éphémères. Sur les questions nationales les jeunes vivent dans les mêmes incertitudes, nos sociologues font le constat d'une grande désillusion dans le rapport des jeunes à l'État, à la police, au pouvoir politique, ils constatent que ces liens de confiance entre l'adulte et le jeune sont souvent distendus, parfois même rompus.

Car la volonté de « vivre ensemble, voire même de se défendre », s'étiole en France comme dans bien d'autres pays d'Europe. C'est pourquoi, à la fin de la JAPD journée d'appel de préparation à la défense, la jeunesse peut « se sentir parfois quitte pour la vie » à l'égard de la patrie.

La crise des valeurs et des repères que nous observons, aujourd'hui, chez les jeunes en particulier, est, avant tout selon les sociologues, une crise de la socialisation. Car se socialiser, c'est apprendre à vivre en société en intégrant les valeurs et les normes. Elle se fait, à la fois, par l'éducation, mais aussi par l'imitation et la répétition. Mais que peut-on faire et dire pour recréer dans notre société chaque jour plus individualiste ce lien social ?

La mise en pratique des principes « l'éducation à la citoyenneté » est une voie vers une qualité de vie à travers la maîtrise des savoirs, les échanges entre les citoyens. Elle permet de répondre aux attentes des jeunes en tentant de faire passer la notion de parcours civique qui s'appuie sur l'idée que la démocratie n'est pas seulement un consensus, mais qu'elle se construit à travers la résolution des conflits.

Je crois à l'importance du dialogue et du statut de la parole pour les jeunes, sans ce statut les individus ont le sentiment d'être trompés et c'est ainsi que naissent la frustration et la défiance.

Il nous faut pourtant éviter de penser que l'éducation à la citoyenneté serait une sorte de thérapie pour la jeunesse, même, si d'emblée, elle peut paraître essentielle.

Dès la naissance l'enfant a des droits, tout enfant a droit à l'aide, à la protection et à la transmission par les adultes. Mais il a aussi le devoir de devenir un citoyen responsable, c'est à la maison, en famille, sur les lieux de travail et de loisirs, dans la rue même, que l'on apprend les principes de la citoyenneté et qu'on les pratique.

Car être citoyen c'est un travail quotidien.

Les valeurs n'ont de place que celles que la société leur donne. Ainsi la tolérance, à la fois valeur et vertu est vilipendée, aujourd'hui, alors qu'avec la politesse elle est indispensable au fonctionnement de la société.

Comment vivre ensemble si nous ne respectons pas, nos différences sociales, culturelles et religieuses. Comment vivre en société si chacun ne respecte pas l'autre. Les jeunes citoyens d'aujourd'hui, vous les découvrirez, par leurs questions, sont conscients que les enjeux de la Défense comme de l'éducation, sont à la fois la sécurité de notre territoire et de nos concitoyens, mais aussi des valeurs qui constituent l'identité de la France et la défense même de ces valeurs.

Engagement, responsabilité, solidarité, respect et tolérance sont des valeurs que les jeunes interviewés du petit film que vous allez découvrir rappellent constamment dans leurs propos. Ces valeurs constituent, en même temps, les bases du pacte républicain qui suppose un citoyen libre et responsable.

C'est dans la commune, écrit Alexis de Tocqueville, que réside la force des peuples libres, les institutions communales sont, dit-il, à la liberté ce que les écoles primaires sont à la science, elles la mettent à la portée du peuple et lui en font goûter l'usage paisible et l'habituent à s'en servir, sans l'institution communale. Une nation ne peut donner un gouvernement libre, elle n'a pas l'esprit de liberté.

Avant de conclure, je souhaite remercier le général Lagrange, secrétaire général de la Commission armées-jeunesse, le colonel de la Dure et toute l'équipe de la Commission armées-jeunesse et particulièrement Madame

Geneviève Le Gal et ses collaboratrices pour leur soutien. Merci, également au général d'armée aérienne Jean-Pierre Martin, président de la CAJ qui a suivi pas à pas nos travaux, aux caméramans et à la monteuse de l'Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense qui ont contribué à la réalisation du film que vous allez voir dans quelques instants. Enfin, merci aussi au Général Behotheguy, qui m'a fait confiance au sein de la Fédération des Clubs sportifs et artistiques de la Défense.

Si je voulais résumer en quelques mots l'objectif final que nous attendons de ce séminaire en direction de la jeunesse, je citerai simplement une seule phrase de John Fitzgerald Kennedy dans son discours d'investiture le 20 janvier 1961.

Elle me semble toujours d'actualité :

« Ne demande pas ce que ton pays peut faire pour toi, demande ce que tu peux faire pour ton pays. »

Le monde de la jeunesse et celui des adultes ne peuvent s'ignorer et s'opposer éternellement. Les jeunes veulent être écoutés, respectés, mais ils veulent aussi être guidés : c'est la finalité de notre mission commune, c'est sans doute la plus difficile.

Notre rôle et votre rôle et celui des élus en particulier est bien d'aider ces jeunes à devenir des adultes et les citoyens de demain.

## MONSIEUR TRISTAN LECOQ

INSPECTEUR GÉNÉRAL DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS ASSOCIÉES  
À L'UNIVERSITÉ DE PARIS-SORBONNE.

C'est toujours la recherche du grand nombre de paramètres pour choisir un conférencier qui aboutit à un petit nombre de résultats. Cela doit être pour cela qu'on m'a demandé de m'occuper de cette affaire.

Mesdames et Messieurs les élus de la République, Messieurs les officiers généraux, Mesdames et Messieurs les enseignants, mes chers collègues, chers camarades, je suis heureux de prendre la parole ici dans cet amphithéâtre Foch qui me rappelle des souvenirs. Vous évoquiez, mon général, le cabinet de François Léotard, ministre d'État, ministre de la Défense. C'est en 1994, dans le bureau de Philippe Tenneson, directeur adjoint du cabinet civil et militaire, qu'a été prise la décision de faire cet amphi. La roue tourne et c'est assez sympathique.

« Des citoyens pour demain » : c'est une interrogation avant tout autre chose. Ce n'est pas une affirmation, c'est un questionnement parce que c'est une construction. Par conséquent, ce questionnement, cette construction s'inscrivent dans un contexte.

Premier élément de ce contexte, premier élément de ce mouvement, celui qui affecte les Armées pour s'intégrer de plus en plus dans une perspective globale de défense et de sécurité nationale.

Pour comprendre ce mouvement dans lequel s'inscrit cette réflexion indispensable, nécessaire, difficile qui est la vôtre et la nôtre, les trois temps des trois livres blancs successifs permettent de le baliser. Le Livre Blanc de 1972 de Michel Debré à la fois nationaliste et neutraliste ; le Livre Blanc de 1994 que j'ai connu au cabinet de François Léotard, produit d'hybridation de la cohabitation ; le Livre Blanc de 2008 qui porte cette fois non plus sur la défense nationale comme le premier, non plus sur la défense comme le deuxième, mais sur la défense et la sécurité nationale. L'évolution des termes et des concepts est porteuse de sens. C'est dans ce contexte que s'inscrit la problématique de la citoyenneté - j'y reviendrai.

En ce qui concerne le passage d'une armée de conscription à ce que nous avons appelé, en 1994, d'une formule improbable et insolite, « l'armée

mixte à conscription sélective » puis à l'armée de métier, la professionnalisation est un révélateur - révélateur dans le monde militaire, révélateur dans la société et révélateur, dans leurs relations, d'interrogations et de transformations. Révélateur, enfin d'une nécessité de se défendre autrement.

Deuxième mouvement, celui qui affecte la Nation, la société et la communauté nationale. Ce ne sont pas des termes identifiables. Ce ne sont pas des termes substituables. Société, Nation, communauté nationale - on parle toujours d'un lien armées/Nation -, la communauté nationale elle-même s'interroge. Elle s'interroge d'abord sur elle-même. Elle s'interroge sur l'appartenance des Français à la France - ce que l'Amiral Dupont appelle le lien Nation/Nation.

Dans l'appartenance des Français à la France, il y a quand même quelque chose de très frappant : c'est ce concept de relations entre les Armées et la Nation. C'est un concept très ancien, c'est le moins qu'on puisse dire... Le décret d'attribution du secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants porte d'ailleurs toujours sur « l'entretien du lien Armées - Nation » alors qu'on est probablement à bien des égards passé aux relations entre la défense et la société et peut-être même entre la défense et la sécurité nationale et la société. Le ministre de l'Éducation nationale a lui-même lancé un débat Éducation/Nation. Je ne suis pas persuadé que ce débat éducation/Nation durera aussi longtemps que les interrogations Armées/Nation.

Pourquoi est-ce qu'il est légitime de s'interroger ? Parce qu'une Nation, c'est une construction historique, c'est une représentation et c'est une lecture. La Nation est une construction historique. C'est une volonté. Prenons un seul exemple en dehors de notre pays : la Pologne, Nation ayant connu du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle des évolutions de son histoire, de son statut et de ses institutions. Et pourtant, quatre siècles de l'existence de la Nation polonaise : volonté. C'est une représentation, y compris par les arts, par la culture, par le livre.

C'est aussi une lecture. Regardons dans notre pays les allers et retours du concept et du thème de la Nation entre la droite et la gauche, du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours, et la manière dont les uns et les autres politiquement se sont emparés de ce thème. Que ce soit au sein même des formations politiques ou des éléments de repères politiques, le thème de la Nation se trouve abordé.

En France, c'est l'État qui a créé la Nation. C'est l'État qui a créé la Nation et qui la précède. C'est l'État qui a créé la Nation et c'est la République qui a créé la citoyenneté, comme élément d'appartenance des Français à la France. Qu'est-ce que cela signifie ? Cela signifie qu'il y a une appartenance politique qui s'ajoute à l'appartenance nationale. Cela signifie qu'elle la complète, qu'elle l'enrichit, qu'elle la vivifie sans s'y substituer.

Avec deux instruments, deux outils d'appartenance à la France depuis le XIX<sup>e</sup> siècle : l'École et l'Armée. C'est la République qui a créé l'École parce que la République savait qu'en retour, c'est l'École qui conforterait la République. Mais l'Armée a, dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et le début du XX<sup>e</sup> siècle - l'histoire de la conscription étant beaucoup plus récente qu'une mythologie voudrait bien le laisser croire - joué ce rôle d'appartenance des Français à la France. « Soldat-citoyen », comme avait écrit Charles Hernu.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? La professionnalisation est devenue l'un des fondements de notre défense. Je crois cependant qu'il y a un double enjeu qui est devant nous et auquel nous n'échapperons pas. Un premier enjeu qui n'est pas le débat d'aujourd'hui mais qu'il faut avoir présent à l'esprit parce qu'il est comme l'arrière-plan qui dessine les contours et les desseins de la réflexion sur la citoyenneté. C'est, si je peux me permettre cet emprunt à la théologie de l'Église catholique, apostolique et romaine, celui de l'assomption de la défense dans la sécurité. Le rôle et la place des militaires dans la nouvelle architecture de défense et de sécurité élargie est un sujet extrêmement intéressant qui mérite, c'est le moins qu'on puisse dire, une réflexion forte.

Le deuxième enjeu qui est le nôtre, c'est celui d'une possibilité de fin de l'identité soldat-citoyen ou d'une forme d'identité soldat-citoyen. Tout soldat est citoyen, mais tout citoyen n'est plus soldat. Tout cela se passe à un moment où le pacte national lui-même est mis à l'épreuve.

Il est mis à l'épreuve pour trois raisons, dont deux que j'évoque et que nous connaissons bien. La première, c'est l'émergence de mouvements communautaires qui sont contraires à l'Histoire, contraires à la République, contraires aux institutions de notre pays. En effet, nos institutions ne sont pas fondées sur la dissociation ou l'émergence d'une communauté contre les autres ou à côté des autres mais sur une société où l'emporte le vouloir vivre ensemble. Le deuxième élément, c'est la mondialisation.

Le troisième élément, c'est l'interrogation et l'incertitude sur les missions de l'État et l'interrogation sur l'État lui-même. Pour emprunter les mots d'un grand médiéviste, qui enseignait à La Sorbonne dans les années soixante, Robert Boutruche, l'État, c'était « ordonner, contraindre et punir ». C'est le sens de l'ordonnance de 1439 de Charles VII : un roi, une loi, une armée et un impôt. Où en sommes-nous aujourd'hui ? Où est la règle ? Dans quel cadre s'exercent les fonctions de l'État et qui donne le sens ?

Je crois qu'il faut se souvenir de deux principes, à la fois historiques et politiques qui peuvent en partie éclairer vos débats et que je livre à votre sagacité.

Le premier élément dont il faut se souvenir, c'est que l'armée demeure l'ultime et nécessaire recours au moment où le danger se lève. Je rappelle qu'il y a, au Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale, une salle Michel Debré. On est au cœur de l'État, dans les Invalides, avec les canons sur lesquels est inscrit *Ultima ratio Regum* ; à l'intérieur des Invalides, il y a le cœur qui est le Secrétariat général et à l'intérieur du Secrétariat général, il y a le cœur qui est la salle Michel Debré. À l'intérieur de la salle Michel Debré, il y a sur un mur un extrait du discours du 14 juin 1952 du Général de Gaulle qui dit : « La défense est la première raison d'être de l'État, il n'y saurait manquer sans se renier lui-même ».

Je crois que c'est un principe qui mérite qu'on le répète : l'armée demeure une émanation, probablement d'une essence différente, de la communauté nationale, un élément d'identification, de sens et un élément de formation. Elle a son rôle à jouer dans l'émergence d'une nouvelle citoyenneté.

Deuxième série de remarques, deuxième principe de la citoyenneté elle-même. Si dans la construction du citoyen, l'Armée et l'École ont hier joué un rôle, la première ne le fait plus de manière immédiate et probablement de manière moins directe. La seconde, l'École, a de plus en plus de difficulté à l'assumer.

Parce que notre société accepte de plus en plus difficilement la contrainte - la contrainte, dimension désormais historique de l'exercice d'un pouvoir d'État, au sens où Weber parlait de monopole de la violence légitime. Elle fonctionne de plus en plus sur le contrat ou sur la confiance et non plus sur la contrainte.

Qu'est-ce que le contrat ? C'est trois éléments. Le contrat, c'est d'abord l'équilibre des droits et des devoirs. Le contrat, c'est ensuite l'autonomie des

acteurs et le respect mutuel des parties. Le contrat, c'est enfin l'évaluation des résultats. C'est dans ce contexte que vont patiemment se définir et se construire en même temps un nouveau civisme et une nouvelle citoyenneté.

Qui peuvent en être les porteurs et les médiateurs ? Les élus de la République, dont je m'honore d'avoir été pendant six ans l'un d'eux, comme maire adjoint du Havre. Pourquoi les élus de la République ? Il y a en France un demi-million d'élus, du national au local. 500 000 élus locaux rapportés au nombre d'habitants et au corps électoral, c'est plus que la Suisse ! C'est une somme d'engagements et de dévouements sans égal. C'est aussi une somme d'initiatives, comme ce beau livret de citoyen remis aux jeunes avec leur carte d'électeur. L'idée de travailler ce sujet montre qu'au moins ici, on a tout compris.

Vous comprendrez que je termine cette intervention par une adresse, au sens rhétorique du terme. Cette adresse va aller aux militaires, mes camarades auxquels je dis mon estime et mon profond respect. Votre exemple, votre engagement, votre abnégation sont à eux seuls une école de la citoyenneté.

Je vais vous dire pourquoi en me fondant sur ce qu'on en dit dans mon armée d'appartenance, la Marine nationale, et sur ce qu'elle m'a appris.

Les militaires conjuguent, en même temps, les temps : l'indicatif, l'impératif, le conditionnel et le subjonctif. L'indicatif, c'est le mode de l'action. C'est le mode de l'exercice du métier. Être citoyen, c'est parler à l'indicatif. L'impératif, c'est le mode du commandement. Le mode de la responsabilité. Être citoyen, c'est être responsable. Pourquoi ? Parce que l'impératif se fonde sur une parfaite maîtrise de l'indicatif. Le conditionnel, c'est le mode du prolongement. Être citoyen, c'est s'appuyer sur les épreuves du passé, sur l'Histoire. C'est connaître aussi les espaces, les territoires de l'action de demain. Le subjonctif, c'est le mode du pédagogue : « ...il faut que nous construisions, ensemble ». C'est l'accord du monde et l'accord au monde. C'est l'utilité sociale, c'est l'écoute et la parole.

Voilà ce que je voulais vous dire aujourd'hui sur ce sujet. Être citoyen, c'est appartenir à la France. Continuons donc, fidèles à nous-mêmes, de former par notre exemple les citoyens de demain. Je vous remercie.

---

## CONCLUSION

---

**GÉNÉRAL D'ARMÉE AÉRIENNE J.-P. MARTIN**  
**INSPECTEUR GÉNÉRAL DES ARMÉES-AIR**  
**PRÉSIDENT DE LA COMMISSION ARMÉES-JEUNESSE**

Voilà l'heure de l'ultime conclusion, soyez rassurés.

Mesdames et Messieurs les parlementaires, Mesdames et Messieurs les maires et élus municipaux, je crois que le Préfet Ceccaldi nous a quittés, Messieurs les officiers généraux, Mesdames et Messieurs les membres de la Commission armées-jeunesse, Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord d'exprimer les regrets de Monsieur Hervé Morin, ministre de la Défense, de n'avoir pu se joindre à nous ce soir pour présider cette réunion de clôture. Compte tenu d'un agenda très chargé, il m'a donc chargé de le représenter, et c'est donc pour moi un honneur, et un plaisir évidemment, de conclure ce colloque « Des citoyens pour demain ».

Je voudrais ensuite remercier à nouveau les intervenants des différentes tables rondes où on exposait *in extenso* de ce matin et de cet après-midi, et remercier également les autorités qui nous ont rejoints pour cette séance de restitution et de clôture, et en particulier le Général de Saint-Salvy, Sous-chef de l'état-major des armées, et Monsieur de Batz qui est le Conseiller de tutelle de la Commission armées-jeunesse au sein du cabinet du ministère de la Défense.

Les synthèses des tables rondes que vous venez d'entendre justifient à mon avis pleinement la raison d'être de ce colloque par l'ouverture de perspectives concrètes ou intéressantes, parfois les deux, de réflexion et d'action, à la fois pour l'institution militaire et pour les élus de proximité que sont les maires ; et c'était bien le thème de notre journée.

Vous avez pu mesurer tout au long de la journée l'ambition de notre démarche. Celle-ci atteste, deux ans après la publication du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale l'utilité de réfléchir sur la place, le rôle essentiel et la pérennisation de l'esprit de défense au cœur de la nation.

Ce colloque « Des citoyens pour demain » s'inscrit dans la continuité des colloques et séminaires conduits depuis 2003 par la Commission armées-jeunesse. Il est l'illustration du rôle actif de cette Commission à travers l'ensemble de ses membres, dont je salue également la présence, aux liens entre les armées et la jeunesse de notre pays.

« Des citoyens pour demain » a permis et permet encore la rencontre de deux mondes, celui des élus et celui des militaires, pour une réflexion commune au profit des générations futures. Ces travaux me semblent essentiels. Ils ont été l'occasion à travers les différentes tables rondes de définir ou de tenter de définir le caractère implicite existant entre la citoyenneté et la défense.

En effet, le citoyen a un devoir de défense, mais pour cela il doit connaître ce qu'il s'apprête à défendre éventuellement, soit les valeurs fondamentales de la République. Il doit les respecter, et bien évidemment les mettre en pratique.

Cela a été aussi l'occasion de traduire l'apport important de la construction d'une mémoire collective qui participe au sentiment d'appartenance à une collectivité nationale.

Cela a enfin été l'occasion, face aux évolutions de nos sociétés et à l'évolution de ceux qui les menacent dans leur essence même, de ce qui peut les menacer, la nécessité de dépasser un esprit de défense et de créer les conditions de responsabilisation de l'ensemble de nos concitoyens aux notions de sécurité et d'engagement au profit de la cohésion nationale et de la collectivité nationale.

Pour conclure, l'échange de bonnes pratiques, la création, la pérennisation ou l'adaptation de cérémonies de rites propres à structurer l'appartenance du citoyen à sa commune, à son pays. Et nous avons dans ce domaine, au sein du ministère de la Défense et au sein des armées en particulier, une responsabilité et une connaissance particulières qui sont partagées, comme cela a été dit à plusieurs reprises ce matin, et qui sont pour nous évidentes.

Un certain nombre d'idées et d'orientations, voire de mesures ont été avancées au cours de cette journée. Il nous faut maintenant savoir les exploiter et les mettre en œuvre, ou les faire mettre en œuvre, afin d'en tirer les bénéfices et d'en obtenir tous les effets.

Je remercie à nouveau le groupe de travail « Evénements » et sa Présidente, Madame Gisèle Deschamps, pour avoir construit tout au long de la session 2008-2009 l'esprit de cette manifestation.

Je remercie également, certains nous ont quittés du fait de leurs agendas, l'ensemble des présidents de table ronde et l'ensemble des intervenants qui ont répondu à notre invitation, et qui ont évidemment largement contribué à la richesse des échanges de ce colloque et à sa réussite. Issus d'horizons divers, ils nous ont proposé des analyses pointues, dont certaines très pointues, et des pistes de réflexion qui cautionneront le pari ambitieux que nous nous sommes fixé : contribuer à susciter chez les jeunes de notre pays le sens du vivre ensemble, ou du mieux vivre ensemble comme il a été dit ce matin, l'envie de s'engager au service de la collectivité nationale dans l'intérêt collectif ; bref, les aider à devenir des citoyens actifs et responsables.

Je rappelle une dernière fois que ce colloque a réuni dans son principe les maires des moyennes et petites villes, et je voudrais à cet instant remercier Monsieur Bourg-Broc, Président de l'association des maires des villes moyennes qui nous a aidé à monter cette participation ; et bien évidemment les maires qui ont honoré de leur présence notre colloque.

Par leurs témoignages, ils ont démontré qu'ils étaient moteurs de la démocratie locale, acteurs de proximité de l'éveil de la jeunesse aux droits et aux devoirs, à l'apprentissage de la vie citoyenne et au bien vivre ensemble.

À travers les actions concrètes qu'ils impulsent, on en a eu plusieurs exemples précis, ils offrent aux jeunes de leur ville, de leur commune, la possibilité de s'approprier la vie locale. Ils sont par ailleurs les représentants de l'État, détenteurs de l'autorité publique, ce qui leur confère un statut tout à fait particulier puisqu'ils représentent la loi dans leur domaine.

Ils sont également porteurs de nombreuses responsabilités en matière de défense et de sécurité. Et je veux ici évoquer simplement le recensement pour lequel une expérimentation est en cours qui tend à solenniser cet acte essentiel, cela a déjà été dit.

M'appuyant sur les conclusions des différents groupes de travail de la Commission armées-jeunesse, je souhaite que les maires puissent effectivement imaginer, quand ce n'est pas déjà fait, dans leur commune une cérémonie à caractère officiel et solennel destinée à ritualiser ce premier acte de la vie citoyenne, et préparer ainsi les jeunes, le publier et le montrer aux jeunes nouvellement recensés à leurs responsabilités de citoyens.

Ce colloque a également réuni des jeunes Français et Françaises en parcours scolaire, ou engagés dans la vie associative ou dans une démarche

d'insertion qui ont pu donner du sens à nos réflexions en évoquant leurs perceptions et leurs attentes, en articuler le besoin d'exemplarité qu'ils attendent de l'ensemble des acteurs qui concourent à l'apprentissage de la citoyenneté. C'est aussi une répétition, mais je crois que la répétition a des vertus pédagogiques, et parfois même thérapeutiques.

Enfin, les représentants de nos armées que je remercie également, qui sont comme vous le savez des citoyens à statut particulier, l'un d'entre eux l'a très clairement dit dans le film. Ils ont porté le message de leur engagement au service de la nation au-dessus des tendances politiques, au-dessus des idéologies, des confessions. Et leur neutralité, je reprends vos propos Monsieur le Député, et leur sens du bien commun sont des facteurs exceptionnels de la cohésion nationale. Ce ne sont pas les seuls, mais ils en sont.

La rencontre lors de cette journée de ces publics apparemment fort éloignés a permis de montrer que même si nous n'agissons pas selon les mêmes règles de vie, les mêmes coutumes, voire les mêmes références, nous avons pour partage et pour ambition la transmission aux futures générations le sentiment d'appartenance à la collectivité nationale.

L'objectif de ce colloque, à travers les synthèses des tables rondes - et j'en profite pour remercier les officiers et les membres de la Commission qui se sont prêtés à cet exercice difficile - était de faire surgir une prise de conscience collective des devoirs de tous au regard de l'esprit de Défense.

Je note avec intérêt les suggestions qui nous ont été faites qui serviront à préparer très en amont, je le souhaite, une sensibilisation, une ouverture sur la diffusion d'une culture de Défense adaptée aux enjeux du monde d'aujourd'hui et de ses perspectives.

La professionnalisation des armées et leur réorganisation, réorganisation encore en cours, entre autres la mise en place de la nouvelle carte militaire, mais ça n'en est qu'un des aspects, ont conduit le ministère de la Défense à renforcer et à créer des partenariats et des synergies nouvelles.

L'initiative de confier à des élus le rôle de correspondant défense dans chacune de nos 36000 communes est une des réponses au défi que représente pour nous la pérennisation d'un esprit de Défense auprès de l'ensemble de nos concitoyens.

La professionnalisation a induit de nouveaux défis en termes de recrutements,

et pour permettre de répondre à cette nouvelle exigence, il est nécessaire que l'ensemble de nos concitoyens soit sensibilisé aux enjeux de la défense et au rôle de nos armées dans la société.

C'est pourquoi la construction d'un véritable parcours de civisme pour la jeunesse, comme l'a évoqué Monsieur Patrick Beaudouin, est une des réponses attendues. Les valeurs de notre République que les militaires défendent sur le territoire métropolitain national, en Outre-mer ou sur les divers théâtres d'opérations extérieures témoignent que la menace aujourd'hui est différente mais toujours présente.

Les valeurs qui fondent notre République et qui font l'objet de nombreuses discussions, il convient de les citer à nouveau :

- La liberté de la France qui est le premier des biens à défendre, puis les valeurs de liberté des personnes qui passent par le respect ; respect de la loi démocratique, respect des maires, des officiers de police judiciaire qui en sont les principaux acteurs.
- L'égalité, qui n'est pas l'égalitarisme, des devoirs et des droits ; des droits qui ne sont pas seulement les droits créanciers, mais des droits fondamentaux. Les jeunes de l'EPIDe aujourd'hui présents et leur Directeur général, Monsieur Berlizot, peuvent à ce sujet témoigner de cet esprit solidaire qui anime notre nation et l'égalité de chacun et de tous devant la loi.
- La fraternité qui commence par le respect d'autrui sans distinction, et qui est une des conditions du bien vivre ensemble ; cette fraternité qui s'accomplit dans l'attachement, bien sûr, à la communauté nationale.

Le fondement de notre République s'appuie sur ces valeurs et sur la défense de celles-ci. Il est aussi conditionné par le respect.

Comme vous l'avez souligné nombreux au cours de cette journée, nous avons un effort commun à accomplir et une ambition commune, celle d'aider de jeunes français, de permettre à tout jeune français d'être un citoyen formé, engagé dans la vie de la nation, inséré socialement car notre jeunesse - nous le savons, cela vient d'être dit, mais je me plais à le répéter - est enthousiaste, curieuse, solidaire, généreuse ; elle désire être écoutée, respectée, reconnue ; elle souhaite être guidée tout en aspirant à l'autonomie.

La jeunesse peut aussi être individualiste. Elle est de toute façon l'avenir de notre pays, de notre nation. Elle doit porter les valeurs de démocratie, de civisme et de citoyenneté, et se reconnaître à travers les symboles de la République ; à travers le drapeau, emblème national ; à travers la devise : « Liberté, égalité, fraternité » ; à travers le film que nous venons de projeter, ils ont tous exprimé leur attachement à ces valeurs, à leur manière. Nous nous devons de répondre à leur attente. Alors notre jeunesse pourra revendiquer son sentiment d'appartenance à la cité, et son attachement à la défendre, et son engagement au service de la collectivité et de la nation.

En ultime conclusion, je réaffirmerai le fait que chacun d'entre nous doit assumer son rôle pour l'avenir de notre pays et de notre collectivité.

Les travaux de ce colloque ont permis une connaissance mutuelle d'acteurs de mondes fort distincts qui doivent travailler ensemble pour que les actions et les bonnes pratiques partagées puissent être profitables à la jeunesse. Il faut déboucher sur du concret.

Notre premier devoir envers ceux qui nous suivront est de leur construire un avenir possible. J'en profite pour citer à mon tour un proverbe dont certains m'ont dit qu'il était chinois, d'autres arabe ; peut-être est-il les deux, il est assez universel : « Le passé est une richesse, le présent est un cadeau, l'avenir est un espoir ».

Construisons donc pour notre jeunesse un avenir possible, en particulier *via* la citoyenneté. Pour le reste, c'est déjà leur affaire, et ce que j'ai entendu par leurs voix aujourd'hui montre qu'ils en sont bien conscients.

J'arrive au terme de mon propos et je voudrais avant de cesser complètement, remercier publiquement le Secrétaire général de la Commission armées-jeunesse, le Général Michel Lagrange qui est là. Le Général Michel Lagrange est le pilier organique de cette Commission, et par conséquent de ce colloque, et depuis longtemps. Il a connu au moins trois présidents, n'est-ce pas Michel ? Quatre même !

Je remercie également toute l'équipe du Général Michel Lagrange, et en particulier Madame Le Gal qui est l'autre pilier organique de la Commission et donc de l'organisation de ce colloque. Merci à vous deux et merci à vos équipes, et merci de votre attention.

Bon retour dans vos foyers, dans vos communes, sur vos lieux de travail, dans vos familles. Merci.



*Vue aérienne de l'école des Fourriers de Querqueville*



*Le général Lagrange anime une table ronde avec les cadres instructeurs*

---

## VISITES D'INFORMATION

---

### Visite de la CAJ À l'École des Fourriers de Querqueville 6 et 7 juillet 2010

Cette année, le site de l'école des Fourriers de Querqueville a été choisi par la Commission pour son voyage d'étude.

Ce déplacement a également été l'occasion de visiter plusieurs sites du débarquement sur les plages normandes le 6 juin 1944 lors de l'opération *Overlord*.

Le premier site visité fut le cimetière militaire allemand de La Cambe. Comment imaginer que ce décor champêtre ait été le siège d'une si rude bataille ? La plupart des croix portent des dates de naissance des années 1920. Ce sont de tout jeunes soldats qui ont trouvé la mort en 1944, les dernières réserves du Reich finissant.

Le voyage s'est ensuite poursuivi avec la visite du musée *Airborn* à Sainte-Mère l'Eglise, village symbole de la libération de la Normandie par les parachutistes alliés et les soldats arrivés en planeurs. C'est d'ailleurs un planeur entier qu'abrite un premier bâtiment en forme de parachute. Un second bâtiment abrite un avion Douglas, avion dédié au largage des parachutistes et au remorquage des planeurs. De nombreux mannequins en tenue d'époque sont exposés, ainsi que des armes, munitions et matériels. De nombreux liens se sont tissés entre Sainte-Mère l'Eglise et les soldats alliés. Des vétérans reviennent chaque année sur le site et entretiennent la mémoire de ces combats de la libération.

La Commission se rapproche des plages du débarquement en visitant la Pointe du Hoc, petite avancée de la côte normande qui surplombe une falaise de 30 mètres de haut avec une plage de galets d'une dizaine de mètres de large à ses pieds. Fortifiée par les Allemands, elle fut prise d'assaut par le 2<sup>e</sup> bataillon de *Rangers* américain et conquise au prix de lourdes pertes.

Nous poursuivons par la plage d'Utah-Beach, une des cinq plages du débarquement, qui vit arriver les 32 000 hommes de la 4<sup>e</sup> division d'infanterie américaine.

Nous arrivons enfin à Querqueville en passant par Cherbourg, dont le site mérite quelques mots. Situé à la pointe de la presqu'île du Cotentin, Cherbourg accueille les visiteurs au sein de la plus grande rade artificielle d'Europe, œuvre architecturale monumentale du XVIII<sup>e</sup> siècle.

L'école des Fourriers de Querqueville est commandée par le Commissaire en chef de 1<sup>re</sup> classe Monier. Le site eut plusieurs affectations au fil du temps. Pendant la Première Guerre Mondiale, il reçut des réfugiés lorrains. Il fut une base aéronautique navale, puis un centre d'incorporation des engagés de la Marine. En 1990, il accueille l'École des Fourriers, sa vocation actuelle. C'est une école à vocation interarmées. Tout à la fois l'héritière de l'École des Fourriers de Rochefort et de l'École Nationale des Sous-officiers de l'Armée de Terre de Auch.

Le terme « fourrier » provient des comptables que la Marine formait sur les bateaux. Ils géraient d'abord le fourrage des chevaux sous Napoléon puis les vivres à bord ; ils étaient souvent les seuls à savoir lire et compter à bord avec les officiers.

L'école compte 317 permanents officiers et sous-officiers et accueille chaque année 5 200 élèves pour des périodes allant de cinq jours à six mois de formation. C'est l'école militaire de formation professionnelle pour les métiers de l'administration, des ressources humaines et de la restauration. Les élèves viennent des trois armées, du service de santé et de la gendarmerie. La mutualisation des formations permet des économies d'échelle.

L'école a également des missions annexes, mais non négligeables, que sont les JAPD, le soutien à la formation NAVFCO, le soutien des stages gendarmerie (OPJ, PSIG, réservistes). L'École développe également une activité de centre de séminaire des armées.

La formation initiale du marin s'étale sur cinq semaines avec un camp d'infanterie de quarante-huit heures au début et une cérémonie de fin de formation. Il s'agit de volontaires recrutés pour une durée de un à quatre ans. Neuf sessions de cinq semaines par an, forment de 60 à 80 marins par session. 20 à 30 % des jeunes recrues sont des femmes.

Après cette présentation faite par le commandant de l'école, notre délégation a pu se rendre sur les ateliers cuisine de campagne et boulangerie de campagne pour un bref exposé des capacités de ces installations utilisées en opération extérieure ou en exercice. Puis, nous avons rencontré les cadres et les stagiaires de l'école autour de deux tables rondes.

Les tables rondes ont été l'occasion de présenter les travaux de la CAJ mais aussi d'écouter les réflexions des cadres et des élèves relatives aux sujets étudiés cette année, soit la condition des militaires et le rôle social des armées.

Plusieurs points ont été soulevés avec les cadres instructeurs s'agissant des contraintes du statut de militaire et notamment sur la différence des contraintes de mobilité d'une armée à l'autre.

Concernant l'emploi du conjoint de militaire les avis sont partagés : des solutions existent maintenant avec les cellules CAEC bien qu'elles demeurent peu connues dans les armées. L'emploi du conjoint reste la première préoccupation du militaire, avant le dépassement, et est plus difficile à gérer lorsque le conjoint est civil.

Selon les cadres présents à la table ronde les opérations extérieures font partie du métier de militaire même si un départ reste tout de même un traumatisme, surtout pour celui qui reste et qui se retrouve souvent seul face à la gestion de la vie courante.

La séparation des ménages a également été évoquée. Son taux a en effet doublé depuis 2001 dans les armées. C'est un phénomène de société mais qui est également dû aux opex à répétition. C'est également un phénomène nouveau pour l'armée de Terre. L'armée de l'Air et la Marine ont une expérience plus ancienne des départs mais ont l'avantage des grands ports et des bases donc d'une assise familiale et professionnelle qui stabilise la famille. D'autant que le risque de la mutation géographique est écarté.

La deuxième table ronde réunissait autour des membres de la CAJ différents niveaux de stagiaires : en formation initiale, en formation de spécialité après formation initiale, en formation de spécialité après plusieurs années de service.

Pour leurs cadres, la population des stagiaires est très diverse, chaque cas est un cas particulier. Généralement ils sont assez impliqués dans leur formation et ont une bonne mentalité mais leur niveau physique et intellectuel est préoccupant. En effet, les jeunes stagiaires en formation initiale ont insisté

sur les qualités qu'ils avaient trouvé en s'engageant dans la Marine : la rigueur dans le travail, plus de responsabilités, l'esprit d'équipe et l'acquisition d'un métier.

Cette première prise de contact avec le personnel et les stagiaires de l'école s'est ensuite prolongée dans le cadre plus convivial d'un déjeuner préparé par les élèves cuisiniers.

*Marc Gateau-Leblanc*  
*Représentant l'état-major de la Marine nationale*

---

## CONCLUSION DES TRAVAUX DE GROUPES CYCLE 2009-2010

---

Rappel des sujets

### **GROUPE « ACTUALITÉ » :**

La condition militaire des jeunes officiers, sous officiers et MDR.

Les engagements extérieurs, nombreux et répétés, concernent une partie importante des militaires parmi les plus jeunes, et imposent des absences longues et fréquentes dont les conséquences sont lourdes pour les jeunes foyers et pour la condition militaire en général.

Quelles pourraient être les orientations à prendre pour atténuer les effets négatifs de cette situation ?

### **GROUPE « RÉFLEXION » :**

Quel est le rôle social des armées ?

La suspension de l'appel sous les drapeaux et la professionnalisation des armées ont modifié la place de celles-ci dans la société. De ce fait l'action sociale des armées s'est concentrée naturellement sur les membres de la famille militaire.

En dehors de cette action et au moment où le Livre Blanc a recentré les armées sur le « cœur de métier », les armées ont-elles encore un rôle social alors que la perception de leurs missions par la nation a évolué ?

## **GROUPE « EVENEMENT » :**

Place de la défense dans les établissements d'enseignement supérieur

Après l'enseignement de défense globale prévu en classe de troisième et de première, aucune information ou formation n'est donnée aux universitaires. Il faut attendre les niveaux Bac +5 et doctorat pour trouver un enseignement de défense, qui s'adresse à un public très spécialisé.

Dans la continuité des travaux menés en 2009 avec le ministère de l'Enseignement supérieur, préparer pour 2011 un colloque ou un séminaire permettant d'approfondir le protocole de 2007, en particulier dans le cadre des cycles Licence et Mastère.

---

## RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL

---

### LE RÔLE SOCIAL DES ARMÉES

Rappel du sujet :

Quel est le rôle social des armées ?

La suspension de l'appel sous les drapeaux et la professionnalisation des armées ont modifié la place de celles-ci dans la société. De ce fait l'action sociale des armées s'est concentrée naturellement sur les membres de la famille militaire.

En dehors de cette action et au moment où le Livre Blanc a recentré les armées sur le « cœur de métier », les armées ont-elles encore un rôle social alors que la perception de leurs missions par la nation a évolué ?

## MEMBRES DU GROUPE

M <sup>me</sup>	ADAM	FCPE
M <sup>me</sup>	BERNON	UNAF
M.	BESSERVE	UNOR
M.	BOYER	UNHAJ (rapporteur)
EV1 (R)	CABARET	UNOR (rapporteur)
M.	CANCELLIERI	CIDJ
CEN	CHAINED	DGGN
M <sup>me</sup>	CHARBEAU	MEDEF
M.	CRAMPON	FNASOR
M <sup>me</sup>	DAUPHIN	DMPA
M.	DE MULLENHEIM	UNASEA
LCL (R)	DE SAINT MARTIN	DRH-AA
M <sup>me</sup>	DEROCHE	FCPE
M.	DESLOIRE	CFDT
M.	FERIER	Ministère de l'Educ. Nationale
M.	GEORGES	Jeunesse et Montagne
COL (R)	GIROT	Chargé de mission
M.	GONDARD	Ministère de l'Agriculture
M.	GREMAUD	Membre Honoraire
CEN	GUILLOU	DGGN
Méd/C.	HAMON	DCSSA
M.	HERVO	Chargé de mission
CBA	IANNI	SGDN
LV (R)	JAYR	UNOR
M.	JOLLIVET	CFE-CGC
M.	JONNET	Cabinet (Ministère de la Défense)
M.	JOSSERAN	CGPME (président du groupe)
M.	LAMIRAND	FSCF
EV1 (R)	LE BEILLAN	UNOR
M <sup>lle</sup>	LEFEEZ	ANAJ-IHEDN
M.	LUCSKO	POLE EMPLOI
CDT	MATTEI	DRH-AT
M.	MATTENS	ANAJ-IHEDN
LCL (R)	MEINVIELLE	FCSAD
M.	MONTROSE	EMM
M.	PADBERG	UNOR
COL	PASQUIET	DSN
M.	PERNOLLET	Jeunesse et Marine
M.	SEVAISTRE	Ministère des Sports
M.	SOCLET	SGCIV
M <sup>me</sup>	THEVENIEAU	ACSE

## PROPOSITIONS DU RAPPORT

### Rayonnement

P1 : S'appuyer sur les unités d'active partout où elles sont présentes, au niveau de l'unité, de la garnison ou de l'établissement.

P2 : Considérer les jours de grandes commémorations nationales comme des jours ouvrés pour les armées et demander que les militaires participent aux commémorations, soit collectivement soit individuellement.

### Présence sur le territoire

P3 : S'appuyer sur les petites équipes encore présentes dans les « déserts militaires » DMD et CIRFA qu'il faudrait aider dans leur mission de présence.

P4 : Coordonner avec la gendarmerie le rôle social de rayonnement des armées, d'information et d'aide au recrutement, le lui confier là où elle est seule présente.

P5 : Faciliter la montée en puissance et l'action de la réserve et des réservistes individuellement, en particulier de la réserve citoyenne, la développer plus largement et de façon plus diffuse sur l'ensemble du territoire.

P6 : Étudier la création d'une institution propre à la réserve, calquée sur l'ancienne « Inscription Maritime ». Il s'agirait d'une « Inscription Militaire » constituée de personnels choisis selon des critères militaires, qui appelés périodiquement, s'engageraient à servir sous certaines conditions pendant une large durée de temps, en échange d'avantages notamment sociaux, pensions, emplois réservés, etc.

### Information

P7 : Informer sur les possibilités des Armées en matière d'accueil et de formation, en accentuant l'action des CIRFA et des RLJC, en intégrant les scolaires et les universitaires, et en s'appuyant dans toute la mesure du possible sur les référents Défense de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

P8 : Harmoniser les dénominations et les sigles pour faciliter l'information sur les cursus réserves en utilisant des termes connus du grand public (cadets, préparation militaire, préparation militaire supérieure, ...)

### **Action sociale**

P9 : Maintenir le Plan égalité des chances à son niveau théorique.

P91 : Développer le dispositif cadets en nombre et en le fidélisant vers la préparation militaire.

P92 : Faciliter l'accès aux formations en alternance et en pré-recrutement <sup>2</sup>.

P93 : Développer le tutorat.

P10 : Impliquer des acteurs nouveaux.

P101 : S'appuyer sur les réserves et sur les réseaux d'anciens pour transmettre les savoir faire et les savoir être, en les faisant participer à la formation des jeunes et à l'encadrement des cadets.

P102 : Imaginer la constitution de musiques et de fanfares par la réserve citoyenne en liaison avec les municipalités et les anciens.

P11 : S'inscrire dans la logique du service civil.

P12 : Simplifier la formation initiale des réservistes, en particulier par une meilleure coordination des Armées en ce domaine.

---

<sup>2</sup> Voir à ce sujet les rapports de la CAJ « Scolarité partagée » et « la Formation en alternance dans les Armées ».

## SOMMAIRE

Rappel du sujet

Membres du groupe

Propositions du rapport

<b>Introduction</b>	p. 64
<b>I - Le rôle social des armées : état des lieux</b>	p. 66
<b>II - Les limites du rôle social des armées</b>	p. 70
<b>III - Propositions du rapport</b>	p. 75
<b>Conclusion</b>	p. 78
Liste des personnalités auditionnées	p. 80
Liste des annexes	p. 81
ANNEXE 1	p.82
ANNEXE 2	p. 92
ANNEXE 3	p. 98
ANNEXE 4	p. 108
ANNEXE 5	p. 120
ANNEXE 6	p. 121
ANNEXE 7	p. 123

## INTRODUCTION

Depuis la conscription et en particulier depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'armée s'est interrogée sur son rôle social et son rôle dans la société. Au moment où le service national est suspendu et où les armées sont professionnelles il convient de se poser la question des contours de ce rôle dans la société et d'en clarifier la position.

Il est évident qu'une armée professionnelle requiert un engagement social du commandement au profit des militaires plus important que dans le cadre d'une armée de conscription dont la majorité des membres étaient jeunes, célibataires et dont la durée de séjour dans l'institution était très courte. Il n'en reste pas moins que les principes posés en 1891 par le maréchal Lyautey dans le *Rôle social de l'officier*<sup>3</sup> restent valables. Avec la conscription, le rôle social interne, l'action sociale, était intimement mêlé avec le rôle social dans la société. De fait l'armée avait un rôle social dans la nation par l'intermédiaire de tous ceux qui passaient sous les drapeaux. La formation civique, l'éducation, le sens du bien commun, le goût de l'effort, le patriotisme, toutes valeurs inhérentes aux militaires se trouvaient diffusées dans la nation toute entière. Le service national mettait en avant la mixité sociale, les valeurs républicaines, les valeurs de solidarité, que l'histoire d'une part<sup>4</sup> et la neutralité du militaire<sup>5</sup> d'autre part facilitaient, chacun se sentant « propriétaire de son armée ».<sup>6</sup> En terme d'insertion professionnelle, il offrait par exemple aux jeunes la possibilité de passer le permis de conduire, ou simplement d'aider les plus démunis à apprendre à lire. Une opportunité qui était saisie par beaucoup d'entre eux.

---

<sup>3</sup> LYAUTEY, *le Rôle social de l'officier*, 1891.

<sup>4</sup> En 1914, huit millions d'hommes de 18 à 45 ans ont été mobilisés, la totalité de cette tranche d'âge, soit 20 % de la population.

<sup>5</sup> Le statut des militaires impose des restrictions à certains droits communs, ce qui est un atout pour l'action sociale.

<sup>6</sup> L'expression « faire son armée » est encore parfois utilisée par les jeunes effectuant leur JAPD.

La question de ce rôle social a été posée à plusieurs reprises car elle est étroitement liée à l'évolution des armées : plus récemment en 2000 après le choc de la professionnalisation, par le général Bachelet<sup>7</sup>, puis en 2008 au moment de la sortie du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, par le capitaine de vaisseau Pons<sup>8</sup>.

C'est le rôle des militaires dans la société que nous évoquerons dans ce rapport, au moment où les armées cherchent à concentrer leur action sur les composantes de leur mission principale de défense.

Une distorsion apparaît aujourd'hui du fait des évolutions récentes : les réformes en cours visent à recentrer les armées sur leur cœur de métier. Le Livre blanc ne fait d'ailleurs nulle part mention d'un rôle social des armées. L'organisation militaire s'achemine vers une évolution en bases de défense (70, puis 50), c'est-à-dire une concentration territoriale des responsabilités. Cependant, le « plan égalité des chances » du ministre de la défense impose un engagement social au profit des plus défavorisés de notre société, et laisse croire à une contradiction, ou du moins suscite un besoin de clarification des missions et des acteurs. C'est la première fois dans l'histoire qu'il est demandé aux militaires de s'investir dans les actions d'intégration sociale au profit de personnes qui sont en dehors de leurs rangs, et sans que ce soit un appui direct aux missions opérationnelles<sup>9</sup>.

Mission des militaires, dont l'expérience et le savoir-faire sont reconnus, engagement des anciens militaires, action du ministère de la défense, il faut clarifier les contours du rôle social dans la nation. Cette clarification est d'autant plus nécessaire que les militaires ne représentent que deux tiers des effectifs du ministère de la défense, et qu'un tiers des militaires sont à l'extérieur de ce même ministère.

Comment dans cette conjoncture nouvelle, les armées pourront-elles continuer à initier des actions là où elles se trouvent éloignées ? Est-ce que le rôle social doit être tenu par la gendarmerie qui conserve son assise territoriale ?

---

<sup>7</sup> BACHELET Jean-René, *Armée et intégration, discours, 2000.*

<sup>8</sup> PONS Olivier, *Vers un nouveau rôle social des armées, in Défense nationale et sécurité collective, Revue mensuelle, octobre 2008, Paris.*

<sup>9</sup> *L'action des SAS en Algérie était complémentaire de la mission de pacification demandée à l'armée.*

Les armées ont-elles par nature ou par vocation encore à jouer un rôle social différent des autres institutions et des entreprises ? Peuvent-elles continuer à assurer ce rôle et dans quelles limites ?

Notre étude nous a conduit à penser que, malgré les contraintes et les évolutions, le rôle social doit perdurer, le rayonnement dans la nation est indispensable pour une armée faite de professionnels, et c'est non seulement vital pour les armées, mais aussi pour la société, car l'armée est une institution qui recrute, forme et reconvertit.

Après avoir rappelé les actions des armées aujourd'hui dans la société, nous ferons un état des lieux des contraintes nouvelles, puis nous proposerons quelques pistes de réflexion permettant aux armées de continuer à jouer ce rôle social dans la nation.

### **I - Le rôle social des armées : état des lieux**

Depuis 1996, avec le passage à une armée de métier, il est légitime de se demander si l'armée a encore un rôle social. Parce que le monde a changé, les conditions de fonctionnement et les missions des forces armées ont, elles aussi, profondément évolué.

De nos jours, sous l'égide des Nations Unies, de l'OTAN, de l'Union européenne, ou de l'autorité gouvernementale, l'action des armées est dirigée vers les missions - dites de « basse intensité » - de maintien ou de rétablissement de la paix, de lutte contre le terrorisme, d'assistance aux autorités civiles en cas de catastrophes naturelles. Ces missions relativement nouvelles ont entraîné une importante réorganisation des forces armées et une forte professionnalisation jusqu'à la suppression de la conscription.

Il est par conséquent légitime de se demander si l'armée peut encore avoir un rôle social avec un format réduit, pour la plupart du temps en opération extérieure et avec en métropole des cantonnements concentrés sur quelques départements.

Aujourd'hui, le rôle social des armées pourrait être défini par la formule « insérer socialement et économiquement » des jeunes adultes en

grande difficulté. Il est avéré que le ministère de la défense est pionnier dans ce domaine <sup>10</sup>. La question est de savoir s'il s'agit là du métier de l'armée. Il convient également de s'interroger sur la nature et la qualité du lien social que souhaitent entretenir les armées avec la population.

Le capitaine de vaisseau Martin <sup>11</sup> : lors de son audition a défini le rôle social des armées en trois volets :

- **« une force d'intégration à la nation mais aussi - plus simplement - à la société.** Par l'encadrement, la vie en communauté, la transmission de valeurs, etc., l'institution militaire exerce un véritable travail de socialisation sur ses membres, mais quid au-delà ? Avec la fin du service militaire, la puissance d'intégration et de formation de l'armée peut-elle être employée au bénéfice d'autres publics que les professionnels de l'armée eux mêmes ? La réponse est oui, tout au moins dans une certaine mesure, celle des moyens financiers et humains alloués par le ministre.
- **une institution qui sait promouvoir ses éléments de valeur, quel que soit leur milieu d'origine, leur couleur de peau, leur sexe, etc...** Elle joue ainsi structurellement un rôle moteur dans la promotion sociale en France, à une heure où « l'ascenseur » social apparaît moins efficace que par le passé.
- **[Une] armée [qui] doit s'adapter aux évolutions de contexte (LBDSN, RGPP).** Les restructurations attendues vont se traduire par une déflation des effectifs et une réorganisation des implantations territoriales des unités considérables. Cette manœuvre nécessite d'utiliser l'ensemble des grands leviers d'action des politiques de ressources humaines ».

Une force d'intégration, de formation et de reconversion dont les actions se déclinent dans plusieurs domaines :

---

<sup>10</sup> Cf. article du capitaine de vaisseau O.Pons (annexe 3).

<sup>11</sup> Cf. audition du capitaine de vaisseau A.Martin, chef de la section « fonction militaire » au bureau RH de l'EMA, responsable notamment du statut, des pensions, du dialogue social et du rôle social des armées (annexe 1).

- le développement de l'esprit de défense, à travers la JAPD et les préparations militaires

La Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD), constitue le complément indispensable à une armée professionnelle pour faire adhérer le citoyen aux objectifs de défense. Étape essentielle du parcours citoyen, la JAPD contribue à légitimer l'effort de défense auprès des 780 000 jeunes reçus annuellement.

- les dispositifs d'insertion tels les EPIDe, ou le SMA (service militaire adapté)

Le dispositif du Service Militaire Adapté qui associe une formation citoyenne, militaire et professionnelle, en travaillant à la fois sur le « savoir », le « savoir-faire » et le « savoir-être » de jeunes ayant été confrontés à l'échec scolaire participe aussi à cet esprit et a permis à 3 000 jeunes de bénéficier d'une préparation à 50 métiers, avec un taux d'insertion de près de 80 %. L'objectif d'ici à 2013 est d'atteindre 6 000 jeunes par an.

- L'éducation à la citoyenneté

La réserve citoyenne, et sa composante RLJC<sup>12</sup>, est confortée dans son rôle essentiel d'entretien et de développement du lien entre la Nation et ses armées.

Sur ces fondements, elle doit poursuivre son évolution vers une meilleure adéquation entre l'engagement citoyen et le besoin des armées de disposer de relais dans la société civile.

- La formation et l'éducation au profit des jeunes

Le Plan égalité des chances<sup>13</sup> : fondé sur les valeurs d'éducation et de promotion autour de plusieurs actions, ce plan a pour objectif de développer les valeurs de citoyenneté, de mieux faire connaître la communauté de défense, et de rendre plus accessibles les métiers de la défense à tous les publics de jeunes.

---

<sup>12</sup> *Réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté*

<sup>13</sup> *Cf. annexe 7.*

### - L'assistance à la population

Le ministère met depuis 2002 à disposition des capacités d'accueil dans le cadre du plan « hiver », dépendant du ministère de la cohésion sociale. La défense met aussi gratuitement à la disposition d'associations humanitaires, chaque année, des vêtements chauds, des couvertures et même des lits de campagne permettant d'équiper au moins 2 000 personnes.

### - Le soutien aux familles défavorisées

Le dispositif « ville vie vacances » : depuis 1994, la gendarmerie et les trois armées participent au dispositif interministériel « ville vie vacances », placé sous la tutelle du ministère de la cohésion sociale, qui consiste en un dispositif pluriel d'animations sportives et culturelles, actif tout au long de l'année, mais davantage encore pendant les congés scolaires.

De nombreux autres domaines dans lesquels les armées interviennent peuvent être cités tels : le soutien aux sportifs de haut niveau et surtout la reconversion.

Dans le cadre de la citoyenneté et de l'insertion professionnelle l'armée a indéniablement un rôle à jouer. Aujourd'hui, le maintien de ce rôle social et du rayonnement des armées qu'il induit se pose avec acuité du fait des contraintes économiques et de la répartition géographique des forces prévue par la réforme.

Le rôle social n'est pas inscrit dans le Livre blanc. Il ne fait pas partie des missions premières de l'armée. Mais cela n'a jamais été le cas. Dans le passé, le rôle social a été une conséquence positive de la place de l'armée dans la société. Aujourd'hui, avec une armée de métier, il devrait sans doute être inscrit au nombre de ses missions.

Dans le contexte de crise économique et sociale que nous connaissons, l'État peut être contraint à arbitrer entre deux mesures insatisfaisantes :

- Une rationalisation budgétaire excessive conduisant à un recul du rôle social, qui répond à des besoins immédiats d'économies ;
- Le maintien d'un rôle social ambitieux, contraignant en période de tension budgétaire mais qui permet cependant, en sortie de crise, de repartir plus vigoureusement avec un moindre coût global ;

Le rôle social des armées en direction de la population appelle un renforcement des moyens pour assurer la pérennité des actions déjà mises en place et leur développement mais aussi par une attention toute particulière à ne pas laisser se déliter le lien entre les Français et leur armée dans un contexte de non-guerre.

Les réformes actuelles des armées posent autant la question de l'efficacité du Plan égalité des chances pour le plus grand nombre que de l'implantation géographique des structures militaires au regard des bassins de population cible. Les seuls RLJC, réservistes et associations de réservistes ne peuvent palier l'action de l'armée d'active. Le grand écart entre les bonnes intentions et les moyens matériels, humains et financiers se creuse.

Il est apparu à notre groupe de travail que les armées devaient avoir ce rôle social dans la société parce qu'elles en ont besoin pour leurs missions et pour le recrutement. Mais aussi parce qu'il constitue un investissement de fond au regard de la nation et participe de leur légitimité et donc de leur avenir.

## **II - Les limites du rôle social des armées**

Les pouvoirs publics ont imposé un cadre aux missions et aux moyens des armées. Le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale engage les armées à se recentrer sur leur « cœur de métier ». La Révision générale des politiques publiques (RGPP) contraint les ressources financières. Elle impose donc de faire des choix, d'établir des priorités. En outre, la société française a changé (rapports sociaux, organisation, rapport avec la chose publique et militaire). Au-delà de leur rôle social par nature, inhérent et induit (recrutement, formation technique et humaine, valeurs, représentation), les armées doivent réviser les limites de leur action sociale au profit de l'ensemble de la population. Nous constatons six limites principales :

### **1) Opérations extérieures : les armées sont devenues un corps expéditionnaire permanent**

Les opérations extérieures (OPEX) dans lesquelles les armées françaises sont engagées, dans le cadre du maintien de la paix, ont significativement augmenté ces dernières années (Moyen-Orient, Afrique, Asie centrale, Golfe d'Aden).

Cela entraîne une augmentation du coût financier consacré aux opérations extérieures dans un budget relativement constant. Ceci réoriente les moyens

vers la mission principale confiée aux armées : défense du territoire et des intérêts français à travers le monde, plutôt que vers un rôle social à spectre large et des « missions à but civil ». De plus, le rôle social et éducatif au profit des populations, dans le cadre des OPEX, est très différent de ce qui pourrait être attendu en France.

Ces missions de projection impliquent également un nombre croissant de personnels militaires, les éloignant pour une durée de plus en plus longue du territoire national, les rendant moins disponibles et moins visibles pour une action sociale concrète au profit de la population : rayonnement lors des cérémonies militaires et commémoratives, etc. Le contingent militaire français à l'extérieur représente en moyenne environ 10 000 militaires, qu'il faut régulièrement relever, débriefer, reposer, former... et redéployer en mission.

## **2) Réduction du format : restructurations et diminution de la présence des enceintes militaires sur l'ensemble du territoire - baisse des effectifs et recentrage**

Le changement de contexte géostratégique, la suspension du service national, la modernisation des forces et leur restructuration, dans un contexte budgétaire très contraint, ont modifié le maillage territorial et la présence des armées sur l'ensemble du territoire national. Ainsi, nombre de garnisons, de régiments, de bases aériennes, de services de soutien ont été supprimés ou déplacés, ou le seront dans les toutes prochaines années. La création de bases de défense (51) contribue également à concentrer les implantations notamment dans quelques grands centres urbains, mais pas forcément à proximité des zones socialement sensibles.

Ainsi, depuis les années 1970, les effectifs militaires n'ont cessé de diminuer. La réforme actuelle entraîne encore la disparition de plus de 50 000 postes.

Cela entraîne une diminution de la présence des militaires à proximité de la population française, et accentue l'élargissement du « désert militaire » dans certaines régions comme la Haute et la Basse-Normandie, la Picardie et le Pas-de-Calais où l'armée de terre disparaît quasiment. Sa présence diminue également dans ses postes traditionnels du Nord-est du pays et plus généralement dans les petites et moyennes communes et agglomérations. A contrario, un département comme le Var, déjà très « militarisé », voit son potentiel renforcé.

Cette diminution est moins marquée pour la gendarmerie, bien que cette

dernière voit ses zones de compétences redéployées, sa présence plutôt en zone rurale et périurbaine renforcée et son emploi opérationnel centré sur sa mission de sécurité intérieure et de lutte contre la délinquance.

Les trois armées se concentrent donc sur un plus petit espace géographique et diminuent donc les contacts directs qu'elles pouvaient avoir avec l'ensemble de la population et les retombées sociales et économiques qu'elles engendraient localement. Cela diminue également l'engagement social local du militaire dans son environnement territorial et son rayonnement, notamment dans les petites communes : limitation de la présence de troupes lors des cérémonies commémoratives, de prise de commandement, ou de rencontres sportives.

La diminution des implantations militaires limite le développement d'activités en liaison avec les armées d'une masse importante de jeunes (préparations militaires, stages militaires ou toute autre forme d'activités qui pourraient être proposées) par la limite des capacités d'accueil.

### **3) Le Service national : une ressource et non véritablement une école de la vie**

Le Service national, obligatoire et massif, est suspendu, suite à la Loi du 28 octobre 1997. La conscription et sa dimension sociale auront existé une centaine d'années, pendant finalement une durée limitée au <sup>xx</sup>e siècle. On peut donc constater que cette forme de rôle social (c'est-à-dire allant au-delà de la mission de défense de la population et du territoire face à la menace) fut relativement brève dans l'histoire moderne de la société française, et plutôt liée à une certaine époque dont on peut s'interroger qu'elle soit encore adaptée à la situation actuelle.

De plus, le service national n'avait pas été conçu comme une école de la vie, mais comme une ressource d'hommes pour la protection directe du pays.

Il n'y a plus d'appelés depuis 2002. Sans revenir sur les fondements de cette suspension, il apparaît clair, pour les armées et la population française, qu'il ne devrait pas être rétabli dans un horizon de temps proche, sauf circonstances exceptionnelles. On peut donc raisonnablement écarter cet outil comme vecteur social dévolu historiquement aux armées et sans remplacement plausible sous une autre forme.

La Journée d'appel et de préparation à la défense (JAPD), aujourd'hui

Journée Défense et Citoyenneté (JDC), a succédé au Service national. Elle est universelle, permet de détecter des jeunes en difficultés et présente une première étape du recrutement. Mais elle ne dure que quelques heures et ne remplace en aucun cas le Service national.

Le Service civique, qui se met en place actuellement, ne peut compenser le Service national car il est non obligatoire et couvrira, dans le meilleur des cas, au maximum 10 % d'une classe d'âge, avec une organisation et une pratique totalement différente et pour lequel les armées ne représenteront qu'une petite partie des missions proposées.

#### **4) Les armées doivent concentrer leur action sociale en interne**

L'armée professionnelle, d'engagement et de compétences, nécessite un accroissement du suivi des militaires et de leur famille. Les besoins de recrutement, de fidélisation et de développement professionnel obligent les armées à renforcer leur action sociale interne, en terme de rémunération, de condition de vie, de formation, de reconversion, de prise en charge du contexte familial.

Cela laisse moins de marges de manœuvre financières et techniques pour œuvrer directement au profit de l'ensemble de la population.

#### **5) Soutien et besoin de la population : le lien Armées-Nation**

Avec la suspension du Service national, les opérations extérieures de plus en plus éloignées, moins lisibles et moins compréhensibles, le lien entre les armées et la population tend à se distendre. Les opérations militaires ne semblent plus être liées à la vie quotidienne des Français, comme c'était le cas lorsqu'un jeune passait plusieurs mois au sein des armées ou lorsque le territoire national était directement menacé. Les Français ne sont pas hostiles au rôle actuel des armées, à sa raison d'être et à ses missions, mais ne se sentent pas concernés.

La population attend plus un soutien au quotidien de la part des institutions publiques, en terme de redistribution, plutôt que la diffusion de valeurs et de comportements véhiculés et inculqués par les forces militaires, notamment envers la jeunesse.

Alors que les armées représentent la dimension nationale, la disponibilité, le sacrifice, la société, elle, tend à se fragmenter et à devenir matérialiste. Le message et l'action des armées sont donc moins efficaces et moins recherchés.

De plus, les crises actuelles que traverse la société française sont essentiellement d'ordre social et économique : emploi, éducation, délinquance, éclatement de la cellule familiale... Les armées sont-elles les plus à même d'y répondre seules ? La réponse est bien évidemment non. Il existe bien d'autres institutions et associations pour y faire face avec des moyens humains et financiers qu'il faudrait peut-être amplifier, mais pas à travers le budget de la Défense et la ressource humaine militaire.

Si le lien Armées-Nation s'avère nécessaire, il ne doit pas se limiter à sa dimension sociale, car cela signifierait que la Nation ne perçoit plus leur mission principale. Il existe bien une dimension sociale, mais elle est une conséquence indirecte de l'action des armées (recrutement, formation technique et humaine, valeurs, représentation, flux économique) et non la finalité.

Le rôle social des armées dans ce contexte, et sans moyens supplémentaires, s'avère plus limité.

## **6) Évaluation législative et historique du rôle social des armées**

Les missions conférées aux armées sous la cinquième République sont définies dans l'ordonnance du 7 janvier 1959 : « assurer en tout temps et en toutes circonstances, et contre toutes formes d'agressions, la sécurité et l'intégrité du territoire, ainsi que de la population ». Dès lors, sauf à considérer que les mutations sociales à l'intérieur de la France sont une menace au sens de ce texte, les armées n'ont pas vocation à exercer un rôle social important.

Lorsque l'on étudie le rôle des armées en France au cours des siècles, il apparaît que les armées n'ont jamais véritablement eu de vocation sociale massive envers l'ensemble de la population. Les armées ont pu par le passé intervenir lors de catastrophes naturelles, mais cela est demeuré très ponctuel. La perception que l'on peut en avoir aujourd'hui, notamment avec l'image encore présente de la conscription, sans contester son apport, semble surestimer la réalité historique.

Bien qu'actuellement les armées soient fortement engagées dans un rôle social, réclamé par les pouvoirs publics, en mettant en œuvre une large palette d'outils (Cf. Partie I), ce n'est pas et n'a jamais été sa vocation fondamentale, ni même secondaire.

**Continuer l'action sociale, mais dans quelle mesure et avec quels leviers ?**

Les armées, par leur recentrage sur leur mission principale imposée par les pouvoirs publics, ont de moins en moins les capacités humaines, techniques et financières d'avoir un rôle social direct et large au profit de l'ensemble de la population.

La demande d'objectif social faite aux armées, spécificité française, peut s'analyser comme étant une certaine perception historiquement idéalisée de son action et peut-être pour suppléer une efficacité moindre des autres institutions.

Néanmoins, fidèles à leurs missions naturelles, les armées peuvent avoir un rôle social ciblé et limité en faveur de la société, notamment en direction de la jeunesse en optimisant et en rationalisant certains outils sans peser sur les moyens nécessaires à la mission opérationnelle.

### **III - Propositions du rapport**

Comment les armées peuvent encore jouer un rôle comme instrument d'union des Français ?

Le groupe de travail est parvenu à la conclusion, compte tenu des moyens dont elles disposent, de la nécessité pour les armées de faire de l'information, de la formation et de la commémoration. Il propose une liste d'actions.

#### **En ce qui concerne le rayonnement**

Le rayonnement a pour but de rappeler la place des armées dans la nation, d'améliorer leur présence sur le territoire, et enfin d'informer les jeunes sur les possibilités offertes par la Défense afin de faciliter le recrutement

Ce n'est pas simplement l'action coordonnée des armées mais la mission de chaque militaire. Il paraît nécessaire d'affirmer cette place et c'est d'abord à l'active de le faire, même si elle doit être assistée des réserves.

P1 : s'appuyer sur les unités d'active partout où elles sont présentes, au niveau de l'unité, de la garnison ou de l'établissement et pas simplement au niveau des BDD.

P2 : considérer les jours de commémorations nationales comme des jours ouverts et demander que les militaires participent aux commémorations, soit collectivement soit individuellement.

## **En ce qui concerne l'amélioration de la présence sur le territoire**

P3 : s'appuyer sur les petites équipes encore présentes dans les « déserts militaires » DMD et CIRFA qu'il faudrait aider dans leur mission de présence.

*La Gendarmerie reste très présente sur le territoire et garde son caractère militaire dans l'esprit de la population et peut être un relais précieux tout particulièrement dans les « déserts militaires ».*

P4 : coordonner avec la gendarmerie le rôle social de rayonnement des armées, d'information et d'aide au recrutement, le lui confier là où elle est seule présente.

P5 : faciliter la montée en puissance et l'action de la réserve et des réservistes individuellement, en particulier de la réserve citoyenne, la développer plus largement et de façon plus diffuse sur l'ensemble du territoire.

P6 : étudier la création d'une institution propre à la réserve, calquée sur l'ancienne « Inscription Maritime ». Il s'agirait d'une « Inscription Militaire » constituée de personnels choisis selon des critères militaires, qui appelés périodiquement, s'engageraient à servir sous certaines conditions pendant une large durée de temps, en échange d'avantages notamment sociaux, pensions, emplois réservés, etc...

## **En ce qui concerne l'information**

P7 : informer sur les possibilités des armées en matière d'accueil et de formation, en accentuant l'action des CIRFA et des RLJC, en intégrant les scolaires et les universitaires, et en s'appuyant dans toute la mesure du possible sur les référents Défense de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

P8 : harmoniser les dénominations et les sigles pour faciliter l'information sur les cursus réserves en utilisant des termes connus du grand public (cadets, préparation militaire, préparation militaire supérieur...)

## **En ce qui concerne l'action sociale dans la nation**

*Il s'agit dans le court terme de préserver et de valoriser les actions d'assistance existantes qui sont considérables. Le groupe a largement pris*

*conscience qu'il apparaît difficile pour les armées d'aller au-delà. Il faut que chaque action permette aux armées d'en tirer un bénéfice.*

P9 : maintenir le Plan égalité des chances à son niveau théorique.

Il s'agit en fait de développer les actions les plus marquantes et celles qui apportent le plus aux armées.

P91 : développer le dispositif cadets en nombre et en le fidélisant vers la préparation militaire.

P92 : faciliter l'accès aux formations en alternance et en pré-recrutement<sup>14</sup>.

P93 : développer le tutorat.

P10 : Impliquer des acteurs nouveaux

P101 : s'appuyer sur les réserves et sur les réseaux d'anciens pour transmettre les savoir faire et les savoir être, en les faisant participer à la formation des jeunes et à l'encadrement des cadets.

P102 : imaginer la constitution de musiques et de fanfares par la réserve citoyenne en liaison avec les municipalités et les anciens.

P11 : s'inscrire dans la logique du service civil.

Il ne s'agit pas de recréer ce qui est suspendu mais de profiter des opportunités pour former des jeunes à « l'esprit de défense » en leur offrant, dans le cadre militaire, de réaliser des projets relatifs à la mémoire ou au patrimoine par exemple.

P12 : simplifier la formation initiale des réservistes, en particulier par une meilleure coordination des armées en ce domaine.

---

<sup>14</sup> Voir à ce sujet les rapports de la CAJ « *Scolarité partagée* » et « *la Formation en alternance dans les Armées* ».

## CONCLUSION

Ce sujet était difficile, compliqué et délicat. Etablir une synthèse n'a eu rien d'évident.

D'autant plus que dès le départ le groupe a constaté une distorsion entre la démarche du ministre, cherchant à faire participer les Armées au Plan égalité des chances, qui elles, se concentrent de plus en plus sur leur métier premier, en particulier en raison de leur action à l'extérieur du territoire.

Le groupe a été guidé dans ses travaux par trois principes :

- la nécessité de considérer la jeunesse du pays dans sa totalité,
- la nécessité de coller aux réalités notamment celle de moyens en constante diminution,
- avec pour objectif de servir les armées et la Défense nationale.

D'abord ce rôle social des armées a été défini comme ayant trois aspects :

- le rayonnement (qui passe par les commémorations, l'information, la formation vis-à-vis de la société civile),
- la transmission de l'esprit de défense et au-delà l'effort pour obtenir la meilleure résilience, c'est-à-dire la meilleure capacité à résister aux chocs,
- l'assistance aux plus démunis par le Plan égalité des chances.

Ces trois aspects du rôle social sont apparus au groupe comme étant nécessaires, tant pour le recrutement que pour mener à bien les actions extérieures. Mais surtout parce que la résilience qui impose les sacrifices doit fondamentalement s'appuyer sur eux.

A partir de là, clarifier les objectifs devenait ardu. Mais il a été constaté que les armées faisaient déjà beaucoup. Cependant, des limites à ces actions sont apparues.

Ces limites sont donc notamment le stationnement hors des grandes villes et de leurs banlieues, un « tout projection » et une multiplication des engagements extérieurs, une répartition peu homogène sur le territoire avec une concentration des forces de défense dans le midi, une diminution des effectifs en cours.

Sont apparues trois pistes pour la valorisation de l'action sociale que le groupe souhaite voire explorer :

- d'abord s'appuyer sur l'armée d'active partout où elle est présente et par le rôle des éléments isolés tels que les DMD et CIRFA qui pourraient être renforcés avec des effectifs légèrement accrus.
- Ensuite faire appel aux réserves opérationnelles ou citoyennes dans les actions de rayonnement voire d'assistance. Dans les déserts militaires, c'est-à-dire une très grande partie du territoire, cela pourrait être une solution. Toutefois il est impérativement nécessaire de lier la réserve à l'active et notamment de la faire adhérer aux contraintes du statut militaire. Un statut particulier pourrait-il être envisagé ?
- Enfin la tentation est grande en particulier dans le domaine de la résilience et de la transmission de l'esprit de défense, malgré le fossé ministériel, de faire appel à la gendarmerie.

Le rayonnement de la gendarmerie est légèrement différent de celui des armées, de plus la cohérence entre la gendarmerie et les armées risque d'être affectée avec le rattachement au ministère de l'intérieur.

Mais la volonté des gendarmes de maintenir le lien et de conserver le statut militaire doit aplanir les difficultés.

En conclusion, ce groupe de travail est heureux d'avoir pu contribuer à une réflexion indispensable et peut-être bienfaisante pour les armées et espère très vivement qu'elle sera suivie des meilleurs effets.

## LISTE DES PERSONNALITÉS AUDITIONNÉES

### Auditions

**Monsieur Yann Dyèvre**, directeur de la Jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative auprès du Haut-commissaire à la jeunesse (le 27 janvier 2010).

**Capitaine de vaisseau André Martin**, chef de la section « Fonction militaire » au bureau Ressources humaines de l'État-major des armées, responsable notamment du statut, des pensions, du dialogue social et du rôle social des armées (le 16 décembre 2009).

**Général Bertrand Cavalier**, sous-directeur des Compétences au service des Ressources humaines de la Direction générale de la gendarmerie nationale (le 24 mars 2010).

**Monsieur Philippe Conrad**, historien, directeur de séminaire au Collège interarmées de défense (le 14 avril 2010).

### Entretiens

**Général d'armée Bruno Cuhe**, gouverneur des Invalides, chef d'état-major de l'armée de terre (2006-2008), le jeudi 14 janvier 2010.

## LISTE DES ANNEXES

1. Audition du capitaine de vaisseau Martin.
2. Audition du général Cavalier.
3. *Vers un nouveau rôle social des armées*, article du capitaine de vaisseau O. Pons, RDN, octobre 2008.
4. *Rôle social des armées : identité, unité, cohésion et paix sociale ?* synthèse de M. Montrose, RDN, 2010.
5. Carte de la répartition des effectifs militaires et civils hors Gendarmerie.
6. L'Inscription Maritime.
7. Actions du Plan égalité des chances (tableau).

**Annexe I**  
**AUDITION DU CV MARTIN**  
**(16 DÉCEMBRE 2009)**

Les années 1990 ont été une période de bouleversements pour l'armée. D'armée défensive de guerre froide, elle a dû relever le défi de la projection multiple. D'armée de conscription, elle est devenue armée professionnelle. Le tout dans un cadre budgétaire contraint par le contexte économique et les engagements européens de la France. Dans ce cadre, quelle place peut-on laisser à l'action sociale d'une armée professionnelle soucieuse d'optimiser l'utilisation de ses moyens afin de remplir au mieux les missions proprement militaires que lui confie la nation ?

En réalité, le rôle « social » de l'institution recouvre de nombreuses facettes, dont certaines ont été remises à l'honneur par la crise des banlieues de novembre 2005. Trois types d'action peuvent être distingués.

**Premièrement, l'armée est une force d'intégration à la nation mais aussi - plus simplement - à la société.** Par l'encadrement, la vie en communauté, la transmission de valeurs, etc., l'institution militaire exerce un véritable travail de socialisation sur ses membres, mais quid au-delà ? Avec la fin du service militaire, la puissance d'intégration et de formation de l'armée peut-elle être employée au bénéfice d'autres publics que les professionnels de l'armée eux-mêmes ? La réponse est oui, tout au moins dans une certaine mesure, celle des moyens financiers et humains alloués par le ministre.

**Deuxièmement, l'armée est une institution qui sait promouvoir ses éléments de valeur, quel que soit leur milieu d'origine, leur couleur de peau, leur sexe, etc...** Elle joue ainsi structurellement un rôle moteur dans la promotion sociale en France, à une heure ou « l'ascenseur social » apparaîrait moins efficace que par le passé.

**Troisièmement, l'armée doit s'adapter aux évolutions de contexte (LBDSN, RGPP).** Les restructurations attendues vont se traduire par une déflation des effectifs et une réorganisation des implantations territoriales des unités considérables. Cette manœuvre nécessite d'utiliser l'ensemble des grands leviers d'action des politiques de ressources humaines :

- La gestion dynamique des flux internes (gestion des parcours professionnels et de carrière, formation) et externes (recrutement, reconversion, incitation au départ) sera primordiale.
- le réexamen les grands équilibres (carrière/contrats, militaires/civils, active/réserve),
- enfin la préservation des grands principes structurants (contrainte de jeunesse ; lisibilité, attractivité et sélectivité des parcours).

Cette « manœuvre des ressources humaines » repose, notamment, sur le caractère attractif des mesures d'accompagnement social et les capacités de reclassement du personnel militaire au sein de la fonction publique et de mobilité externe des agents civils.

En effet les besoins en ressources humaines sont assez considérables (25 000 personnes par an) et concernent en premier lieu de la main d'œuvre peu qualifiée dont la formation professionnelle est assurée en interne ; c'est-à-dire précisément cette population qui est aujourd'hui la plus confrontée à l'échec scolaire et au chômage, et sur laquelle les armées ont choisi de concentrer leurs efforts - y compris par la création de filières adaptées. L'après recrutement n'est pas non plus négligé, puisque des moyens importants sont mis en place pour assurer la reconversion des militaires sur le départ.

Dans ces trois terrains d'action, on découvre toujours une part de tradition, qui permet d'affirmer que l'armée a toujours eu un rôle social. Mais quand sont mis en place des dispositifs spécifiques et novateurs pour adapter cette action aux enjeux actuels, ce rôle devient une **véritable ambition : celle de contribuer au bien-vivre ensemble dans la société française**. Mais où doit s'arrêter la mission sociale de l'armée ? Quel doit être le périmètre de son rôle social ? Le ministère de la défense a-t-il les moyens des ambitions qu'on a pour lui ? Le débat est ouvert.

## L'ARMÉE COMME FORCE D'INTÉGRATION À LA NATION ET À LA SOCIÉTÉ

L'action sociale de l'armée peut toujours s'entendre comme une dynamique structurante.

« Envisager [...] le rôle de l'officier sous cet aspect nouveau d'agent social appelé par la confiance de la patrie moins encore à préparer pour la lutte les bras de tous ses enfants car discipliner leurs esprits, à former leurs âmes à tremper leurs cœurs ». Cette approche que développe le Maréchal Lyautey dans *Le rôle social de l'officier* (1881) reste d'une très grande actualité. En effet, cette mission « d'agent social » de l'officier, qui, dans l'esprit de Lyautey, se veut d'abord structurante, trouve aujourd'hui une nouvelle expression au cœur même d'un dispositif de revitalisation du lien armée nation.

« L'honnêteté et la franchise, la loyauté, la dignité, la discipline et le sens de responsabilité, la générosité et l'esprit d'équipe, le sens de l'organisation, la disponibilité et le goût de l'effort ». C'est ainsi que la directive relative aux comportements dans l'armée de terre (2 000) conçoit « le comportement du soldat dans l'exercice quotidien de son métier ». Cette directive poursuit en prévoyant, dans le chapitre suivant intitulé « le comportement du soldat dans le milieu civil », que l'adhésion à ces valeurs militaires trouve une traduction concrète au milieu de la nation, un prolongement naturel lors du retour à la vie civile de soldats qui deviennent alors des acteurs responsables de leur société, puisque ces valeurs militaires sont susceptibles d'orienter et de structurer décisivement leurs comportements sociétaux autour de certaines valeurs citoyennes telles que « le respect de l'autre, l'ouverture d'esprit et la curiosité, le civisme, la fraternité humaine et la vie sociale, le patriotisme ».

L'armée contribue à la formation et au renforcement du lien social et, partant, a une vie sociale ordonnée et pacifique.

Tout en ayant sa culture propre, l'armée est porteuse de valeurs qui facilitent l'assimilation des règles de la vie civile, et permet à ceux qui passent par elle de développer des atouts tant psychologiques que matériels pour acquérir le statut de membre de la société française.

C'est ainsi que le personnel recruté doit correspondre aux standards exigés par les valeurs républicaines, c'est-à-dire celles de la société civile, tout en étant disposé à être pleinement militaire. Il y a donc dès l'origine une

concordance forte entre les valeurs que doit détenir ou acquérir le militaire, et les valeurs humaines de la vie en société - même si d'autres valeurs plus spécifiquement militaires viennent les encadrer et s'y ajouter.

Le nouveau statut général du militaire combine d'ailleurs parfaitement ces deux éléments. Mme Alliot-Marie insistait lors de sa présentation sur le fait qu'il rappelait les « fondamentaux de l'état militaire », qui garde ses spécificités : être soldat n'est définitivement pas un métier comme les autres, malgré l'éloignement des perspectives de conflit d'envergure. Pour autant, le statut a été présenté par le ministre comme présentant des « adaptations notables à la nouvelle donne sociale et professionnelle », de manière à ne conserver cette spécificité que lorsque la « nature particulière des missions militaires » ne justifie pas une différence de traitement entre civils et militaires : Les militaires doivent aussi être des citoyens.

L'armée ne recrute pas uniquement de parfaits citoyens ayant pleinement épousé les valeurs de la société française. C'est précisément là que se situe l'action sociale de l'armée : elle agit en faveur des Françaises se situant parfois aux marges de la société.

De nos jours, être membre de la société, c'est d'abord occuper un emploi. Travailler signifie vivre au contact d'autrui, évoluer dans un milieu professionnel avec ses codes et ses réseaux, dans lequel on trouve la plupart de ses amis et souvent son conjoint. Dans cette perspective, être engagé par l'armée constitue d'abord l'acquisition d'un statut au sein de la société. Quelle que soit la fonction que l'on occupe et le grade auquel on débute, être militaire apporte un métier dont la visibilité sociale est généralement importante, dans la mesure où cet état sert à qualifier la personne plus qu'un autre - qu'un simple - métier. On dira plus volontiers d'un soldat d'une unité logistique de transport qu'il est soldat que conducteur de poids lourds avec des bâches kaki. « Aller à l'armée » n'est pas la même chose que se faire embaucher par une entreprise quelconque, le militaire étant conçu comme le professionnel d'un service public.

Ce caractère valorisant est à relier au fait que l'armée est par excellence le lieu d'intégration de normes sociales et comportementales. Il s'agit d'abord de règles de base nécessaires au bon ordre de ce qui, en dernière analyse, est une force combattante, exigeant par conséquent une discipline sans faille. Cela se traduit notamment par :

- L'apprentissage de la hiérarchie.
- Le respect d'une discipline quotidienne : régularité, ponctualité, mais aussi bonne santé physique et physiologique. Ces valeurs, fondées sur le respect de soi et des autres, sont une condition de la confiance en soi, clef de toute intégration sociale.

Quelques années passées au sein de l'armée permettent d'acquérir la discipline nécessaire à toute vie en société. Même si avoir été militaire n'est de nos jours pas indispensable pour être membre de la société, et bien que la vie civile continue à se distinguer de la vie militaire, un tel passage apporte des réflexes et des normes de comportement qui sont d'autant plus positives que l'individu en était dépourvu auparavant.

Devenir membre de l'armée offre aussi une issue à la marginalité, de deux manières : d'une part par l'intégration à une communauté qui est elle-même une partie de la société, d'autre part par l'élargissement de son horizon social via de nouvelles fréquentations.

La vertu intégrative est inhérente à l'institution militaire : non seulement elle constitue un devoir professionnel, mais elle est concrètement facilitée par la vie en commun et les aspects égalitaires de l'Armée.

Nous examinerons maintenant une seconde acception, plus classique, du mot « social »

## L'ARMÉE COMME CADRE DE PROMOTION SOCIALE INTERNE

L'apanage de l'armée a été et est : la promotion sociale par la reconnaissance des mérites et des capacités plutôt que l'origine ou le diplôme.

Modèle d'intégration où chaque citoyen se voit offrir la possibilité d'une promotion sociale par l'avancement, quelles que soient ses origines, en permettant aux meilleurs de gravir les échelons hiérarchiques en fonction de leurs talents et de leurs mérites.

L'armée a une manière particulièrement méritocratique de gérer ses emplois, qui permet une véritable ascension : Il n'y a pas de catégorie « A + » qui correspondrait aux officiers généraux ; ceux-ci ont tous commencé comme officier subalterne. Quant aux sous-officiers et militaires du rang, rien

ne leur est acquis : ils doivent constamment faire leurs preuves et passer des examens. Rappelons que 50 % des officiers ont été sous-officiers et 50 % des sous-officiers militaires du rang.

Veillons à rappeler qu'on ne naît pas militaire. L'armée n'est qu'un concentré de la population civile où les mentalités évoluent, où les inspirations civiles ne sont pas inexistantes et se diffusent peu à peu dans l'armée. L'évolution montrera (ou montre peut être déjà) si des habitudes connues ailleurs, tel un désir d'horaires et de contraintes de vie moins pesante, se feront pressantes. En effet, L'armée ne peut pas se couper des évolutions sociales (au risque de ne plus être suffisamment attractive elle doit attirer chaque année une part substantielle de chaque classe d'âge pour ses besoins) mais elle se doit de conserver une spécificité : la disponibilité. Conséquence : il a été établi une savante distinction entre vie au quartier (rythme similaire au civil) et départ et vie en opération : disponibilité totale.

Si la logique administrative est présente pour l'avancement par les concours, elle se double aussi d'une promotion au mérite jugé sur fait. Un égalitarisme permis par le concours des traditions de la fonction publique française et des méthodes stimulantes du secteur privé.

## L'INTÉGRATION SOCIO-ÉCONOMIQUE PAR L'ARMÉE

La capacité de l'armée à entretenir le lien qui l'unit à la nation, tout à la fois en participant aux programmes d'intégration sociale ou en maintenant une organisation au mérite, sans discrimination, permet de maintenir l'image d'une institution en phase avec une société qui est son vivier. Cependant, ce rôle social de l'armée existe aussi par le lien effectif qu'elle entretient directement avec la nation en engageant et en réinsérant son personnel. Alors que le marché du travail demeure touché par une grande précarité, les armées se veulent exemplaires dans le rôle social touchant au caractère professionnel du métier de soldat. Cette dimension est ainsi devenue essentielle à la suite de la professionnalisation de l'armée.

En devenant professionnelle, l'armée a dit prendre en compte la spécificité du marché du travail pour assurer son recrutement puisqu'elle perdait les appelés du contingent qui lui fournissait 80 % des militaires du rang. Dans un contexte de forte désocialisation de nombreux jeunes lié à un taux de chômage élevé, la place occupée par l'armée comme premier recruteur national l'amène à jouer un rôle primordial pour des jeunes au chômage ou déçus de leur emploi ainsi que pour ceux qualifiés de « en difficulté ».

Cette dimension sociale de l'armée comme étant une structure offrant un métier ou un chemin d'accès vers la vie professionnelle est prise en compte par les services de recrutement des armées qui cherchent à concilier leur besoin en hommes disposant d'un niveau de formation donné avec les attentes des jeunes qui viennent signer un contrat comme engagé ou comme volontaire. L'armée tente ainsi de tenir ce rôle de structure d'intégration professionnelle et, partant, sociale, tout en tenant compte des exigences dues à la professionnalisation et à la réduction de ses effectifs. L'équilibre se fait donc entre les attentes des volontaires et des engagés d'une part et le besoin en recrutement des armées d'autre part.

La dimension d'insertion professionnelle prend une signification complètement nouvelle du fait de la professionnalisation. En effet, la grande majorité des personnels est maintenant confrontée à terme à la reconversion. Cette mutation offre ainsi un véritable terrain d'évaluation de la volonté et de la capacité des armées à se confronter avec le monde civil.

La dernière décennie a été marquée par une déflation sans précédent des effectifs de la défense, qui sont passés d'un million et demi à 350 000 hommes (gendarmerie incluse). Cette diminution s'est accompagnée d'une mutation profonde dans la forme des contrats. Ainsi, alors que l'armée « de conscription » comprenait deux grandes populations - les appelés et les militaires de carrière, les personnels contractuels n'intervenant qu'à la marge -, le pourcentage des personnels contractuels au sein du ministère de la défense est de 63 %. À cela s'ajoute, en raison de la spécificité des missions militaires, une moyenne d'âge très jeune dans les unités ; par exemple 25 ans sur le porte-avions Charles de Gaulle pour un total de 2 000 hommes embarqués.

L'armée professionnelle se caractérise donc par un besoin accru de personnels qui vont passer une partie limitée de leur vie professionnelle dans l'armée. Entre 1998 et 2008, le nombre de départs annuels est passé de 20 500 à 33 600. La différence essentielle réside dans la part beaucoup plus importante prise par des personnels ayant effectué une période courte au sein des armées. Ainsi, entre 1998 et 2008, le nombre de militaires du rang quittant l'institution a été multiplié par trois passant de 6 681 à 21 345, quand, sur la même période, les départs d'officiers sont stables et de l'ordre de 2 300 par an, et que les départs des sous-officiers passent de 11 618 à 9 940, toutes armées confondues.

**Avec une durée moyenne des contrats de 5 à 8 ans et des besoins accrus en hommes du rang, donc moins qualifiés, la reconversion des personnels à leur sortie de l'institution militaire apparaît être un enjeu social de premier ordre.**

## CONCLUSION GÉNÉRALE

Liant pour le tissu social, force d'intégration, promoteur du sentiment d'appartenance à la Nation, lieu de promotion sociale, employeur socialement responsable, acteur majeur de la formation professionnelle et de la reconversion... Les armées françaises sont aussi tout cela.

L'armée professionnelle perpétue son rôle traditionnel d'ascenseur social. L'opportunité d'une promotion sociale par la qualification et le mérite, ainsi offerte, est un moyen d'éveiller chez des jeunes en difficulté, qui se persuadent peu à peu de leur « utilité » sociale, un désir de contribuer davantage, par leur travail, à la solidarité nationale et finalement un sentiment citoyen d'appartenance à une nation. **Ce faisant l'armée professionnelle joue tous jours, vis-à-vis de la nation, son rôle traditionnel d'incubation de la citoyenneté.**

L'institution militaire a vu donc sa fonction sociale s'accroître. Avec l'apparition du chômage massif des jeunes, elle est progressivement devenue l'un des acteurs de la politique de l'emploi et de la réinsertion. Des dispositifs ciblés à destination des jeunes en difficulté ont été mis en place qui permettent à la fois de combler les besoins en recrutement induits par la professionnalisation et de participer à l'effort national en matière d'emploi.

Ainsi les effectifs du Service militaire adapté vont doubler d'ici 2012, passant de 3 000 volontaires formés en 2009 à 6 000 en 2012. C'est un engagement du président de la République en faveur de l'Outre-mer : Le secrétariat d'État à l'outre-mer va bénéficier d'un abondement très substantiel de son budget, lui permettant de construire de nouvelles infrastructures (90 millions d'euros entre 2010 et 2012) et de recruter 300 cadres militaires supplémentaires, venant essentiellement de l'armée de terre.

C'est précisément parce que l'esprit de service ne s'arrête pas aux portes d'une caserne que le ministère de la défense apporte sa contribution, par ses réseaux et compétences, à des politiques plus spécifiquement sociales. En continuant à porter cette ambition sociale aux exigences renouvelées, l'Armée montre une nouvelle fois qu'elle sait, si on le lui demande, tenir toute sa place au cœur de la politique de la Nation.

Avant d'aborder les éléments les plus novateurs de l'action de « l'armée » au sein de la société en faveur de l'intégration, il convient d'évoquer les tâches

que le ministère de la défense a accepté - ou non - de remplir en temps normal. Car s'il est naturel que l'armée vienne au secours de la population lors de catastrophes naturelles ou autres événements extraordinaires, il ne va pas de soi qu'elle puisse répondre à toutes les sollicitations qui lui sont adressées en égard à ses compétences et ses moyens - réels ou imaginés.

Ainsi, le ministère met depuis 2002 à disposition des capacités d'accueil dans le cadre du plan « hiver », dépendant du ministère de la cohésion sociale. Pour la campagne 2006 de ce plan, ce sont 2 371 places d'hébergement d'urgence qui ont été offertes aux sans-abri sur l'ensemble du territoire, avec une gradation selon le niveau de froid.

En outre, la défense met gratuitement à la disposition d'associations humanitaires, chaque année, des vêtements chauds, des couvertures et même des lits de campagne permettant d'équiper au moins 2 000 personnes.

On peut encore évoquer une autre présence régulière de l'armée auprès de la population, cette fois-ci auprès des jeunes. Depuis 1994, la gendarmerie et les trois Armées participent au dispositif interministériel « ville vie vacances », placé sous la tutelle du ministère de la cohésion sociale, qui consiste en un dispositif pluriel d'animation sportive et culturelle, actif tout au long de l'année, mais davantage encore pendant les congés scolaires. Ainsi les 3 armées accueillent, avec l'aide d'associations, environ 140 jeunes de 11 à 18 ans dans des stages courts et adaptés de formation militaire. Là aussi, il s'agit également d'une manière de sensibiliser les jeunes publics à la chose militaire vue sous un certain angle.

La question des limites du champ de compétence de l'armée s'est posée de manière relativement aiguë avec l'opération « 105 permis de conduire », lancée par la région Ile-de-France (RTIDF) à l'été 2004. Cette initiative du général adjoint territorial, Emmanuel de Richouftz, s'est construite avec des moyens limités et sur la base du partenariat, notamment avec les entreprises qui ont financé la formation au permis de conduire.

La question de savoir si cette initiative devait être étendue et pérennisée s'est rapidement posée et il a été décidé de ne pas faire du projet « un permis, un emploi » une politique officielle du ministère.

Bien que les moyens mis sur la table étaient en l'espèce particulièrement réduits, dans la mesure où la réserve citoyenne et les RLJC sont des réseaux bénévoles et qu'ont été mis à contribution les dispositifs existants de prépa-

ration militaire ou de missions locales, on pouvait en effet craindre un engagement financier croissant de la part de la défense. Le système d'origine n'a en fait pas été estimé reproductible et généralisable, un dispositif pérenne ayant probablement dû exiger un plus grand investissement de l'administration. **Or celui-ci ne correspondrait à l'évidence pas au corps de métier de l'armée : former des civils à un emploi civil ne peut se faire sur des fonds destinés à la mission défense du budget.**

Nous sommes au cœur de la problématique : les moyens alloués sont en juste suffisance, le budget est contraint et les priorités doivent d'abord porter sur nos personnels (amélioration de la condition du personnel, maintien d'une politique des ressources humaines performante, soutien des familles des militaires en OPEX, accompagnement social des restructurations... ).

La volonté de participer aux politiques interministérielles existe, les moyens alloués par le ministre doivent être à la hauteur de l'ambition.

**ANNEXE 2**  
**INTERVENTION DU GÉNÉRAL CAVALLIER**  
**(24 MARS 2010)**

**Préambule :**

Qu'est-ce que la gendarmerie ? Une force armée instituée pour veiller à l'exécution des lois (article L3211-3 du code de la Défense)

**Discours du directeur de la gendarmerie à Hondschoote :**

« parce qu'il est fils des armées, le gendarme est un militaire, parce qu'il est fils du territoire, le gendarme est toujours l'homme d'un terroir, parce qu'il est fils de la loi, le gendarme en est le gardien intraitable, parce qu'enfin, il est fils du peuple, le gendarme en est le serviteur direct. »

*- Données générales*

Effectifs : environ 98 000 personnels dont

- 16 000 gendarmes mobiles répartis en 128 escadrons. Activité moyenne 200 jours par an dont outre-mer, OPEX (Afghanistan, Côte-d'Ivoire, Kosovo) ;
- 68 000 gendarmes départementaux organisés en 1 000 COB et BTA regroupées dans 95 groupements.
- gendarmeries spécialisées : transports aérien, maritime, gendarmerie de l'air, de l'armement.

La gendarmerie contrôle 95 % du territoire national au bénéfice de 50 % de la population.

La gendarmerie assure l'interface entre les situations nécessitant les recours aux forces de police et celles imposant l'intervention des armées. Cette situation lui confère la capacité d'agir dans tout le spectre de l'emploi de la force de la paix à la guerre.

\*\*\*\*\*

**I - Les forces armées dont la gendarmerie, présentes au quotidien sur l'ensemble des territoires, sont un diffuseur de valeur sociale dans un environnement individualiste et consumériste.**

**Discours de M<sup>me</sup> Alliot-Marie, ministre de la Défense à Rochefort le 14 octobre 2004 :**

« sur ces valeurs fondamentales qui sont au cœur du métier militaire : la disponibilité, la tolérance, le dépassement de soi. »

Nous assistons à une démilitarisation de la société qui contribue à une désocialisation de la société.

Du point de vue de l'organisation militaire, du système de valeur et de la culture interne, tout est tourné vers le primat :

- du collectif ;
- de la mission : protéger, défendre quelle que soit la situation, en toutes circonstances.

*Article L 4111-1 du code de la Défense* : « l'état militaire exige en toutes circonstances esprit de sacrifice, pouvant aller jusqu'au sacrifice suprême, discipline, disponibilité, loyalisme et neutralité. Les devoirs qu'il comporte et les sujétions qu'il implique méritent le respect des citoyens et la considération de la Nation. »

## **II - De la gendarmerie, force militaire de régulation sociale**

Constat :

- violences intra-familiales, évolution 2007/2008/2009 : + 30,92 % au niveau national
- violences conjugales, évolution 2007 à 2009 : +18 %
- Coups et blessures volontaires criminelles ou correctionnelles évolutions 2006 à 2009 : + 40 à 50 % en moyenne.

Face aux nouvelles menaces nettement différentes des phénomènes de contestations traditionnels, le maintien de l'ordre exige une manœuvre globale combinant l'immersion territoriale, une réponse judiciaire systématique et renouvelée, et une intervention adaptée, par son volume et ses modes d'action, de forces spécialisées. Cette indispensable cohérence ne peut être assurée que par une force de sécurité disposant d'une architecture intégrée, s'appuyant sur une composante immergée dans les territoires.

L'immersion territoriale doit être comprise comme le fait, pour un représentant de l'ordre, de vivre en permanence, avec sa famille, là où il exerce sa fonction. Cela le positionne dans une configuration naturelle de contacts, professionnels et extra-professionnels, très précieuse pour donner du sens à la fonction de maintien de l'ordre. Pour la gendarmerie, le logement concédé par nécessité absolue de service est, en la matière, déterminant. Cette particularité, indissociable du principe de disponibilité inhérent au statut militaire, est considérée comme un élément majeur de son « système d'armes ». L'immersion territoriale, démultipliée par le maillage des brigades, est partie prenante du défi de la réappropriation territoriale. Elle en constitue même le levier essentiel, tout en gardant à l'esprit que l'objectif n'est pas le territoire en soi mais pas la population qui y réside.

Par ailleurs, l'immersion territoriale favorise la connaissance de la population et donc sa compréhension. Elle facilite aussi l'identification des composantes socialement intégrées et le soutien qui leur est accordé. Elle permet la connexion avec les réseaux structurants, à savoir les collectivités territoriales, l'Éducation nationale, etc... et corrélativement l'identification des réseaux transgressifs et de leurs meneurs. Cette immersion permet le désamorçage des micro-crisis de toute nature. Cette action est capitale, car renoncer à traiter les micro-troubles ou les micro-dérives peut favoriser la fragilisation du corps social, l'érosion du pacte social, et par effet cumulatif et interactions, favoriser en définitive des crises de plus grande ampleur.

L'immersion territoriale contribue donc à la régulation sociale, en s'appuyant sur des partenariats notamment avec les services sociaux (qui doivent être facilités par l'intégration des travailleurs sociaux au sein des unités). Au-delà, l'approche territoriale et la connaissance permettent aussi de renseigner et d'anticiper, en maintenant le contact avec les groupes sociaux en crise (exemple du traitement des troubles liés à la fermeture de l'usine Continental de Clairvoix - 60-)

### III - Actions en interne ou sur des populations cibles

#### – actions institutionnelles

Au même titre que les autres forces armées, la gendarmerie participe aux actions institutionnelles en direction des jeunes issus des milieux défavorisés (cible prioritaire) :

Voir à ce sujet les rapports de la CAJ « Scolarité partagée » et « la Formation en alternance dans les Armées ».

⇒ plan égalité des chances :

– **tutorat** par les élèves officiers de l'EOGN de **lycéens issus d'un milieu modeste** ;

– **tutorat des aspirants de gendarmerie issus de milieux modestes**, titulaires d'un diplôme de fin de premier cycle d'études supérieures et désireux de présenter le concours d'entrée à l'EOGN ;

⇒ le dispositif de classes préparatoires intégrées ;

⇒ les classes de soutien au concours gendarmerie outre-mer ;

⇒ En 2008, la gendarmerie nationale a décidé d'accueillir au sein de ses unités opérationnelles les élèves du baccalauréat professionnel sécurité prévention. Durant leurs 2 années de scolarité, ces lycéens doivent suivre une période de formation en milieu professionnel (PFMP) en sécurité publique d'une durée de 9 semaines (non consécutives). Ces élèves sont admis indistinctement en gendarmerie ou en police, selon un critère géographique (proximité de leur résidence) et une condition d'emploi (type d'unité permettant de valider les objectifs pédagogiques). Actuellement, plus de 1 000 élèves intègrent annuellement la filière ;

⇒ En 2007, la gendarmerie a décidé d'étendre le dispositif des réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté (RLJC) à l'ensemble des groupements de gendarmerie départementale disposant d'une brigade de prévention de la délinquance juvénile (BPDJ) et, le cas échéant, à ceux qui souhaitent prendre des initiatives dans ce domaine même s'ils ne possèdent pas une telle unité. Les missions confiées aux RLJC visent essentiellement à :

- renforcer les valeurs de la République, en particulier chez les jeunes des quartiers sensibles, et participer ainsi au renforcement de la cohésion nationale ;
- améliorer la connaissance de la gendarmerie nationale par la population de ces quartiers ;
- évaluer le climat social dans l’environnement où ils agissent ;
- favoriser la constitution d’un vivier de jeunes intéressés par une activité au sein de la gendarmerie.

Dans ce cadre, les RLJC participent aux différents projets éducatifs mis en place par les BPDJ (établissements scolaires, foyers de jeunes, etc.) et contribuent, dans le cadre de la BPDJ, à la mise en œuvre du dispositif Ville-Vie-Vacances ou du Plan d’Accueil des Jeunes dans les Communes Touristiques (PAJECOT).

– actions en interne

⇒ Gendarmes adjoints volontaires (14 000)

14000 GAV servent au sein de la gendarmerie sous le statut de volontaires des armées (conditions d’engagement entre 17 et 26 ans, contrat de 1 année renouvelable 4 fois).

Vis-à-vis de cette population, représentative de la jeunesse, la gendarmerie a une action d’éducation, de socialisation et par sa militarité permet une intégration sociale par l’apprentissage des règles élémentaires de vie en société (respect des personnes, des horaires...). En outre, ces GAV deviennent de véritables diffuseurs des valeurs portées par la gendarmerie : service public, disponibilité, camaraderie, esprit de corps, proximité.

Vecteur de promotion sociale, l’accès pour ces jeunes au corps des sous-officiers de gendarmerie est pris en compte au niveau de chaque unité par leur préparation aux tests d’entrée en école de sous-officiers, qu’ils peuvent présenter 4 fois contre 3 pour les candidats issus du civil. (50 % du recrutement des sous-officiers est issu des GAV).

Enfin, s'ils n'intègrent pas le corps des sous-officiers en vue d'une carrière longue, à l'heure actuelle, 92 % de nos GAV bénéficient d'une reconversion :

- partenariat avec les chambres des métiers et de l'artisanat : exemple « réseau d'entreprises intégratrices Picardie » qui regroupe 200 entreprises.
- Convention avec les missions locales.

Résultats : région de gendarmerie de Picardie, 1<sup>o</sup> trimestre 2010, sur 43 GAV adressés à la mission locale d'Abbeville (département de la Somme), 25 ont signé un CDI, 3 un CDD, 9 sont suivis dans le cadre d'un projet professionnel.

La gendarmerie représente un label apprécié du monde civil.

⇒ Réservistes (2 600 sous contrat pour une cible de 40 000)

Les **préparations militaires gendarmerie** (PMG - volume de jeunes formés en 2007 : 3681, 2008 : 3367, 2009 : 1 721). Elles permettent à tout jeune volontaire de suivre une préparation de 15 jours consécutifs pour les non-bacheliers, 1 mois pour les bacheliers dans le cadre de **la préparation militaire supérieure de la gendarmerie** (PMSG- volume de jeunes formés en 2007 : 108, 2008 : 79, 2009 : 71) afin de pouvoir se familiariser avec le métier de gendarme, puis, s'il le souhaite, servir comme réserviste de la gendarmerie.

## ANNEXE 3

Vers un nouveau rôle social des armées <sup>15</sup>

Olivier PONS

Le rôle de l'armée vis-à-vis de la jeunesse a été déterminant à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. À la lumière de l'échec de 1870, la société militaire a vu sa pensée, sa composition et son influence se modifier, en métropole comme dans l'aventure coloniale. Le service universel instauré en 1872 a joué un rôle central dans cette évolution, donnant à l'armée un rôle social déterminant. Aujourd'hui, dix ans après la suspension de la conscription, les armées jouent un rôle social amoindri, alors que la jeunesse rencontre des difficultés grandissantes, notamment chez les jeunes les moins favorisés. Y a-t-il aujourd'hui une nouvelle nécessité de régénération sociale ? Les armées peuvent-elles jouer un rôle pour y participer ?

« N'existe-t-il donc pas un cadre, dans l'acception militaire du terme, capable par nature d'exercer une action plus étendue que les autres, et si ce cadre existe, n'est-il pas le premier à pénétrer de la nécessité et de l'urgence du devoir social ? ».

Lyautey, *Le rôle social de l'officier*, 1891.

L'idée du rôle social de l'officier, a émergé avec le capitaine Lyautey il y a plus d'un siècle <sup>16</sup>. Elle correspondait alors à une nécessité de régénération de la Nation, partagée par les chefs politiques et militaires accablés par la défaite de 1870. Les actions conduites qui en découlèrent influencèrent de manière déterminante la jeunesse de l'époque, et contribuèrent à façonner telles un ciment la III<sup>e</sup> République. Le bénéfice retiré n'est contesté par aucun historien aujourd'hui. Pourtant, les leçons de l'histoire semblent avoir été mises entre parenthèses quand il y a maintenant douze années, le service universel a été suspendu, sans contrepartie. Aujourd'hui, le sujet revient de plein fouet sur le devant de la scène face à la situation sociale alarmante d'une partie importante de notre jeunesse.

---

<sup>15</sup> *Revue de la défense nationale*, octobre 2008, p. 169.

<sup>16</sup> *L'article traite du rôle social sous l'angle de l'intégration et de l'éducation de la jeunesse au sein de la société, en excluant les notions plus larges telles que le rôle social des armées dans la société ou dans l'aménagement du territoire par exemple.*

## UNE JEUNESSE EN DIFFICULTÉ

### Constat social alarmant

Chaque année, 150 000 jeunes quittent le système éducatif sans diplôme ou avec le seul brevet, soit près de 20 % d'une classe d'âge (800 000 jeunes)<sup>17</sup>. Parmi eux, 60 000 n'ont pas dépassé le niveau 3<sup>e</sup> (collège) ou 1<sup>ère</sup> année CAP/BEP, soit 8 % d'une génération.

La journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) a détecté en 2007, 100 383 jeunes en difficulté de lecture ou d'écriture (13 % des jeunes)<sup>18</sup>, chiffre à peu près stable depuis dix années (dont 14 000 outre-mer). Au bilan, en l'absence d'observatoire social de la jeunesse, il est difficile d'obtenir un chiffre précis de jeunes en difficulté d'insertion, mais la fourchette de 60 000 à 100 000 par an paraît raisonnable.

### Les causes de la marginalisation des jeunes

« Ce qui se passe en banlieue préfigure ce qui se passera dans les villes »<sup>19</sup>.

La jeunesse actuelle vit dans un confort matériel qui la rend « gâtée », y compris dans les quartiers difficiles où les jeunes ont souvent une télévision, des jeux vidéos, mais restent dans une situation sociale précaire. Cette relative douce vita<sup>20</sup> ne leur donne pas le sens de l'effort, et ce dans tous les milieux sociaux.

Sous l'angle familial, les familles souvent déstructurées ne transmettent pas les fondamentaux du quotidien : se lever, se laver, prendre un repas en commun... Le jeune se retrouve à l'âge adulte en ayant des carences dans des domaines aussi élémentaires que l'hygiène, la tenue vestimentaire, la politesse, ce qui le coupe du marché du travail. Il lui manque les repères nécessaires pour affronter la vie d'adulte. Ce phénomène existe dans tous les milieux sociaux.

---

<sup>17</sup> *Rapport du Conseil économique et social sur « Défense 2e chance » du 19 juin 2006.*

<sup>18</sup> *Direction du service national, entretien avec le colonel Le Vaillant, le 23 avril 2008.*

<sup>19</sup> *Entretien avec Jean-Marie Petitclerc, ministre du Logement et de la Ville, le 6 mai 2008.*

<sup>20</sup> *Entretien avec M<sup>re</sup> Le Gall, évêque aux armées, le 27 mars 2008.*

Par ailleurs, sans repère à la maison, ni à l'école, sans espoir de travail, le jeune se démotive et entre dans une spirale d'explosion. Le service national n'est plus là pour l'extraire de son milieu social, lui donner la mobilité qui lui permettra de se mobiliser.

La consommation régulière de drogue douce augmente et touche aujourd'hui 10 à 15 % des jeunes de seize ans, et plus grave, 40 % des jeunes de l'université (3,5 millions de fumeurs réguliers en France).

Les derniers chiffres de l'observatoire de la délinquance donnent le vertige : la délinquance générale a augmenté de 38 %<sup>21</sup> en dix ans, mais plus encore, le chiffre des violences non crapuleuses (violence « gratuite ») a plus que doublé (1996 : 92 600 faits ; 2007 : 219 400 faits). Nous pourrions bien sûr ajouter les émeutes urbaines, quintessence de la violence gratuite, que les jeunes pratiquent dans leur propre quartier, ce qui en dit long sur leur manque de repère.

### **Les difficultés dans l'enseignement**

Sans jeter l'opprobre sur le système français, l'Éducation nationale ne parvient plus aujourd'hui à endiguer l'augmentation de l'illettrisme et de la violence, mentionnés plus haut. Le manque de repères franchit même les murs des lycées militaires<sup>22</sup>... Par ailleurs, la volonté d'augmenter l'accès au bac masque le développement progressif d'une école à deux vitesses : celle des beaux quartiers et des centres-villes, qui fournit les bataillons de cadres, et celles des quartiers sensibles. Les ZEP (zones d'éducation prioritaires) créées en 1981 deviennent de véritables « zones » où la police hésite à mettre les pieds et doit négocier la paix sociale avec les « grands frères »<sup>23</sup>. La carte scolaire a par ailleurs favorisé une mise en ghetto des jeunes scolarisés : 80 % des jeunes issus de l'immigration sont dans seulement 20 % de tous les établissements.

---

<sup>21</sup> Général Parayre (DGGN), M. Pechenard (DGPn) : « Les mineurs et les comportements violents », *Cahiers de la sécurité*, octobre-décembre 2007, p. 19, INHES.

<sup>22</sup> Entretien avec l'adjudant-chef Rousseau, chef de la BPDJ des Yvelines, le 23 avril 2008.

<sup>23</sup> Jean-Paul Brighelli : *La Fabrique du Crétin - La mort programmée de l'école* ; Folio document, p. 92.

Le niveau d'exigence baisse, tant au niveau scolaire que dans l'encadrement au quotidien, ce qui se traduit par une augmentation des violences. Pourtant, les jeunes restent demandeurs de plus d'autorité, mais le système ne permet pas de répondre à cette demande.

La culture de la rue s'impose dans ces ghettos scolaires, où les jeunes choisissent souvent volontairement l'échec scolaire pour rester dans la bande, l'intellectuel étant mis à l'écart.

Une fois déscolarisés, ces jeunes sans diplôme rencontrent des problèmes pour s'insérer dans la vie active. « Peu ou pas employables, ou perçus comme tels, ils ont beaucoup de mal à trouver un emploi et a fortiori un emploi stable et qualifié »<sup>24</sup>.

### **Des jeunes peu enclins au travail**

Le fort taux de chômage des jeunes a tendance à se maintenir malgré la demande.

Pour la génération 2004, 14 % sont au chômage (environ 100 000 jeunes) et 9 % sont sans emploi<sup>25</sup>, alors que la demande existe dans le monde du travail.

Les estimations d'emplois à pourvoir aujourd'hui oscillent entre 400 000 et 500 000<sup>26</sup>, tandis que le nombre de chômeurs s'élève à 569 000, chiffre en augmentation régulière<sup>27</sup>, et largement au-dessus de la moyenne européenne : la France se situe aujourd'hui à un taux de 18 % de jeunes chômeurs (moins de 25 ans), ce qui la situe largement au-dessus des pays du Nord (Allemagne, Grande-Bretagne) et légèrement au-dessus de la moyenne européenne.

Ainsi, la part des chômeurs jeunes augmente (20,4 % des chômeurs en 2004, 22,2 % en 2006), alors que l'offre existe.

---

<sup>24</sup> *Rapport de l'Éducation nationale sur l'état de l'école 2005.*

<sup>25</sup> *Enquêtes CEREQ générations 1998, 2001, 2004.*

<sup>26</sup> *Entretien avec M. Abdellah Mezzouane, Secrétaire général de la CGPME Île-de-France, le 5 février 2008.*

<sup>27</sup> *Statistiques Insee, revue Première, n° 1164, novembre 2007.*

Cette non-réponse des jeunes aux propositions d'emploi vient souvent de leur manque de courage ou de volonté pour des métiers souvent durs physiquement. La plupart des 500 000 offres vacantes proviennent de l'hôtellerie, de la logistique ou encore des métiers d'aide à la personne, autant de travaux qui exigent du courage physique et mental.

### **Des possibilités d'insertion trop réduites**

Seuls quelques milliers parmi les jeunes en difficulté (sans diplôme et sans travail) peuvent bénéficier de structures d'accueil qui les forment et les encadrent, leur donnant une chance de sortir du cycle désœuvrement-besoin d'argent-violence. Au total, environ 17 000 jeunes par an peuvent être insérés grâce aux dispositifs d'insertion (cadets de la République, défense 2<sup>e</sup> chance, armées...).

Il convient d'ajouter les dispositifs privés ou associatifs qui prennent totalement en charge un jeune, de l'éducation à l'internat. Ces chiffres excluent les volontaires, qui sont en grande majorité des jeunes motivés n'étant pas en difficulté d'insertion (20 000 jeunes dans le volontariat des armées, environ 10 000 postes agréés de volontaires service civil).

## **LES ARMÉES, POTENTIEL D'ENCADREMENT ET D'INSERTION**

### **Des officiers de qualité, chefs et éducateurs**

Les armées détiennent, aujourd'hui comme à l'époque de Lyautey, un encadrement de qualité, bien formé sur le plan éthique et forgé à l'art du commandement humain. Les officiers possèdent en effet des habitudes de travail, de discipline, mais aussi de fidélité qui se retrouve moins fréquemment dans le monde civil, et qui est vantée dans les cabinets de recrutement. Après leurs années de formation, ils passent souvent huit à dix ans dans les forces, déployés sur le terrain, s'exerçant à leur cœur de métier : le commandement militaire.

Dans leur deuxième partie de carrière, ces cadres se sont, progressivement au gré des réductions des effectifs, retrouvés sous-employés dans des tâches administratives peu valorisantes, sans déployer directement leurs qualités de chef. Seuls les officiers de la gendarmerie commandent régulièrement sur le terrain. Dans les trois armées (terre, marine, air) les meilleurs seulement pourront au bout de vingt ans commander de nouveau pendant deux ans un

régiment, un navire ou une base (environ le tiers des officiers ayant réussi le CID, soit 10 à 20 % du total des officiers de carrière).

Peut-on encore avoir le luxe d'accepter ce type de carrière pour nos officiers, alors qu'ils pourraient déployer leurs talents auprès d'une jeunesse assoiffée d'éducation ?

### **Les sous-officiers, cadres de terrain respectés**

De la même manière et sur une plus grande échelle, les sous-officiers acquièrent un savoir-faire plus proche du terrain, dans l'encadrement des jeunes soldats, matelots ou aviateurs. Au bout de vingt à vingt-cinq ans de carrière, ils ont souvent des difficultés à trouver des reconversions valorisantes, hormis ceux qui ont des qualifications de spécialistes. Ceux qui terminent leur carrière dans les lycées militaires, ou dans le recrutement peuvent déployer leur talent d'éducateur, de formateur de terrain. Il est par exemple frappant de constater qu'à une JAPD, un seul sous-officier fait autorité sur une assemblée disparate de jeunes, lesquels au bout d'une journée seulement se plient à la règle militaire. Quel autre cadre de la nation peut avec autant de facilité exercer une autorité auprès des jeunes ?

Les sous-officiers employés comme cadres dans les centres défense deuxième chance (environ 60 % des 1 000 cadres) réussissent particulièrement bien, sous réserve bien sûr de s'adapter au travail d'insertion, différent de celui qu'ils ont effectué dans l'armée. Malgré les salaires très faibles (pas de cumul), ils acceptent de s'investir dans une mission difficile parce qu'ils ont une fibre éducative et une grande motivation<sup>28</sup>.

### **Défense 2<sup>e</sup> chance, un projet prometteur**

Le projet défense 2<sup>e</sup> chance lancé en 2005, et s'inspirant largement du service militaire adapté (SMA) a connu un développement rapide à ses débuts.

Lancé début 2005 à l'initiative du ministre de la Défense, il répond à une double opportunité : reconvertir des cadres militaires prêts à jouer un rôle d'éducateur, et accueillir les jeunes des banlieues en quête d'éducation.

---

<sup>28</sup> Entretien avec le général de la Bollardière, directeur général adjoint de l'EPiDe (Défense 2<sup>e</sup> chance), le 27 mai 2008.

Sous la tutelle du ministère de l'Emploi et du ministère de la Défense, l'Établissement public d'insertion de la défense (l'EPIDe) regroupe aujourd'hui 22 centres (dont quatre venant du ministère de la Défense) qui accueillent 2 000 jeunes de 18 à 21 ans par an, sous statut de volontaire. L'objectif est d'accueillir 5 000 jeunes en 2009. En 2007, l'attrition initiale à l'intégration était de 40 % (candidats ne restant pas). Au bilan en 2007, 41 % des jeunes sortis de l'EPIDe ont trouvé un emploi stable ou en alternance (apprentissage)<sup>29</sup>. Ce chiffre peu élevé mérite d'être pris avec réserve, compte tenu de la jeunesse du projet (2 années effectives), et du fait que certains jeunes peuvent trouver du travail plusieurs mois après avoir quitté l'EPIDe.

Le coût d'un jeune est estimé à 37 800 e/an, soit un budget de 182 M€ en 2011. Ces chiffres peuvent être comparés à ceux des autres structures d'accueil de jeunes.

MECS (maison d'enfants à caractère social) : 58 000 e/an et par enfant ; centres éducatifs fermés : 227 000 e/an et par enfant (soit 6 fois plus)<sup>30</sup>.

Après une période de turbulence, l'EPIDe a fêté ses trois ans, et le ministère de la Ville s'y intéresse de près, dans le cadre de son plan « Banlieues ». Une partie du budget vient du Fonds social européen (50 M€). Le ministère de la Défense n'apporte pas de financement direct pour le fonctionnement, mais procure une grande partie de l'infrastructure (14 emprises cédées), des aides en service et en fournitures (valorisation estimée à 500 000 e), et des cadres par l'intermédiaire des mesures d'incitation au départ.

Le projet pourrait se développer en implantant les centres dans des grandes villes, à proximité des bassins d'emploi et des réseaux de formation et d'insertion, sous réserve d'accords avec les collectivités locales.

### **L'insertion : expérience des engagés initiaux de courte durée (EICD) dans la Marine**

À l'occasion de la disparition de la conscription, la Marine nationale a décidé en 1997 de recruter chaque année par l'intermédiaire des missions d'insertion locales, 500 jeunes en difficulté, sur les 3 500 matelots recrutés

---

<sup>29</sup> *Rapport d'information n° 290 de M. François Trucy, rapporteur spécial du Sénat, 16 avril 2008.*

<sup>30</sup> *Pour ces deux derniers budgets, il faut préciser le nombre de jeunes en occupation annuelle pour pouvoir comparer.*

(soit 14 %). Ils suivent une formation initiale de cinq semaines, avec apprentissage de la vie de groupe et formation militaire de base. Ils sont ensuite répartis sur les navires ou bases de la Marine, entre quatre métiers : marin pompier, protection défense, service général ou manutentionnaire de pont d'envol (porte-avions et porte-hélicoptères).

Après dix années, cette expérience s'avère très concluante. Le nombre de candidats se maintient, 11 % d'entre eux sont engagés dans la Marine et 65 % sont insérés.

## VERS UN NOUVEAU RÔLE SOCIAL DES ARMÉES

### **Employer les cadres dégagés par la future loi de programmation militaire**

Parmi les 35 000 officiers aujourd'hui dans les armées (sans compter les services), environ 5 000 devraient quitter les armées dans les cinq années à venir. Parmi les 190 000 sous-officiers<sup>31</sup>, environ 15 000 devraient également quitter l'institution. Ce potentiel considérable peut bien sûr se reconvertir dans le monde civil ; mais l'état d'urgence de notre jeunesse justifie pleinement de proposer à une partie d'entre eux des tâches d'encadrement éducatives, à condition de valoriser ces métiers. Comme le souligne le sondage réalisé par l'auteur au sein du CID (15e promotion), 87 % des officiers ayant répondu estiment avoir un rôle social à jouer, et 82 % déclarent avoir obtenu des satisfactions sur ce plan en encadrant des appelés ou des jeunes engagés.

### **Investir les écoles**

Les lycées militaires existent en nombre limité (6 lycées, soit moins de 5 000 élèves). Une augmentation significative des lycées militaires permettrait d'élargir la base à l'extérieur des seules familles de militaires, en recrutant des jeunes des quartiers sensibles. Ces lycées pourraient s'implanter dans les casernes rendues inoccupées par la RGPP.

Les armées tireraient avantage de ce brassage social, et du vivier ainsi constitué pour leur recrutement<sup>32</sup>.

---

<sup>31</sup> Bilan social 2006.

<sup>32</sup> Il faudrait l'accord de l'Éducation nationale ; la tendance est plus au « busing » qui permet d'éviter les ghettos en amenant les jeunes dans les lycées des centres villes pour mieux les insérer.

À l'instar des mesures prises sous la III<sup>e</sup> République (sociétés de gymnastique, bataillons scolaires), et sans en copier les excès, le développement du rôle social des armées doit être accompagné d'un rapprochement entre les militaires et l'Éducation nationale, qui permettrait d'améliorer la connaissance mutuelle et de favoriser les passerelles entre les deux ministères.

### **Amplifier la politique d'insertion**

Compte tenu des résultats obtenus et largement décrits précédemment, le dispositif mériterait d'être élargi pour toucher davantage de jeunes. Pour faire un parallèle avec le service militaire adapté (SMA), aujourd'hui dans les Dom-Tom, 3 000 jeunes pour 14 000 en difficulté d'illettrisme (critère JAPD) peuvent effectuer un SMA.

A contrario, en métropole, à terme seulement 5 000 jeunes parmi les 85 000 illettrés, peuvent profiter d'un dispositif analogue. Ce taux devient encore plus défavorable si l'on considère les 150 000 sans diplôme !

Il paraît donc indispensable d'offrir autant de places aux sans diplôme que dans les Dom-Tom, ce qui conduit à proposer 20 000 places (5 000 Défense 2<sup>e</sup> chance, 15 000 dans les armées ou dans les autres ministères).

### **Participer davantage à la politique d'égalité des chances**

Les efforts de recrutement de jeunes sans diplômes issus de quartiers difficiles mériteraient d'être amplifiés, à l'instar de ce qui se pratique dans la fonction publique.

Les armées seraient aptes à recruter un nombre plus important de ce type de jeunes, qui pourrait aller jusqu'à 30 % de ses besoins, soit 8 000 à 12 000 jeunes par an.

Cet élargissement de la base de recrutement répondra certainement dans les années à venir à une nécessité démographique liée au « papy-boom ».

### **Promouvoir le service civique**

Sans trahir les conclusions de la commission qui étudie le sujet, le service civique fait l'unanimité parmi les responsables chargés de jeunes que nous avons rencontrés. La majorité des officiers du CID interrogés soutiennent également l'idée.

Le consensus existe sur la durée (6 mois minimum), mais les idées foisonnent sur la formule : période bloquée (type service allemand) ou stages d'été cumulés ; incorporation et formation initiale au sein de la défense ou ailleurs ; répartition dans les différents ministères ou associations ; période différente pour les garçons et les filles ; rémunération (300 à 600 €).

Le seul argument contre évoqué aujourd'hui est la charge financière d'un tel projet, évaluée entre 3 et 6 Md€. Pourtant, nos voisins allemands ont réussi à maintenir un service obligatoire, militaire ou civil, sans que leur croissance n'en souffre...

## CONCLUSION

Égalité des chances, service civique obligatoire, insertion, crise des banlieues, la situation de la jeunesse en France aujourd'hui appelle des réponses concrètes et énergiques. Il y a urgence !

En 1870, nos anciens de la III<sup>e</sup> République avaient eu la « chance » d'avoir subi un choc salutaire avec la défaite face à l'Allemagne. La régénération de la Nation s'imposait alors à tous, et le consensus entre les politiques et les chefs militaires a permis de déboucher rapidement sur des réformes d'ampleur. Aujourd'hui, dix années après la suspension du service national, nous voilà de nouveau face à un souci de cohésion sociale et de formation de la jeunesse. Les constats de tous les experts et responsables se rejoignent pour établir un bilan sévère sur la jeunesse française.

Au-delà du seul ministère de la Défense, la jeunesse devrait devenir une « Cause nationale » pour tout le pays, ce qui permettrait de conduire des réformes encore plus efficaces et globales, telles que le service civique.

Olivier PONS

*Le capitaine de vaisseau Olivier Pons est cadre professeur au CID, après avoir eu une carrière essentiellement opérationnelle dans l'aéronautique navale comme pilote et dans les forces de surface. Il a notamment participé à plusieurs opérations au Moyen-Orient (guerre du Golfe), en Europe (ex-Yougoslavie) et plus récemment en océan Indien (Afghanistan) et en Afrique de l'Ouest (Licorne) et a exercé deux commandements (flottille et bâtiment de surface). Titulaire d'un Master EPHE spécialité Religions, culture et politique de l'Europe moderne et contemporaine, il a rédigé un mémoire sur le rôle social des armées. Il s'exprime ici à titre personnel.*

## ANNEXE 4

### RÔLE SOCIAL DES ARMÉES :

### IDENTITÉ, UNITÉ, COHÉSION ET PAIX SOCIALES ? <sup>33</sup>

Siméon MONTROSE

Alors qu'aujourd'hui, les armées exercent un rôle social réduit, dix ans après la suspension de la conscription, la jeunesse rencontre des difficultés croissantes qu'elle exprime parfois de manière aiguë, toutes classes sociales confondues.

Quelle définition retenir du rôle social ? Dans les termes même de rôle social, avec le « rôle » perçu comme fonction-attribution et « social » comme terme qui concerne la société, les rapports entre les diverses classes de la société, l'amélioration de la condition des classes les moins favorisées, comment parvenir à aborder ce sujet sans récupérations idéologiques ?

Un mémoire au Collège interarmées de défense propose une définition du rôle social, dans une acception « lyautéenne » du terme, qui sert d'inspiration à plusieurs générations d'officiers : « l'intégration, l'éducation et l'épanouissement de la jeunesse recrutée dans les armées, soit pour un service, soit pour un temps plus long » <sup>34</sup>. D'autres proposent une définition à partir des actions sociales des armées dont la liste pourrait ressembler à un catalogue à la Prévert. Citons notamment l'ensemble des secours apportés aux populations, le lien armée-nation, la mise en œuvre des principes du développement durable, la lutte contre l'illettrisme, le civisme, le devoir de mémoire et les cérémonies patriotiques, les évacuations de ressortissants, la formation professionnelle ; notamment par le service militaire adapté (SMA) ou encore des missions remplies par l'Établissement public d'insertion de la défense (Épide).

Ces différentes approches démontrent que le rôle social des armées constitue un sujet essentiel et transversal dont la mise en œuvre ne peut être qu'interministérielle du point de vue de l'État. Cet angle nous amène à considérer ce rôle comme l'ensemble des actions opérationnelles et citoyennes qui concourent à l'identité, à l'unité, à la cohésion et à la paix sociales. Dès lors,

---

<sup>33</sup> In *Revue de la Défense Nationale*, janvier 2010

<sup>34</sup> Cf. Olivier Pons : « Vers un nouveau rôle social des armées », *Défense nationale et sécurité collective*, octobre 2008 ; p. 169-179.

la question d'un arbitrage supra ministériel, voire constitutionnel, se pose au fur et à mesure que nous avançons dans la réflexion.

Quant à la Défense, elle est encore qualifiée de « meilleur élève » pour son rôle social au sein de la nation. Cependant, pourra-t-elle raisonnablement, à côté de son cœur de métier, poursuivre un rôle social au sein de la nation sans les moyens matériels et humains indispensables ? Bien que le passage à l'armée de métier fût une nécessité, cela impliquait-il nécessairement une remise en cause radicale de la conscription sans alternative ? Certes, le dispositif de la Journée d'appel et de préparation à la défense (JAPD) existe, mais il semble difficile à mettre en œuvre, aussi bien pour les animateurs qui doivent transmettre un message historique et civique dense dans un délai court, que pour les jeunes qui le perçoivent, pour une partie d'entre eux, comme scolaire et ennuyeux, en déplorant l'absence d'activités concrètes ; même si par ailleurs, ils sont invités à approfondir le message transmis, notamment dans le cadre de visites ou de périodes militaires.

De manière générale, les armées se trouvent de plus en plus à la croisée des chemins. Alors qu'elles sont engagées dans des théâtres d'opérations extérieurs dans le cadre du maintien de la paix, on leur demande de conduire les mêmes actions que celles accomplies jadis, au moment du service national. Nos armées doivent-elles et peuvent-elles encore exercer un rôle social dans la société française avec un format désormais très réduit ?

### **Vers quelles nouvelles dynamiques ?**

En ce qui concerne la défense nationale, sa mission, définie dans l'ordonnance du 7 janvier 1959 - « assurer en tout temps et en toutes circonstances, et contre toutes formes d'agression, la sécurité et l'intégrité du territoire, ainsi que de la population » - est bien connue de nos concitoyens. L'importance et le rôle social des armées, sont moins évidents pour l'opinion publique. En plus d'être un vecteur d'activité économique, le ministère de la Défense est en 2008, avec 32 000 postes, le premier recruteur national, mais il est aussi le ministère aux flux de reconversion les plus importants. Parmi les 35 000 officiers aujourd'hui dans les armées (sans compter les services), environ 5 000 devraient quitter les rangs dans les cinq années à venir. Parmi les 190 000 sous-officiers, environ 15 000 devraient également quitter l'institution<sup>35</sup>. Ce réservoir de compétences militaires, souvent disposées à un rôle social dans la collectivité, devrait être repensé (voir plus loin : « le rôle social une réflexion permanente »).

---

<sup>35</sup> *Bilan social 2006 de la Défense.*

Dans un rapport du Conseil d'analyse de la société de novembre 2006, qui répond à la question « Faut-il instituer un service civique obligatoire ? »<sup>36</sup>, le coût global d'un tel service, pour une durée (de service) de 6 mois correspondant à un effectif à prendre en charge en permanence de 300 000 jeunes, était à l'époque de 3,15 milliards d'euros, coût négligeable (ou au moins fort raisonnable) au demeurant, eu égard des enjeux présentés auparavant.

Face à un tel constat, un débat national pourrait permettre aux Français de prendre clairement conscience des enjeux. S'ils étaient interrogés sur le point de savoir quel pourcentage mensuel de leur revenu ils seraient prêts à reverser en faveur du rôle social pour la jeunesse et l'avenir de la nation (par exemple, 2, 4 ou 6 % ?), l'issue d'une telle consultation pourrait permettre au gouvernement d'orienter une politique nationale et interministérielle ambitieuse.

Parmi les dispositifs actuels du ministère de la Défense, le plan « Égalité des chances » lancé en 2007, annoncé six mois avant le plan « Espoir Banlieues », mérite qu'on s'y arrête longuement. Relayés par la volonté présidentielle exprimée en décembre 2008 à l'École Polytechnique, les défis abordés par ce plan sont nombreux. Selon la nature des actions, les jeunes peuvent être encadrés par du personnel du ministère de la Défense, d'active ou de réserve, par du personnel issu d'autres ministères, notamment l'Éducation nationale et l'Enseignement supérieur, voire par des étudiants, dans le cadre des tutorats. L'enjeu est alors de rassembler un encadrement de la meilleure qualité possible.

Cette question de l'encadrement semble cruciale. Tandis que les autres administrations font référence à « l'ascenseur social », les armées dans l'ensemble, préfèrent le terme « d'escalier social », mettant ainsi l'accent sur les efforts nécessaires pour gravir les échelons, à l'exemple du Service de santé des armées qui recrute, encadre et forme des élèves-médecins rétribués. En contrepartie, ils s'engagent à un barème élevé de résultats durant leur formation et à servir l'État pendant dix ans. En outre, les armées rayonnent par la diversité de leur recrutement. Toutefois, si la diversité est visible à tous les niveaux de la hiérarchie, notamment depuis la professionnalisation, elle l'est également, mais dans une moindre mesure, au niveau de l'encadrement. Volet du plan « Égalité des chances », les classes préparatoires aux études supérieures des lycées militaires et le tutorat font partie des réponses de la Défense à cette problématique.

---

<sup>36</sup> Cf. Site : [www.ladocumentationfrançaise.fr](http://www.ladocumentationfrançaise.fr).

Ce plan « Égalité des chances » du ministère de la Défense pourrait servir de repère aux autres administrations. Il se décline en plusieurs actions.

### **Le tutorat**

Les élèves officiers ou ingénieurs des Grandes écoles de la défense (GED) accompagnent dans leurs études, des lycéens volontaires dont la situation familiale et sociale peut constituer un frein dans l'accès à l'enseignement. Des conventions existent entre ces GED, le rectorat de leur académie d'implantation et des lycées. Précurseur au sein de la Défense, l'École Polytechnique est désormais suivie par 7 des 10 GED depuis la rentrée 2008. Les candidatures des jeunes domiciliés en zones urbaines sensibles (ZUS) sont privilégiées (une soixantaine en 2008) et actuellement 300 fil-leuls bénéficient de ce dispositif, chiffre qui devrait s'élever à 450 dans les deux prochaines années.

### **L'Établissement public d'insertion de la défense (Épide)**

Lancés en septembre 2005, les centres de l'Épide sont placés sous la triple tutelle des ministères chargés de la Défense, de l'Emploi et de la Ville. Actuellement, plus de 2 000 jeunes de 18 à 23 ans sont accueillis dans les 22 centres répartis sur toute la France. En octobre 2008, environ 3 500 jeunes avaient passé en moyenne dix mois dans un de ces établissements. Près de 3 000 (soit 86 %) en sont sortis avec un CDI, un CDD ou un contrat en alternance. Ces centres de l'Épide constituent un dispositif de discipline contre l'échec. L'importance de son taux d'insertion peut constituer, avec l'apprentissage, une piste de réflexion face au problème de l'emploi des jeunes dont le fort taux de chômage a tendance à se maintenir.

### **Les lycées militaires**

Réservés jusqu'en 2008 aux enfants de militaires ou du personnel de la Défense, les six lycées militaires (Prytanée national militaire de la Flèche, Aix-en-Provence, Autun, Saint-Cyr-l'École, Lycée naval de Brest, École des Pupilles de l'air de Grenoble), réservent désormais 15 % de leurs places aux élèves habitant en zones d'éducation prioritaire. Des classes passerelles sont créées pour permettre à des bacheliers d'acquérir en un an le niveau requis pour intégrer les classes préparatoires aux Grandes écoles de la Défense. Une augmentation significative des lycées militaires qui s'implanteraient notamment dans les casernes rendues inoccupées par la Révision générale des politiques publiques (RGPP) pourrait, à l'instar des mesures prises sous

la III<sup>e</sup> République (sociétés de gymnastique, bataillons scolaires) et sans en copier les excès, constituer un rapprochement entre l'Éducation nationale et la Défense, favoriser les passerelles entre les ministères.

### **Les cadets de la Défense**

Ce nouveau programme consiste à accueillir, hors temps scolaire, au sein des formations militaires, des jeunes collégiens âgés de 14 à 16 ans, volontaires, dans le cadre d'un partenariat entre des unités militaires appropriées, les collèges environnants et les rectorats concernés, pour s'initier au travers d'activités éducatives, culturelles, ludiques et sportives, au savoir-être et à l'éthique militaire. Avec ce programme, le ministère de la Défense contribue notamment à la dynamique interministérielle « Espoir banlieue ».

### **Les réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté**

Aujourd'hui, les armées s'acheminent vers la mise en place de 70 bases de défense. Comment, dans cette conjoncture nouvelle, les armées pourront-elles continuer à lancer des actions là où elles n'auront plus la possibilité d'avoir à les conduire du fait des distances ? La Gendarmerie, qui conserve un statut militaire et une assise territoriale, apparaît comme une réponse possible à cette problématique, avec les réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté.

Âgés de 25 à 60 ans, ces réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté exercent différentes activités au sein des banlieues et des quartiers (enseignants, travailleurs sociaux, animateurs sportifs, responsables d'association, voire petits entrepreneurs). Avec l'appui des armées, ces réservistes participent à l'information concernant le plan « Égalité des chances » et les possibilités d'emploi offertes par la Défense.

### **Les préparations militaires d'initiation et de perfectionnement de la défense nationale**

Issues des préparations militaires bien connues du temps de la conscription, elles offrent une véritable occasion de découverte de l'environnement de la Défense avec l'objectif d'un engagement dans l'active ou de servir dans la réserve, qu'elle soit opérationnelle ou citoyenne.

## Les stages du ministère de la Défense

Dans ce cadre, l'expérience acquise, notamment pendant l'apprentissage, est unanimement reconnue et porte sur des centaines de métiers différents. Il s'agit de stages de différents niveaux sur l'ensemble du territoire français. À titre d'exemple, en 2010, la Défense propose des milliers de stages, dont 400 contrats armées- Jeunesse.

Ces différents volets démontrent une fois de plus, grâce à l'implication du ministère de la Défense dans ce plan « Égalité des chances », la volonté et la capacité d'intégrer de la Défense.

Chaque armée peut en outre conduire une politique des ressources humaines qui, pour l'ensemble, s'inspire du développement durable. À travers l'exemple de la Marine nationale, l'expérience des Engagés initiaux de courte durée (EICD) ou encore la réouverture de l'École des mousses en 2009, illustre bien ce propos. À l'École des mousses, 150 garçons et filles de 16 à 17 ans, sortant majoritairement de classe de troisième, ont été sélectionnés pour suivre une formation d'un an sous statut militaire. À l'issue de celle-ci, les mousses reçoivent le brevet de matelot et sont orientés vers des métiers à vocation embarquée et opérationnelle tels que la conduite de navire (pont et machine), les opérations navales, la maintenance aéronautique, la mise en œuvre des avions et la sécurité sur le pont d'envol. Il s'agit de jeunes qui ne souhaitent pas forcément poursuivre un cursus scolaire classique et ont envie d'acquérir rapidement une compétence professionnelle grâce à la Marine.

D'autres projets, à l'instar du service civique (dont le texte est cette année en lecture au Parlement)<sup>37</sup>, mettent notamment l'accent sur la cohésion sociale et la promotion de la mixité sociale. La proposition de loi relative au service civique tend à remplacer les mots « Appel de préparation à la défense » par l'expression « Appel de préparation au service national »<sup>38</sup>. Il montre assez qu'il s'agit d'une évolution qui confirme, en l'état, le caractère interministériel du rôle social, qui n'est plus principalement rattaché à la Défense, mais devrait devenir, espérons-le, l'affaire de tous.

---

<sup>37</sup> Voir proposition de loi relative au service civique du sénateur Yvon Collin (rapport n° 36 de Christian Demynek en date du 14 octobre 2009).

<sup>38</sup> Articles L. 111-2 et L. 113-3 dans l'intitulé du chapitre IV du titre I<sup>er</sup> du livre I<sup>er</sup> ; articles L. 114-2 à L. 114-12 et L. 130-1 du code du service national.

Toutefois, malgré ces efforts, les moyens déployés, qualifiés par certains jeunes de mesurenttes, sont encore insuffisants face à un constat de plus en plus alarmant. Par exemple, chaque année, 150 000 jeunes quittent le système éducatif sans diplôme ou avec le seul brevet, soit près de 20 % d'une classe d'âge (800 000 jeunes)<sup>39</sup>.

Ce constat suscite de nombreux débats que nous théorisons par les termes qui suivent.

En période de crise économique et sociale, l'État peut être contraint à arbitrer entre deux mesures insatisfaisantes, par exemple, l'hypothèse où il serait amené à choisir entre une « victoire défectueuse » et une « défaite victorieuse ». Dans le cas de la « victoire défectueuse », une rationalisation budgétaire excessive conduit à un recul du rôle social, ce qui répond peut être à des besoins immédiats d'économies mais avec, à terme, des risques d'explosion(s) sociale(s).

Le maintien d'un rôle social ambitieux est quant à lui, contraignant en période de tension budgétaire mais permet cependant, en sortie de crise, de repartir plus vigoureusement avec, dans cette hypothèse de « défaite victorieuse », un moindre coût global de l'insécurité pour la société.

À choisir parmi ces hypothèses, nous aurions plutôt tendance à privilégier l'option d'une « défaite victorieuse », position difficile (notamment en raison des logiques électorales) qui n'engage que l'auteur mais qui semble préfigurer des risques et des coûts moindres ainsi que des lendemains meilleurs.

### **Le rôle social, une réflexion permanente**

Il n'est pas étonnant que le sujet de travail confié en 2009 par le ministre de la Défense au groupe Réflexion de la Commission Armées-Jeunesse porte sur le rôle social des armées, ce qui démontre l'actualité et la difficulté d'un sujet aussi récurrent<sup>40</sup>

---

<sup>39</sup> *Rapport du Conseil économique et social sur la Défense 2e chance de juin 2006.*

<sup>40</sup> *En 2000, le général Jean-René Bachelet, ancien inspecteur général des armées, rédigea un opuscule sur le rôle social des armées.*

En effet, il paraît encore difficile de mesurer, par exemple, l'impact de ce rôle social sur les institutions, concernant l'identité, l'unité, la cohésion et la paix sociales. Si la défense nationale, il est vrai, fait figure de pionnier pour son rôle social, comme le démontre notamment le plan « Égalité des chances », il faudrait toutefois veiller à diversifier davantage l'effort national, dans la mesure où le Livre blanc et la RGPP ont notablement limité ses moyens et recentré l'essentiel de ses activités sur son cœur de métier, à moins de lui adjoindre les budgets nécessaires pour étendre et intensifier un tel rôle au service de la nation et de la paix dans le monde.

Ces moyens peuvent d'ailleurs être mis en œuvre par d'autres ministères, à l'exemple du ministère de l'Enseignement supérieur, qui a pris en charge la revalorisation de certains sites de la Défense, transformés en logements étudiants sur critères sociaux, à Versailles (caserne Vauban) ou encore l'Internat d'excellence de Sourdun, en Seine-et-Marne.

Face à la pénurie des moyens évoqués, la question des réserves militaires et l'impérieuse nécessité d'une gestion intelligente et innovante, pourraient libérer des énergies et permettre de contourner les difficultés budgétaires actuelles, à la condition que des négociations puissent aboutir à des conventions ou des partenariats, notamment pour la rétribution ou la prise en charge des réservistes militaires par les organismes d'accueil. Cette contribution de la Défense à des actions concrètes en faveur de la jeunesse permettrait ainsi de réaliser des économies en évitant de grossir les effectifs de la délinquance juvénile ; le coût de traitement à ce stade, pour la société et par jeune, étant évalué à environ 600 euros par jour <sup>41</sup>.

Dans un tel contexte, il reste aussi à imaginer des synergies avec la société civile, notamment les associations de loi 1901 et les fondations humanitaires. S'agissant de la solidarité, elle s'exprime aussi et naturellement au niveau international. Dans ce domaine, des actions peuvent être menées par les armées, en y associant la Jeunesse, entre autres, dans la Santé et l'Éducation, comme le font déjà des organismes tels que la Croix Rouge, la Délégation catholique pour la coopération (DCC) ou l'Ordre de Malte.

---

<sup>41</sup> *D'après des données chiffrées de la Protection judiciaire de la jeunesse, le coût journalier d'une jeune personne vivant dans sa famille en France serait de 30 euros. Ce coût passerait à 150 euros pour un jeune avant délinquance, accueilli dans une structure associative. Lorsque le stade de la délinquance est atteint, ce qui concerne les jeunes en centre éducatif fermé, ce coût atteint 600 euros.*

Le service national mettait en avant la mixité sociale, les valeurs de solidarité, avec par exemple, la faculté qui était offerte aux jeunes de passer le permis de conduire, une opportunité qui était alors saisie par beaucoup d'entre eux. La mobilité étant aujourd'hui au cœur de l'insertion professionnelle des jeunes et le coût moyen du permis de conduire se situant autour de 1 200 euros en 2009, cette question fait l'objet d'une réflexion dans les missions locales et constitue une des priorités du haut-commissaire à la Jeunesse. Par ailleurs, le succès de l'opération « 105 permis en faveur de la jeunesse », milite pour la reconduite et la multiplication d'une telle opération. En effet, le permis de conduire devient de plus en plus incontournable pour l'accès à l'emploi, entre autres, pour les jeunes des familles les plus défavorisées qui, en raison notamment des coûts d'accès aux logements en « centre-ville », habitent loin des lignes de transports en commun.

La valorisation permanente de l'apprentissage au sein de la société serait un axe déterminant de l'insertion de la Jeunesse. La pratique de l'apprentissage au sein de la Défense<sup>42</sup> est naturelle, intégrée dans les méthodes et les pratiques, à l'exemple du livret de formation ou de la formation sur le tas. Dans le domaine de l'enseignement supérieur, les universités, particulièrement les Instituts universitaires technologiques, ainsi que les Grandes écoles, sont également engagés dans l'apprentissage. Le rapport Amont de 2003 présente 20 % d'établissements membres de la Conférence des Grandes Écoles<sup>43</sup>, engagés dans l'apprentissage.

Malgré ce constat, l'apprentissage reste dans l'esprit des familles et les préjugés de l'Éducation, comme un pis-aller, une voie de garage, voire une sanction de l'échec. Cette vision qui découle en partie de la culture de l'excellence, n'est pas partagée dans d'autres pays européens, par exemple en Allemagne. De plus, les chiffres sont unanimes et l'apprentissage apparaît aujourd'hui comme l'un des outils d'insertion les plus efficaces. Les Grandes écoles elles-mêmes ouvrant la voie, la promotion et la valorisation de l'apprentissage en France nécessiteraient sans doute la multiplication des campagnes d'information pour lever des décennies de préjugés défavorables.

---

<sup>42</sup> *Rapport de la Commission Armées-Jeunesse 2006-2007 sur la formation en alternance dans les Armées.*

<sup>43</sup> *En 2003, 174 écoles étaient membres de la Conférence des Grandes Écoles.*

Aujourd'hui, la réflexion devrait également porter sur la recherche et le développement, eu égard notamment à la dualité entre applications civiles et domaine militaire, avec l'inauguration en 2009, de l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire. Les armées peuvent également enseigner la rigueur et la méthode aux dirigeants, qualités qui peuvent être transposées avec profit dans les activités économiques, ce que réalise notamment le Centre d'enseignement supérieur de la Marine.

Par ailleurs, notre société devrait davantage aimer sa jeunesse, en acte et en vérité, pour que triomphent les valeurs auxquelles nous croyons. Alors que le monde connaît une crise générale à laquelle la France n'échappe pas, notre pays doit assumer, plus encore qu'en temps de paix et de prospérité économique, un devoir de vigilance et d'exemplarité. Dans le même temps, elle doit tenir un rang en matière de rôle social dont le recul témoigne, hélas, d'un aveu de faiblesse ou d'abandon. Par exemple, sur 100 000 jeunes en métropole et outre-mer touchés par le problème de l'illettrisme, seulement 8 000 - soit à peine 10 % - bénéficient d'un dispositif de type SMA ou analogue.

Ce constat appelle à une politique ambitieuse qui conduirait par exemple, à proposer plus de 20 000 places (5 000 Défense 2e chance et 15 000 dans les autres ministères) : « L'idée de donner une seconde chance à des jeunes, dont les difficultés scolaires ou les conditions de vie économiques et sociales les ont déjà éloignés de l'emploi à 18 ou 20 ans, est essentielle. Elle a fait ses preuves outremer, avec le service militaire adapté ; il faut aussi qu'en métropole des milliers de jeunes puissent réussir leur vie quels qu'aient été les obstacles qu'ils ont rencontrés. Cette idée fait aujourd'hui partie du plan de cohésion sociale parce [...] qu'il est utile de donner les moyens à ces jeunes de réapprendre ce que l'école ou la famille n'ont pas toujours pu transmettre, pas uniquement des savoirs, mais aussi des façons d'être et de vivre ensemble »<sup>44</sup>.

Quant au service civique, dispositif qui rejoint les mesures existantes, le projet de loi précité, présenté en 2009 au Parlement, avec un décret d'application prévu en 2010, devrait au départ concerner 10 000 jeunes. Le principe est de recruter principalement des volontaires de 16 à 25 ans, avec une indemnisation. Les associations et les collectivités locales sont invitées à recruter sur une mission d'intérêt général à partir de plusieurs typologies : les urgences (réquisitions), les grandes causes nationales ou les missions avec des jeunes qui concernent les personnes âgées, l'éducation, la solidarité inter-

---

<sup>44</sup> Déclaration de Jean-Louis Borloo en 2005.Écoles.

nationale, l'environnement et la sécurité civile. Les périodes seraient de 6 à 24 mois avec éventuellement des fractionnements et l'objectif serait de disposer de 70 000 volontaires en 3 ans. Ce service, qui fait l'unanimité parmi les différents cadres de la jeunesse, mériterait une large promotion, car l'objectif ci-dessus, sans être inaccessible à moyen terme, nécessite un engagement important des vecteurs utiles de la société civile.

En parallèle des mesures immédiates qui répondent à des situations d'urgence, des réflexions devraient être menées sur long terme. La crise récurrente de la jeunesse semble également liée à un problème politique de fond. Pour le politique, quel qu'il soit, l'échéance est d'abord la prochaine élection et non la prochaine génération. Cependant, la nécessité d'assurer une continuité dans les politiques en faveur de la jeunesse s'impose de plus en plus. Devrait-on imaginer un organisme supra-politique, capable de transcender les clivages, une sorte de Conseil constitutionnel de la Jeunesse, gardien des intérêts des jeunes et des générations futures ? Qui pourrait siéger dans un tel organisme ? Les anciens chefs d'État ? Des représentants de la jeunesse elle-même ? Des rapporteurs d'un Groupe de travail État-Jeunesse à venir et placé auprès du président de la République, à l'instar de la Commission armées-jeunesse<sup>45</sup> pour la Défense ?

D'ailleurs, la création récente d'un Haut-commissaire à la Jeunesse avec dans la foulée la parution en 2009 d'un Livre vert de la Jeunesse, qui contient 57 propositions<sup>46</sup> destinées à refonder la politique pour les 16-25 ans, semble aller dans ce sens. Cependant, peut-on garantir la permanence d'un tel haut-commissariat en cas d'alternance politique ?

---

<sup>45</sup> Placée auprès du ministre de la Défense, la Commission Armée-Jeunesse regroupe les associations et mouvements de jeunesse, les mouvements étudiants, les syndicats professionnels (branches jeunes), les associations de cadres de réserve, les ministères et les administrations, ainsi que les différentes formations du ministère de la Défense.

<sup>46</sup> Le dispositif prévoit notamment un service public de l'orientation, un tutorat dans les entreprises, le doublement des contrats en alternance à l'échéance de 2015, la prolongation de l'obligation de scolarité de 16 à 18 ans, l'adaptation du RSA pour les salariés de moins de 25 ans, une dotation autonomie de 1,6 milliard d'euros.

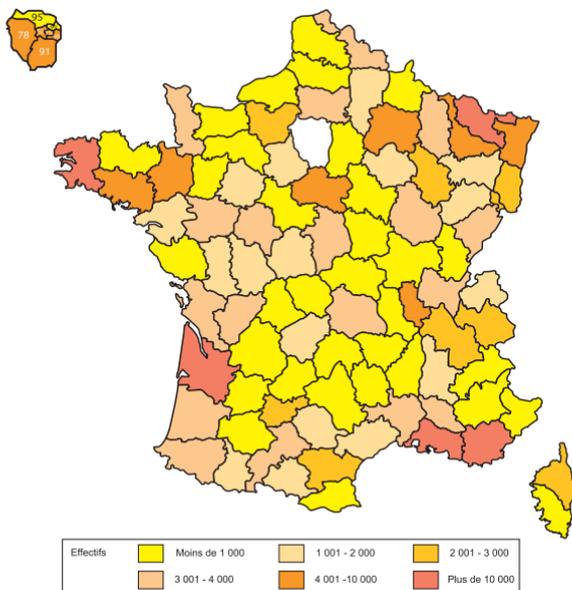
Pour terminer, l'interrogation sur le rôle social amène inévitablement à relire les problèmes politiques, économiques et sociaux de notre société, tels que la question de l'insertion professionnelle des jeunes, de l'intégration de ceux issus de l'immigration et des banlieues. Il s'agit incontestablement d'un défi majeur qui devrait devenir l'affaire de chaque citoyen avec au cœur du dispositif, l'amour du savoir-être et du vivre en commun, une promotion accrue des valeurs du sport et de la solidarité, des occasions données à chaque jeune de mieux se connaître pour réussir aussi bien sa vie familiale que sa vie sociale, équilibre qui semble de plus en plus nécessaire à l'épanouissement humain.

Siméon MONTROSE

*Siméon Montrose est officier de Marine de réserve, représentant permanent de l'état-major de la Marine à la Commission Armées-Jeunesse, ancien directeur des ressources humaines en établissements publics et ancien élève du programme mastère en gestion des risques sur les territoires de l'École nationale d'Administration.*

## ANNEXE 5

Carte de la répartition des effectifs militaires et civils  
hors Gendarmerie



*Source : exploitation EP des fichiers de rémunérations des armées transmis par les directions centrales des commissariats des armées, du fichier Alliance pour la DGA et du fichier KA pour les autres civils du ministère de la défense.*

*Champ : militaires et civils (y compris gendarmeries spécialisées) en position d'activité (excepté les « détachements ») présents en décembre 2009.*

Compte tenu des réformes en cours et de la dissolution d'unités, le déséquilibre de la situation actuelle sera accentué par une plus grande concentration dans le sud est et l'abandon du grand nord est. À eux seuls quatre départements (Finistère, Bouches du Rhône, Var et Gironde), tous en bordure de mer, concentreront plus du quart des effectifs militaires.

## ANNEXE 6

### L'inscription maritime

**L'Inscription maritime (sous forme d'un service de classe et de rôle de travail, servant à tour de rôle) a été créée par Louis XIV, sous l'impulsion de Colbert**, en plusieurs phases entre 1668 et 1673. Elle sera modifiée et complétée au cours des décennies ultérieures. Elle correspond à l'enregistrement de personnes vivant dans les régions maritimes (les gens de mer) qui pouvaient être appelées à servir les navires du Roi de France à une période d'expansion du commerce international et de la rivalité maritime avec les souverains européens pour le contrôle des mers.

- 22 septembre 1668 : enrôlement et recensement des gens de mer ;
- 4 septembre 1669 : répartition des inscrits maritimes par évêché ;
- 13 juillet 1670 : institution du service des classes, service par roulement sur les vaisseaux du Roi, avec peine de mort pour les déserteurs ;
- 23 septembre 1673 : création de la « Caisse des Invalides ».

Cette disposition vise à améliorer le recrutement, en fonction des besoins, des gens de mer, des matelots et des officiers marinières jusque-là basés sur l'enrôlement forcé et aléatoire (appelé « Presse ») et impactant défavorablement la marine de commerce locale. Elle permet également de déterminer et contrôler une population employable. Elle procure enfin des avancés en terme de protection sociale.

Des zones géographiques spécifiques sont concernées : la Bretagne, la Guyenne, la Normandie, la Picardie, le Poitou, la Saintonge, l'Aunis, Ré, Oléron, la Charente, la Languedoc et la Provence

Avantages sociaux offerts :

Obtention d'une demi-solde lorsque l'Inscrit n'est pas employé dans la flotte royale.

Création d'Hôtels des Invalides à Rochefort et Toulon dont le financement est alimenté par une retenue de 2 % sur la solde des équipages. Pension de demi-solde pour les blessés et marins âgés.

La solde peut être versée aux familles durant la période des campagnes.

Les curés font bénéficier les enfants d'Inscrits de l'instruction gratuite.

Lors de leur démobilisation, les équipages touchent 3 ans de solde.

Un matelot étranger servant dans ce cadre obtenait la « nationalité » française au bout de 5 ans de service.

**L'Inscription maritime proprement dite est créée par la Loi du 3 Brumaire An IV (1795)**, basant une conscription nationale des gens de mer âgés de 18 à 50 ans, en classes édicte les priorités dans leur utilisation. Elle concerne tous les marins quelque soit leur grade de la marine navale ou commerciale.

Ainsi, tout Inscrit doit servir sur les bâtiments et dans les arsenaux

L'inscription est volontaire et la radiation possible, sous préavis.

Il est prévu des pensions d'invalidité et de veuvage.

Les marins inscrits maritimes recevaient à l'âge de 50 ans et après 25 ans de service une pension annuelle de l'État. La veuve pouvait percevoir cette pension.

Le régime de l'Inscription maritime est supprimé en 1952.

# ANNEXE 7

Actions		2009	Péripétives
Tutorat	Lycees et universités	350 élèves de milieu modeste ont pu bénéficier de ce dispositif dans lequel se sont illustrés près de 200 tuteurs	
Cadets de la défense	Collèges	L'objectif de 210 cadets fixé pour 2009 a été atteint à 95 %. Une quarantaine de collèges ont bénéficié du dispositif.	objectif de créer à l'horizon 2011-2012 un centre parature base de défense, soit une capacité d'environ 2000 bénéficiaires.
Périodes militaires d'initiation et de perfectionnement (PMI / PMP)	Lycees	L'objectif de 10 000 places fixé aux armées pour 2009 a été largement dépassé (120 %), puisque 12 000 jeunes ont pu bénéficier de ce dispositif	15000 en 2010
Améliorer la formation qualifiante	Tous les jeunes à partir de 16ans	Plus de 9000 jeunes ont ainsi pu être accueillis en 2009, particulièrement dans les domaines administratif, technique ou paramédical. 175 contrats d'apprentissage ont été signés en 2008 et 164 en 2009.	objectif de 2400 bénéficiaires fixé pour 2010
Défense deuxième chance	Jeunes adultes de 18 à 21 ans en situation d'échec scolaire, sans qualification professionnelle ni emploi, en risque de non qualification sociale	20 centres ont accueilli 2 250 volontaires, dont la moitié issus des zones urbaines sensibles, avec 97% de réussite scolaire et 75 % d'insertion professionnelle en fin de cursus, taux très supérieurs à d'autres structures de même nature.	En outre, le nombre de candidats, en forte croissance, mille pour une augmentation du nombre de bénéficiaires vers un objectif de 5000 à terme
Lycees de la défense	Jeunes des collèges et lycees de 15 à 20 ans	240 élèves de milieu modeste ont été admis en 2009-2010 dans les lycees de la Défense.	360 places en 2010
RLJC	Porter le nombre de RLJC de 45 à 200 sur l'ensemble du territoire	30 RLJC actifs	L'objectif pour 2011 est, qu'au minimum un RLJC soit en activité dans chacun des 215 quartiers prioritaires de la politique de la Ville, afin que le dispositif soit partiellement adapté à la géographie des zones urbaines sensibles.
Améliorer le reclassement des militaires dans le secteur civil	Jeunes militaires de 24 à 35 ans non diplômés en phase de reconversion	EBRIR des conventions avec des grandes entreprises vise à obtenir un diplôme Accroître de 154 à 166 le nombre de certifications professionnelles enregistrées au registre national des certifications professionnelles Améliorer et simplifier l'accès des militaires aux emplois de la fonction publique d'Etat, territoriale et hospitalière Développer les sessions d'orientation pour aider les jeunes militaires à définir un projet professionnel (militaires du rang de moins de 4 ans de service)	
SMA		3000 jeunes ont bénéficié d'une préparation à 50 métiers, avec un remarquable taux d'insertion (près de 80 %).	D'ici 2013, l'offre de formation sera portée de 3 000 à 6 000 jeunes par an, en partenariat avec les collectivités locales ultramarines et dans un cadre interministériel
Partenariats		Sur actions de partenariat sont déjà intervenus que l'accès de jeunes de milieu modeste à des activités culturelles, sportives ou éducatives pendant les vacances scolaires, le don d'instruments de musique pour favoriser le développement et le rayonnement des pratiques orchestrales en milieu scolaire, le passage du permis de conduire conjugué à une formation civique et sportive et un accompagnement vers l'entreprise, ou encore l'amélioration du savoir-faire par la pratique du rugby et de ses valeurs de solidarité et de cohésion. Au bilan, plus de 400 jeunes ont bénéficié de ces partenariats en 2009.	



---

## RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL

---

### LES CONTRAINTES DES FAMILLES DE MILITAIRES

#### PRÉSENTATION DU RAPPORT

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE 24 JUIN 2010

Monsieur Guillaume FUMANAL,  
Président du groupe « Actualité »

« Je vous rappelle le sujet :

« Les engagements extérieurs nombreux et répétés concernent une partie importante des militaires parmi les plus jeunes et imposent des absences longues et fréquentes dont les conséquences sont lourdes pour les jeunes foyers et pour la condition militaire en général.

Quelles pourraient être les orientations à prendre pour atténuer les effets négatifs de cette situation ? »

Voilà la question qui nous était posée. Une remarque sur le sujet. Il tiendra compte aussi des embarquements et tout ce qui peut être considéré comme une mission de longue durée.

L'origine de ce sujet tient au constat que nous avons fait les années précédentes puis aussi après des discussions assez informelles après des événements ou des réunions de la CAJ. Nous sont apparus deux problèmes récurrents, qui nous ont été confirmés ensuite par les auditions et les documents que nous avons pu lire. Ces deux problèmes sont liés d'abord au problème financier, et notamment à l'endettement, le deuxième étant le problème des conditions de vie et notamment la vie familiale. Nous avons perçu une certaine souffrance dans ce qui nous a été exprimé.

Très vite nous sont apparus d'autres problèmes : deux qui paraissaient assez constants également. L'un plus récent est le passage de quatre à six mois pour certains engagements extérieurs, qui sont lourds de retentissement sur la vie familiale, et ainsi que certains problèmes de logement, ceux qui sont bien connus sont les mutations. Il est apparu également que la condition militaire, surtout pour les jeunes et notamment pour les militaires du rang, et la plupart des sous-officiers semblait être la vie après, en fin de carrière militaire.

Un petit avertissement sur la tonalité de notre propos, nous n'avons pas eu l'intention d'avoir une attitude critique vis-à-vis des dispositifs existants, ce n'est pas l'objet de la CAJ. Notre objectif était plutôt le partage de points de vue avec des gens issus d'origines très différentes et confronter des regards différents sur ces problèmes. Il se peut donc que dans le rapport rédigé, certaines questions puissent apparaître un peu redondantes mais je pense qu'il vaut mieux en dire un peu plus que d'oublier certaines choses.

Nous avons pu auditionner des militaires de différentes armes, sauf l'armée de l'air, une assistante sociale et un aumônier et aussi à titre personnel, certains militaires que nous pouvions connaître. Nous avons lu ou du moins survolé, car la documentation dans le domaine est assez dense, un certain nombre de rapports, et nous avons tenu huit réunions, ce qui est un peu plus court que ce qui est prévu habituellement, l'une a en effet été supprimée pour des raisons de grève. Cela nous a conduit à des propositions que nous allons étayer dans le rapport qui est en cours de rédaction.

Ce rapport sera constitué de trois parties : une partie "constat", une partie "analyse" et enfin une partie comportant les propositions.

Dans la partie "constat", ce qui apparaîtra ce sera les réorganisations en cours, soit : la réorganisation en bases de défense, la baisse des effectifs, les contraintes liées à la condition militaire évidemment, qui sont principalement la disponibilité et la mobilité, la nature des engagements, et notamment certains engagements qui sont maintenant plus durs ou plus longs ou perçus comme plus pénibles. Enfin dans cette dernière partie quelque chose qui nous a paru important de mentionner c'est l'évolution de la communauté militaire. Des évolutions de nature sociologique, par exemple la féminisation, mais aussi le changement de ce qu'est la jeunesse actuelle qui s'engage, que ce soit sur la nature de l'état d'esprit ou sur l'évolution de la structure familiale avec par exemple la durée des études qui s'allonge, les enfants qui viennent plus tard... Ce sont des évolutions sociologiques qu'on retrouve également dans l'armée puisque le premier enfant qui venait, il y a une vingtaine d'années plutôt vers vingt-cinq ans, vient plutôt vers trente ans maintenant.

Nous avons conduit certaines analyses dont je vais vous citer les principaux points qui seront mentionnés et détaillés dans le rapport.

Le premier point est la difficulté à gérer les absences et le retour des projetés. J'ai bien noté que c'était un point qui avait toute l'attention du ministère puisque certaines dispositions sont prises en ce sens. La fragilisation du lien

humain en interne au sein de la communauté militaire pose actuellement certaines inquiétudes relativement à la restructuration en bases de défense. Il y a aussi la banalisation du métier militaire, qui est général et qui tient à la place du militaire dans la société et aussi à certaines évolutions structurelles, vous les connaissez sans doute mieux que moi. Mais c'est un point qui paraît important dans la mesure où si on veut avoir un accompagnement optimum du point de vue des propositions, il faut le garder en tête. Ce qui nous a marqué car on l'a vu notifié dans certains rapports, c'est un certain manque de reconnaissance dont se plaignent une partie des militaires notamment les militaires du rang et également un manque de soutien aux familles.

Les propositions que nous avons conçues partent de ce constat et de cette analyse, et je vais vous en citer quelques-unes dans un ordre qui va vous paraître aléatoire mais qui ne l'est pas tout à fait parce que j'essaie de garder une gradation.

Le premier point c'est la gratuité des expéditions de courrier, c'est une chose qui apparemment existait et qui a été supprimée. Nous pensons qu'il serait intéressant de le réintroduire parce que tout de même quand il y a une vie familiale l'expédition des colis, que le militaire soit en famille ou que le jeune ne soit pas en famille mais qu'il a ses parents tout simplement, c'est un élément moral autant que matériel qui est peu coûteux mais qui est d'un impact important. Je l'ai vu personnellement mentionné plusieurs fois, et j'ai également vu dans les fonds de discussion que c'était un élément qui manquait.

Dans la question centrale de gestion du budget, nous proposons une sensibilisation à la gestion prévisionnelle du budget à tous les termes de la vie militaires : du court terme au long terme, ou en fin de carrière. Nous pensons aussi que nous devons soutenir et créer plus d'associations familiales *ad hoc* et avec un élément nouveau par rapport à ce qui existe : la possibilité de renforcer ces associations avec des jeunes issus du service civique.

Dans le même aspect, nous pensons qu'il faudrait renforcer le dispositif existant d'urgence d'aide familiale par exemple pour des cas très concrets de maladie d'un parent restant qui doit assumer rapidement la garde des enfants par exemple.

Il y a un point qui est intéressant puisque ça existe dans certaines garnisons, mais peut-être que la réorganisation en base de défense pourrait être l'occasion d'avoir un tissu plus important à ce niveau-là, c'est d'essayer de sensibiliser les villes et les élus aux problèmes des militaires. Certaines villes y arrivent, je pense qu'il y a des expériences qu'il faudrait développer et éventuellement donner une structuration et un suivi plus consistants.

Un point nous est également apparu qui touche un nombre peu élevé de militaires mais qui leur pose semble-t-il des problèmes très délicats ce sont les militaires isolés qui partent soit seuls soit en petits groupes mais qui parfois ont un suivi du retour, à la fois social, qui est beaucoup moins appuyé. La réciproque familiale est qu'il peut y avoir aussi des familles qui sont isolées parce qu'en situation de célibat géographique.

Ensuite je vais parler du point logement. Une idée nous est apparue c'est essayer de concilier un peu plus les OPEX avec cette question en permettant une bonification d'une partie de la solde supplémentaire perçue en OPEX en vue du logement ; soit en fin de carrière pour les carrières courtes mais également pour les carrières longues d'officier. Le dispositif auquel nous avons songé c'est le doublement des sommes qui auraient été épargnées et avec la possibilité en sortie d'un prêt à taux zéro. Nous n'avons pas pris de décision précise parce que cette question n'est à la fois pas de notre ressort et très difficile à évaluer.

Nous nous sommes aussi beaucoup interrogés sur la longueur des OPEX parce que c'est un point qui nous est apparu pour des raisons assez simples dans la vie familiale. Quatre mois peuvent encore se gérer dans le cursus d'une année scolaire quand il y a un enfant, alors que six mois représentent quasiment une absence d'une année quand on tient compte des préparations et du retour. Nous avons quelques pistes mais ce sont des choses qui paraissent assez difficiles à appréhender. C'est donc plus une orientation qu'une proposition ferme que le fait de s'interroger sur cette question-là.

Ce sont des propositions qui peuvent avoir un certain coût, nous avons bien conscience que dans le contexte budgétaire très récent ce n'est pas évident mais c'est important parce qu'il y a une réelle demande d'une part et d'autre part ces questions sont liées à des problèmes connexes comme le recrutement et la fidélisation des militaires.

Ce rapport qui est en cours de rédaction, je pense sera finalisé à la rentrée.

Le général s'interrogeait sur le suivi de certaines propositions. Je pense que là il faut que les organisations de tout ordre, que ce soit associatives ou syndicales, appuient le fait que la communauté militaire c'est quelque chose d'important et qu'elle a vraiment à gagner à ce qu'il y ait des améliorations, y compris le politique.

Je vous remercie de votre attention ».

## MEMBRES DU GROUPE

M.	BIZIEN	Membre Honoraire
M.	BRANDOLIN	AFPA
M.	BREHERET	Membre Honoraire
CDT	CARRET	DGGN
COL	CAYLA	Chargé de mission
M.	CHANTRIAUX	ANAJ
M <sup>mc</sup>	CHAPON	CFDT
COL	CHAUVENCY	CICDE
SLT	CHIGOLET	DRH-AA
PM	COGAN	FNASOR
LV	ORNIEUX	EMM
M.	CREPY	SGDF
M <sup>mc</sup>	DORDET	Membre honoraire
M.	DUBEC	CFDT
M.	EVENO	Min Educ. Nationale
LTN	FOUTEAU	DSN
M.	FUMANAL	CFDT
M.	GALEYRAND	Membre honoraire
COL	GIROT	Chargé de mission
M <sup>lle</sup>	GONET	Membre honoraire
M.	GREZE	FAGE
M.	LAVILLAUREIX	Ministère de l'Intérieur
LCL	LEFEVRE	DRH-AT
CDT	LENOBLE	DRH-AT
M.	MARTIN	Haut commissariat à la jeunesse
LCL	PARADIS	DRH-AA
M.	REGNIER	ANAJ
M.	RENAULT	ACOMAR
M.	RENE	UNAF
M	SABLON DU CORAIL	DRH-AT
M.	TABAALI	AJIR
CDT	ZIMMER	DICoD



*Monsieur de Batz,  
Conseiller social du ministre de la Défense,  
Représentant le ministre de la Défense*

---

DISCOURS PRONONCÉ LORS DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE  
DU 24 JUIN 2010  
PAR **MONSIEUR DE BATZ**,  
CONSEILLER SOCIAL DU MINISTRE DE LA DÉFENSE,  
REPRÉSENTANT MONSIEUR LE MINISTRE DE LA DÉFENSE

---

Monsieur le président,

Messieurs les présidents,

Messieurs les officiers généraux,

Mesdames et messieurs les membres de la Commission armées-jeunesse,

Mesdames et messieurs,

C'est pour moi un grand plaisir et un honneur de conclure au nom de monsieur le ministre de la Défense cette session 2009-2010 de la Commission armées-jeunesse.

Vous savez que monsieur Hervé Morin est attaché au dialogue social et au rôle que notre ministère doit jouer dans la politique globale de notre nation et plus particulièrement en direction de la jeunesse et je me permets d'exprimer en son nom la confiance et l'intérêt qu'il porte à la Commission armées-jeunesse et aux travaux qu'elle accomplit. Cela a été rappelé à plusieurs reprises : vous savez que notre ministère est engagé dans une de ses plus importantes réformes de structures et les réflexions que vous conduisez dans ce contexte sont un soutien aux travaux qui sont initiés à tous les niveaux de notre ministère.

Le ministre attend de vous un travail d'anticipation et d'initiative en direction de la jeunesse. Et je ne peux pas évoquer cette relation sans aborder pour nous la nécessité de pérenniser auprès de la jeunesse l'esprit de défense. Et je voulais, au nom du ministre, féliciter et remercier l'ensemble des acteurs du colloque « Des citoyens pour demain ». Ce colloque a permis de proposer aux élus une réflexion sur leur rôle éducatif et une confrontation des bonnes pratiques destinées à susciter l'éveil aux droits et aux devoirs des futures générations. C'est un problème qui, jusqu'au sommet de l'État, je dirais, a suscité un intérêt tout particulier.

Dans cette période importante de modernisation de notre ministère - et une période où nous avons de nombreux défis à relever - je remercie à nouveau la Commission armées-jeunesse pour tout le travail accompli.

J'ai écouté les rapports qui ont été présentés par monsieur Fumanal, monsieur Josseran et ses co-rapporteurs et monsieur Besnard ainsi que les conclusions des travaux qui ont été conduits sur ces trois sujets. C'était à la fois des thèmes complexes, difficiles, délicats et en même temps d'actualité et, mon général, vous avez insisté sur le fait qu'en un petit nombre de séances, il était difficile d'aller parfois fouiller le fonds des choses et qu'il y avait des questions qui réclamaient peut-être en elles-mêmes des investigations très poussées. Mais néanmoins j'ai relevé un certain nombre de points que je voudrais souligner

Pour le groupe Actualité qui portait, monsieur Fumanal, sur la condition militaire - et plus principalement sur la vie des familles de militaires dont les conjoints, dont le chef de famille était en OPEX - vous avez relevé que les statistiques mettaient en avant :

- une augmentation plus importante que la moyenne nationale des divorces et des séparations,
- des difficultés liées à l'augmentation du taux d'endettement,
- et un refus croissant du poids du statut militaire par les familles, notamment lié à l'absence et à l'augmentation de la durée des opérations extérieures en Afghanistan qui est passée de 4 à 6 mois.

Votre groupe a conduit une réflexion sur des pistes susceptibles de favoriser une amélioration de ces conditions et j'ai relevé deux facteurs qui influent directement sur la condition des familles :

- d'abord, c'est la réorganisation structurelle et conjoncturelle qui touche à l'environnement de l'ensemble de notre collectivité de défense avec en particulier la mise en place des bases de défense qui seront généralisées au 1<sup>er</sup> janvier 2011,
- le second est lié à la nature des engagements qui sont de nature à évoluer avec un durcissement des combats. Les missions sont plus fréquentes et peut-être plus longues, et en même temps nos armées se sont transformées, à l'image de la société : elles sont plus féminisées,

les opérations sont davantage médiatisées, et puis nous avons des jeunes, des jeunes de leurs générations qui se comportent comme les jeunes d'aujourd'hui.

A partir de ces constats vous avez souligné la difficulté pour nos armées de gérer :

- l'absence, mais également le retour au foyer des militaires projetés,
- la fragilisation du lien humain en interne,
- et une certaine banalisation du métier militaire, en même temps qu'une soif de reconnaissance et de soutien des familles.

Et vous avez, pour vos propositions, fondé votre réflexion sur la conviction que l'aide à la famille doit être prise en charge, en complément de l'action sociale du ministère, par l'ensemble de la nation.

C'est un soutien qui participerait, selon ce que vous nous dit, de la reconnaissance par la communauté nationale des missions accomplies par nos soldats sur le terrain, au péril de leur vie ; et cela aiderait au rassemblement de la nation autour de son armée.

Vous avez proposé d'aller un petit peu au-delà des mesures qui sont mises en œuvre aujourd'hui par l'EMA et par les états-majors au profit des soldats projetés et aussi de leurs familles, en proposant la création d'une association nationale à l'image de la « cabat » par exemple (la cellule d'aide aux blessés de l'armée de terre). Cette association ou cellule serait chargée du soutien et de l'assistance psychologique aux familles. Une telle association pourrait répondre aux attentes des familles, et plus particulièrement des familles des soldats projetés de manière isolée ou des familles qui sont éloignées de la garnison de rattachement.

J'aurais voulu vous répondre sur ce point parce que j'assiste aux assemblées générales des différentes associations qui viennent en aide aux militaires, que ce soit des associations de femmes de militaires, comme l'ANFEM ou l'ARIA, mais aussi Terre Fraternité et l'ADO, un certain nombre d'associations qui sont chargées de l'entraide. Et aujourd'hui, je dirai que notre souci est plutôt de ne pas multiplier le nombre des acteurs, parce qu'à ce moment-là on disperse les moyens. Et puis nos moyens sont quand même comptés. Ce que nous préférons - et je crois que les présidents de ces associations y ont été sensibles et ont entamé une démarche en ce sens - c'est qu'elles se

fedèrent, qu'elles fedèrent leurs énergies, non pas pour entrer en compétition mais plutôt pour entrer en complémentarité et s'assurer qu'aucun élément, qu'aucun secteur ne soit à découvert. Leurs actions se complètent à la fois sur les différentes problématiques et aussi au niveau territorial.

Et je pense qu'aujourd'hui, compte tenu de la réforme dans laquelle nous nous sommes engagés, c'est quelque chose qui est bien compris, bien accepté et qui se met progressivement en place.

Concernant les familles éloignées de la garnison, une réflexion est aussi engagée sur le soutien de proximité notamment à cause de la création des bases de défense. C'est vrai que le soutien était lié à la garnison et au périmètre de la garnison ; maintenant on est dans une base de défense et c'est un petit peu différent. Là aussi il y a une réflexion pour permettre un soutien social y compris pour les familles qui sont éloignées de la garnison ou de l'unité du chef de famille.

Concernant l'incitation à l'épargne logement qui permettrait d'ouvrir des avantages pour l'accession à la propriété en fin de contrat, c'est une démarche innovante qu'il faudra approfondir. L'ASA dispose déjà d'une capacité de prêt à des taux intéressants, mais là on est dans un dispositif qui se rapproche de celui qui est mis en place dans le privé. Il faudrait qu'on puisse l'étudier.

Finalement, ces préoccupations, ces réflexions dont vous nous avez faits part, sont bien des réflexions qui sont au cœur de celles du ministère, de l'EMA et du cabinet du ministre, compte tenu du rythme d'activité des armées et aussi de ses réformes structurelles auxquelles j'ai fait allusion.

À propos du rôle social des armées, Monsieur le président Josseran, vous avez rappelé les trois aspects : le rayonnement indispensable au recrutement, la transmission de l'esprit de défense et en allant plus loin la résilience, et en même temps l'assistance - comme l'aide qui est mise en œuvre par le plan égalité des chances aux jeunes les plus défavorisés, en est une illustration. Et, je remercie votre groupe d'avoir pu définir ainsi le rôle des armées dans la société sous ces trois aspects.

C'est un rôle essentiel, vous l'avez souligné, parce qu'il participe à l'image de nos armées aussi bien en termes de recrutement qu'en termes d'adhésion de nos concitoyens à l'action extérieure de la France et aussi à la préparation de nos armées. Il conditionne l'engagement de la nation autour de son armée pour la défense de ses valeurs, ce que le Livre blanc avait appelé l'esprit de résilience.

Vous avez constaté aussi, compte tenu des réformes en cours, que le rôle social des armées aurait à souffrir de limites en raison notamment de la mise en œuvre de la carte militaire, de la multiplication des actions extérieures et aussi de la baisse accrue des effectifs. C'est un état de fait, qu'on ne peut pas nier. Vous avez proposé des pistes pour, peut-être, compenser et pallier ces limites. Le rôle des DMD et des CIRFA devra être renforcé de ce point de vue ; et c'est bien pour cela d'ailleurs qu'ils restent là où on a prévu des regroupements de nos unités d'importance dans des bases de défense. Nous garderons les CIRFA et les DMD subsisteront justement pour exécuter ce rôle, c'est quelque chose qu'il faudra évidemment approfondir.

L'appel aux réserves est aussi une solution qui mérite d'être explorée compte tenu de ces transformations. Les réserves opérationnelles et citoyennes devront bien sûr dans ce rôle être encadrées, et guidées, et soutenues également dans leurs actions.

Concernant les propositions relatives au rôle que la gendarmerie pourrait jouer, j'ai entendu quelques réactions dans la salle, mais la gendarmerie peut prendre sa part dans la transmission des valeurs de sécurité et de défense et de l'esprit de résilience. Elle ne peut pas représenter évidemment à elle seule le rôle social des armées compte tenu de son nouveau positionnement et de son rattachement au ministère de l'intérieur.

Enfin, concernant l'organisation en 2011 d'un séminaire sur les universités, je me félicite de la tenue de ce colloque qui permettra d'ouvrir l'université et les grandes écoles aux enjeux stratégiques. J'ai compris, de la présentation qui nous a été faite, que le projet est déjà bien avancé. Le choix des thématiques retenues est sans doute pertinent. L'invitation d'étudiants de niveau bac +3 correspond aux préconisations du rapport du médecin général des armées Pierre Jeandel. Je pense que ce colloque pourra réunir en synergie les étudiants du supérieur et également nos jeunes officiers, ce qui est toujours évidemment une bonne opération.

Pour conclure cette session plénière, je voudrais remercier la Commission Armées jeunesse pour ses travaux mais aussi pour son implication dans l'offre de stages, pour les RLJC, pour les journées sports Armées-Jeunesse, pour le prix - qui a récompensé cette année des projets de très grande tenue. Et puis je voudrais également souligner la vitalité et le dynamisme de cette commission qui, 55 ans après sa création, prouve qu'elle est bien dans la défense et au cœur de la défense ce dont je vous remercie.

### Groupe « Actualité »

#### La réserve militaire des jeunes

Les jeunes connaissent très mal les possibilités d'engagement dans la réserve.

Beaucoup d'entre eux, pour des raisons de mobilité ou des motifs professionnels, ne peuvent pas souscrire un ESR au titre de la réserve opérationnelle, mais pourraient s'engager dans une réserve citoyenne adaptée.

Quelle politique de réserve imaginer pour sensibiliser et inciter les jeunes de 18 à 30 ans à intégrer la réserve qu'elle soit opérationnelle ou citoyenne ?

### Groupe « Réflexion »

#### Symbolique, tradition et cohésion

Le devoir de mémoire et le sens de la tradition nationale, mis en exergue par la symbolique et les cérémonies, et transmis de génération en génération, sont ils encore des facteurs de cohésion ?

### Groupe « Événement »

Il est important d'apporter à tous les jeunes Français une formation à l'esprit de défense et une meilleure connaissance des armées.

Ceux d'entre eux qui sont appelés à avoir des responsabilités (en termes professionnels, politique, syndical, associatif et économique...) auront également à jouer un rôle important dans la société. Pour faire prendre conscience **aux jeunes futurs encadrants et dirigeants, tant civils que militaires**, des capacités d'enrichissement mutuel, proposer l'organisation en 2012 d'un événement regroupant de jeunes futurs responsables avec des officiers sur le thème du développement de l'esprit de défense et de la responsabilité des dirigeants dans ce domaine.

---

## PRIX ARMÉES-JEUNESSE 2010

---

Le 17 juin 2010, la Commission armées-jeunesse a réuni ses membres pour la cérémonie de remise du prix armées jeunesse 2010 en présence des lauréats, des nominés et des membres de la Commission armées-jeunesse. La cérémonie était présidée par le général d'armée aérienne Jean-Pierre Martin, inspecteur général des armées - air et président de la Commission armées-jeunesse.

Le **prix armées-jeunesse** récompense une formation militaire qui a initié et mené hors de ses missions habituelles, en partenariat avec des jeunes ou une organisation civile chargée de la jeunesse, une action visant à développer les liens entre la jeunesse et les armées.

Parmi les dossiers présentés en 2010, plusieurs thèmes se sont dégagés. Le jury a souhaité récompenser les actions s'inscrivant dans l'actualité des travaux de la Commission armées-jeunesse. Il a par conséquent été décidé d'attribuer un Prix armées-jeunesse, trois prix thématiques et deux prix hors catégorie.

**Le Prix armées-jeunesse** a été décerné au **Quartier général du Corps de réaction rapide de Lille** pour son implication auprès des jeunes étudiants lillois par l'organisation et le soutien des « Cafés Défense ».

Ces rencontres conviviales et originales, nées de l'initiative de la Mission Lille Eurométropole Défense Sécurité (MLEDS), permettent aux étudiants de rencontrer et débattre avec des experts reconnus sur des sujets relatifs aux questions de défense. Des étudiants animent, les grands états-majors soutiennent et proposent à de jeunes officiers français ou étrangers en poste à Lille d'intervenir lors des Cafés Défense. Le but étant d'informer et d'aider les étudiants à mieux comprendre les grands enjeux stratégiques du monde dans lequel ils vont travailler.

Cette action originale s'adresse aux étudiants des quatre universités et des dix-neuf grandes écoles de la métropole lilloise. Plus de cinq cents étudiants ont participé aux cinq rencontres organisées cette année.

### **Étaient nominés pour ce prix :**

- École d'état-major de Compiègne
- École d'Enseignement Technique de l'Armée de l'Air - SAINTES
- Groupe de Bâtiments École - Bâtiment École Lynx
- Goélette Belle Poule

Le **Prix mémoire** a été attribué au **COMAR Dunkerque** pour son action visant à faire bénéficier la jeunesse, de témoignages authentiques et directs de grandes épreuves qu'a connues notre pays au XX<sup>e</sup> siècle.

En 2009, différentes actions se sont déroulées autour des rendez-vous du calendrier officiel des journées nationales d'hommage envers les engagés en Indochine et les Harkis.

Les adolescents ou préadolescents de collège ou d'école rencontrent des acteurs authentiques des conflits de la Seconde Guerre Mondiale ou d'Indochine, ou ayant servi en Algérie avec des Harkis. Après un travail sur des documents authentiques commentés par les témoins, l'enseignant et ses élèves rédigent le(s) bref(s) message(s) qui vont être lus pendant la cérémonie d'hommage.

### **Était nominé pour ce prix :**

- DMD Lorraine / 48<sup>e</sup> régiment de transmissions

Un **Prix découverte des armées** a été attribué au **Groupement de gendarmerie départementale du Calvados** pour son projet appelé « opération 1 000 conducteurs », construit depuis 2005 à partir du constat de la forte implication des jeunes dans l'accidentologie. Cette initiative ouverte aux jeunes de 18 à 20 ans, titulaires d'un permis de conduire, leur permet de suivre un stage de conduite en situation d'urgence en réalisant des exercices pratiques de freinage, évitement d'obstacles, discipline du regard, à bord des véhicules BMW de l'espace international Automobile (EIA) de Pont-l'Évêque (14).

2 356 stagiaires jeunes conducteurs ont été touchés depuis le début de cette opération.

### **Était nominé pour ce prix :**

- École nationale des sous-officiers d'active.

Un **Prix sport** a été attribué au **44<sup>e</sup> Régiment de Transmissions de Mutzig** pour l'activité sportive, sous forme de course d'orientation, organisée depuis plusieurs années au profit des collèges de Mutzig et Molsheim. Quinze classes ont été touchées cette année, soit 364 coureurs. Les collégiens ont également pu s'exercer au tir à la carabine et visiter un site militaire historique.

### **Était nominé pour ce prix :**

- 402<sup>e</sup> régiment d'artillerie

Le **Prix spécial du président** est attribué au **BSN** (Bureau du service national) **de Toulouse** pour la réalisation de cinq JAPD exceptionnelles en 2009 et notamment celle organisée au Centre d'Éducation Spécialisée pour Déficiants Auditifs au profit de 12 jeunes.

Un **Prix spécial du jury** est décerné à l'**École de l'Air de Salon-de-Provence** pour sa participation active au renforcement du lien Armées-Jeunesse par de nombreuses actions continues et ponctuelles dont le tutorat d'élèves de lycées partenaires (100 lycéens, pendant 3 ans), les stages de troisième en entreprise (130 collégiens), des cours du Brevet Initial d'Aéronautique (pour 96 lycéens), etc.

Cette cérémonie était, pour les membres et les invités, l'occasion de constater la richesse et l'originalité des actions mises en œuvre chaque année par les unités militaires et leurs partenaires du monde civil en direction de la jeunesse.



*Les lauréats du concours Armées-Jeunesse 2010*

**PRIX ARMÉES-JEUNESSE 2010**

**PALMARÈS**

**Prix Armées-Jeunesse**

QG CRR FR

**Prix Mémoire**

COMAR Dunkerque

**Prix Découverte des armées**

Groupement de gendarmerie départementale du Calvados

**Prix Sport**

44 Régiment de Transmissions

**Prix spécial du président**

BSN Toulouse

**Prix spécial du jury**

Ecole des officiers de l'air

---

## JOURNÉES SPORT ARMÉES-JEUNESSE 2010 DU 9 AU 17 OCTOBRE 2010

---

L'accord-cadre signé le 8 avril 2003 entre le ministre de la Défense et le ministre des Sports prévoit l'organisation annuelle et au niveau national d'une journée d'activités sportives destinées à la jeunesse. La Commission armées-jeunesse coordonne ces activités au niveau national. Depuis l'année 2005, la journée a été étendue à une semaine.

Ainsi du 9 au 17 octobre 2010, les unités de l'armée de terre, de l'armée de l'air, de la marine, et de la gendarmerie ainsi que le Centre national des sports de la défense avec l'appui de la Fédération des clubs sportifs et artistiques de la défense ont invité des écoliers, collégiens et lycéens à participer à des activités sportives de plein air ou en salles.

Un aperçu de ces manifestations...

La BA126 de Ventiseri-Solenzara organise une rencontre de football avec les jeunes du Lycée du Fiumorbu. Les joueurs du lycée du Fiumorbu ont dominé le match face aux militaires de la BA 126. (Photos BA 126).





La BAN de Toulon propose une initiation au tir à la carabine aux élèves de deux classes de 4<sup>e</sup> du collège des Pins d'Alep de Toulon. (Photos BAN Toulon)



Le service de l'EPMS de la base de défense de Brest a organisé dans le complexe sportif du Bergot à Brest un tournoi de rugby au profit de quatre écoles de rugby du Finistère, en partenariat avec le Comité départemental du Finistère. (Photos BdD Brest).



Le cross des écoles élémentaires est organisé conjointement par l'inspection de l'Éducation nationale, les services des sports des villes d'Avon/Fontainebleau et le bureau des sports du CNSD. Environ 1 500 élèves du CE1 au CM2 ont participé à cette manifestation. (Photos CNSD)

Une revue de presse plus complète est visible sur le site internet de la Commission armées-jeunesse ([www.defense.gouv.fr/caj](http://www.defense.gouv.fr/caj))

---

## LES STAGES

---

### BILAN DES CONTRATS ARMÉES-JEUNESSE VALIDÉS EN 2010 EN DATE DU 09/11/2010

	Nombre de contrats validés	Mois validés
TERRE	67	191,84
AIR	21	60
MER	25	73,3
DGA	42	123,4
EMA	37	105,7
DIRISI	0	0
CICDE	6	18
DICOD	16	43,6
SSA	7	20,27
SEA	0	0
DAS	33	91
SGA	14	37,2
CDEM	1	3
IRSEM	14	40
CID	7	18,13
CSRM	1	3
Autres	1	3
DPSD	0	0
DRM	0	0
CAJ	4	11,83
<b>TOTAL</b>	<b>296</b>	<b>843,27</b>

**BILAN DES STAGES SOUS CONVENTION  
ARMEES-JEUNESSE AU 09/11/2010**

	Stages sous convention pourvu sur le catalogue
TERRE	7
AIR	2
MER	0
DGA	76
EMA	7
DIRISI	0
CICDE	6
DICOD	1
SSA	0
SEA	1
DAS	0
SGA	1
CDEM	0
IRSEM	0
CID	0
CSRM	0
Autres	0
DPSD	0
DRM	0
CAJ	0
<b>TOTAL</b>	<b>101</b>

---

## ACTIVITÉS DU SECRETARIAT GÉNÉRAL

### ANNÉE 2009 - 2010

---

D'année en année, la Commission accroît son rayonnement dans tous les domaines même si les sujets traités en 2009 2010 concernent plus directement les armées.

Le rôle des armées dans la société a été l'objet de discussions assez animées et l'engagement personnel de chacun des membres du groupe fut très perceptible. Le rapport inséré dans ce bulletin souligne surtout les difficultés qu'éprouve la nation à s'approprier son armée. Il souligne également la divergence de fond entre d'une part, le resserrement des armées sur leur premier métier et la concentration géographique d'une armée de projection, et d'autre part, l'application du plan « égalité des chances » et la nécessité de rayonnement des armées dans des zones devenues souvent des déserts militaires en restant des bassins de recrutement.

Les engagements lointains et fréquents des militaires, dans un contexte de réduction des effectifs, ont provoqué l'étude sur les conditions de vie des ménages dont l'un ou l'autre est militaire et, par là même, astreint à des périodes importantes d'absence du foyer. Le taux de séparation de ces ménages, le taux d'endettement sont des paramètres qui en rejoignant voire en dépassant le taux national, soulignent un certain mal-être des ménages dans un milieu où la famille était généralement stable, voire traditionnelle. S'il est compréhensible pour des raisons opérationnelles, le passage de quatre mois à six mois des engagements en Afghanistan (de fait une année scolaire compte tenu des périodes de préparation) entraîne des difficultés nouvelles, qui alliées à celles entraînées par le célibat géographique déséquilibrent souvent les familles des militaires.

L'événement le plus spectaculaire de cette année a été comme habituellement le séminaire. Cette année, l'objectif visait à sensibiliser les maires des villes moyennes aux aspirations de citoyenneté exprimées par les jeunes. Le « Café citoyen » animé par Monsieur Poujol, permettant à des élèves de parler ouvertement de leur vision de leur avenir de citoyen, a été un moment très fort de cette journée. Ce séminaire, introduit par Monsieur Tristan Lecoq, avait été précédé par une conférence prononcée en janvier par Monsieur Bourg-Broc, député de la Marne.

Je ne reviendrai pas sur le prix et la solennité voulue de sa remise, ni sur le voyage à Querqueville en juillet et qui fut un moment de grande convivialité, ces sujets étant traités par ailleurs. Mais je remarquerai que la Commission armées-jeunesse offre réellement cet espace de rencontre et de convivialité apprécié de tous.

L'année 2009 - 2010 a vu la mise en place d'une équipe de chargés de mission, anciens de la CAJ et honoraires susceptibles d'apporter leur expérience au secrétaire général. Je profite de ce bulletin pour les remercier de leur engagement.

Le 21 octobre 2010, a eu lieu la première réunion nationale des RLJC. Cette réunion que j'ai voulue et qui a été réalisée en commun avec l'IHEDN est effectivement une première marque de cohésion des RLJC et du soutien que le secrétariat général de la CAJ peut leur apporter. J'espère que le succès 2010 sera dépassé en 2011.

L'équipe du secrétariat général a cette année comme d'habitude subi quelques bouleversements. La possibilité a d'abord été offerte au lieutenant de réserve Neziroski de servir quelques mois au Kosovo, comme interprète du général commandant la Brigade multinationale nord.

En mars 2010, Isabelle James nous a rejoint. Elle a permis de compenser le départ de Madame Abaziou et de combler au secrétariat l'absence de Madame Souhami en congé maternité.

En novembre, le caporal-chef Menzi a quitté le secrétariat général où il était plus particulièrement chargé des stages jeunes sous convention, pour rejoindre le ministère de la justice, réussissant ainsi une bonne reconversion mais nous privant de son allant et de son amical dévouement.

Fin 2010 cependant marquera un tournant puisque le colonel de la Dure quitte le service actif après 40 ans dont plus de trois ans à la Commission. Il nous laisse le souvenir d'un officier volontaire et rigoureux, aimant son métier et dévoué à la Commission, et surtout très attentif à chacun.

L'année qui s'ouvre sera riche en événements dans les différents domaines et en particulier dans les relations nouvelles qui s'ouvrent avec les universités et tout l'enseignement supérieur, mais je sais pouvoir compter sur chacun des membres de la Commission pour réussir. Je remercie tous ceux qui cette année ont pris des responsabilités et des charges, et je pense en premier lieu aux présidents de groupe.

# HISTOIRE





*Le général et Bernard de Lattre à Opme en juillet 1940*

## EFFORT DE MÉMOIRE ?

Si l'écriture de ces quelques lignes m'a demandé un quelconque effort de mémoire, il est librement consenti...

Pressenti pour représenter l'Union des Sociétés d'Éducation Physique et de Préparation Militaire (USEPPM) à la Commission armées-jeunesse (CAJ), j'ai été désigné pour y siéger lors de la session 1994-1995.

Et je me souviens de l'accueil particulièrement chaleureux que m'a réservé son Secrétaire Général, le Général Emmanuel DAUFRESNE, qui m'a rapidement proposé de devenir rapporteur d'un des groupes de travail.

Immédiatement séduit par ce lieu attachant et si particulier, où l'expression de convictions fortes ne se départit jamais d'une grande courtoisie.

Un peu comme si le dialogue laissait place à la conversation.

Sans lui, des personnes d'origine et de sensibilité diverses ne se seraient sans doute jamais rencontrées ou s'ignorerait encore.

Lieu de brassage social, à l'instar de feu le Service National et des régiments d'appelés du contingent.

« Pur produit de la conscription », attaché à la pédagogie républicaine, j'ai retrouvé à la CAJ cet esprit de camaraderie que j'affectionne tant et qui fait que, depuis plus de trois décennies, la chose militaire m'est connue.

La CAJ continue de jouer un rôle important concernant cette acculturation personnelle à la Défense.

Notamment au travers des nombreuses visites auxquelles j'ai participé et qui m'ont permis d'aller à la rencontre des personnels des unités de la Gendarmerie nationale, de l'armée de Terre, de la Marine nationale et de l'armée de l'Air.

Apprentissage, connaissance et mémoire.

Qu'aurai-je appris à la CAJ ?

Sinon que « Mémoire », est un mot à fort contenu que tous doivent partager.

Qu'inhérente au groupe, elle ne revêt pas un caractère automatique, ni logique et ne peut être reconstruite par chacun pour défendre les besoins de sa propre cause.

Que par essence unitive elle ne peut se satisfaire de la dualité.

Qu'à l'instar de la laïcité si souvent instrumentalisée ou récupérée elle ne se résume pas à une obligation à caractère religieux, moral ou légal.

Quant au « Devoir », je m'avise qu'il est plus aisé de le faire que de le connaître vraiment et que le Devoir de mémoire ne peut trouver son fondement dans la passion, ni dans une vision réductrice ou consumériste.

Certes, toute initiative publique reposant sur l'obligation constitue en la matière un antidote à l'oubli.

Et peut-on considérer qu'il s'agit d'un aveu de faiblesse quand tous ceux qui ont la charge de transmettre ne le font pas ou pire encore, dénaturent ou travestissent les faits ?

Je me rappelle en particulier d'une visite de la Commission au camp de MOURMELON le 28 mars 2000, où manœuvrait le 1er Régiment de Tirailleurs dont la devise est « Premier toujours premier ».

Héritière des traditions des 47 Régiments de Tirailleurs nord-africains dissous en 1964, cette unité honore la mémoire des 250 000 soldats morts pour la France.

Et de Mémoire à mémoire, je conserve de cette rencontre un souvenir précis et très vif.

Eu égard à la délicatesse de l'attention.

Quel privilège en effet d'avoir été reçu en musique, à notre arrivée, par la Nouba du régiment en tenue traditionnelle accompagnée de sa mascotte !

Parfaite alliance de la tradition et de la modernité.

Lorsque la transmission invite à accepter et permet d'aimer, elle fait comprendre au sens étymologique du terme.

On ne souvient finalement que de ce que l'on aime, par une lente maturation personnelle, propice à une « Mémoire du dedans ».

Une photographie orne le mur face à l'entrée de la Salle d'honneur de la CAJ.

On y voit notamment le Maréchal Jean de LATTRE de TASSIGNY, avec en bas ce message qu'il nous a légué : « Avant de s'occuper de la jeunesse, il faut la comprendre et l'aimer. »

Elle est à sa place.

Jean-André GALEYRAND  
Membre honoraire



# INFORMATIONS



---

## NOS NOUVEAUX MEMBRES

---

Ont rejoint la Commission...



L'Agence du Service Civique

L'Agence du Service Civique est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) créé le 13 mai 2010. L'Agence réunit l'Etat, l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé), l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) et l'Association France Volontaires.

Elle a pour mission de :

- définir les orientations stratégiques et les missions prioritaires du Service Civique ;
- assurer la gestion des agréments et du soutien financier apporté par l'État à l'accueil des personnes volontaires en Service Civique ;
- promouvoir et valoriser le Service Civique auprès notamment des publics concernés, des organismes d'accueil et d'orientation des jeunes, des établissements d'enseignement et des branches professionnelles ;
- veiller à l'égal accès des citoyens au Service Civique ;
- favoriser la mise en relation des personnes intéressées par un Service Civique avec les personnes morales agréées proposant un contrat de Service Civique ;
- contrôler et évaluer la mise en œuvre du Service Civique ;
- mettre en place et suivre les conditions permettant d'assurer la mixité sociale des bénéficiaires du Service Civique ;

- animer le réseau des volontaires et anciens volontaires en Service Civique ;
- définir le contenu de la formation civique et citoyenne.

### **Comment fonctionne-t-elle ?**

L'agence est structurée autour :

1. d'un conseil d'administration composée des membres ayant contribué à la constitution de l'Agence (le ministère chargé de la jeunesse ; l'AcSé, l'INJEP et l'association France volontaires) et de personnalités qualifiées reconnues dans le champ du volontariat :
  - Luc Ferry, ancien ministre ;
  - Francis Godard, Président de l'Université de Marne-la-Vallée ;
  - Marie Trelle Kane, fondatrice de l'association Unis-cité.
2. d'un comité stratégique, organisme consultatif regroupant notamment des représentants des organismes d'accueil, des personnes volontaires, des parlementaires. Le comité stratégique propose les orientations soumises au conseil d'administration et débat de toute question relative au développement du Service Civique. Il sera constitué avant l'été.
3. d'un directeur qui assure le fonctionnement de l'Agence et coordonne le travail d'une équipe organisée en pôles : formation et valorisation, développement, agrément, contrôle et évaluation, communication. Pour cela, il est épaulé par un secrétaire général.

Le conseil d'administration est présidé par Martin Hirsch.

Agence du Service Civique  
95 avenue de France  
75013 Paris  
Tél : 01.40.45.90.00  
Email: [agence@service-civique.gouv.fr](mailto:agence@service-civique.gouv.fr)



Conseil national des missions locales

### **Le Conseil national des missions locales : instance de concertation entre les élus locaux et l'État**

Le Conseil national des missions locales (CNML) a pour mission de renforcer la collaboration entre l'Etat et les collectivités territoriales et de développer une politique d'animation et d'évaluation concertée au sein du réseau des missions locales.

Il développe son action selon deux axes :

- Permettre une meilleure compréhension des problèmes d'insertion des jeunes et promouvoir les initiatives de tous les acteurs de l'insertion.
- Développer une politique d'animation afin de susciter et soutenir les initiatives, de capitaliser et diffuser les expériences locales.

Institué auprès du Premier ministre, le CNML réunit les représentants des ministres compétents en matière d'insertion professionnelle et sociale des jeunes et des élus locaux : présidents de missions locales, représentant des communes, des départements et des régions.

**Le Conseil est présidé par Bernard Perrut député-maire de Villefranche sur Saône, président de mission locale Avenir Jeunes Villefranche-Beaujolais.**

#### **Le secrétariat général du CNML**

Il organise le fonctionnement des instances du Conseil et l'animation des groupes de travail thématiques.

- Il apporte un appui technique au Conseil et développe les relations avec les administrations membres.

- Son intervention permet l'action du Conseil dans trois directions essentielles : l'animation du réseau, l'évaluation de son activité et la communication.

Conseil national des missions locales  
Les Borromées 2 - 1 avenue du Stade de France  
93210 Saint-Denis  
Tél : 01 57 33 81 00



L'Association Mer & Universités, fondée en juin 2007, a été fondée et est dirigée par des étudiants.

Elle est la seule association étudiante du monde maritime à mettre en relation les décideurs politiques et institutionnels avec celles et ceux qui, aujourd'hui étudiants, prendront demain la relève sur des sujets aussi essentiels que la sécurité de notre pays et la pérennisation de la paix que ses armes – aussi – lui procurent.

A cette fin, elle organise plus de dix évènements par an au profit des étudiants : conférences, soirées-débats, voyages d'études, rencontres Hommes & Défense et rencontres des Corsaires.

Mer & Universités édite son magazine, le *Courrier des Corsaires* et décerne chaque année son Trophée et ses prix.

Principaux dirigeants :

- M. Vincent Hélin, Président
- M. Laurent Chauvet, Secrétaire général
- M. Dominique Petit, Trésorier.

L'association est soutenue par un Comité d'Honneur composé des Amiraux Alain Oudot de Dainville, Alain Coldefy et François Dupont. Le lauréat du Trophée, en 2009 le Vice-amiral Olivier de Rostolan, participe traditionnellement à l'animation de l'année suivante.

Mer & Universités  
41 rue de Maubeuge  
75009 Paris



Solidarité Défense est une association, soutenue par le ministère de la Défense, qui se veut le témoin de la solidarité de la société civile à l'égard de la collectivité militaire. Présidé par l'amiral Jacques LANXADE le conseil d'administration est composé de personnalités de la haute administration, du monde des affaires, des professions libérales, de parlementaires, et d'un officier général. L'association Solidarité Défense œuvre au profit de la communauté de la défense et, en particulier, au soutien des militaires blessés et des familles endeuillées lors des opérations extérieures.

Parmi les activités de l'association, le colis de Noël tient une place particulière puisque chaque année tous les militaires en opération extérieure (environ 12 000 en 2009) en sont les destinataires, tout comme les blessés hospitalisés et les familles endeuillées. Cette opération est menée avec le soutien du ministère de l'Éducation nationale. En effet, dans chaque colis sont insérés des dessins d'enfants des établissements scolaires partenaires de l'association. En 2009, environ 25 000 dessins ont été collectés auprès de 450 établissements sur tout le territoire national.

L'aide de l'association peut également prendre une forme financière, administrative ou juridique au profit de ceux qui sont confrontés à des difficultés qu'ils ne peuvent résoudre seuls. A ce jour environ 500 familles de militaires ont bénéficié de son aide. Un contact est ensuite entretenu, pour certains, depuis la création de l'association en 1994.

Outre les adhérents, des entreprises, collectivités, associations et fondations soutiennent Solidarité Défense. Le siège de l'association Solidarité Défense est situé au 19 boulevard Latour-Maubourg, 75007 Paris. L'association, reconnue d'utilité publique, délivre un reçu fiscal pour tout versement ou don. Chaque membre actif de Solidarité Défense reçoit semestriellement une lettre d'information contenant l'essentiel des activités de l'association. Un

site internet [www.solidarite-defense.org](http://www.solidarite-defense.org) est à la disposition du public. Par ailleurs, tout adhérent bénéficie d'un abonnement gratuit à la revue *Armées d'aujourd'hui*.

Solidarité Défense  
19 boulevard de Latour-Maubourg  
75007 Paris  
Tél: 01.44.42.57.60  
Fax: 01.44.42.57.80  
[www.solidarite-defense.org](http://www.solidarite-defense.org)

# DOCUMENTATION



---

## LES SERVICES INTERNET DE LA DEFENSE

---

Pour en savoir plus sur :

Les spécificités propres à chaque armées, directions et services :

[www.defense.gouv.fr/terre/](http://www.defense.gouv.fr/terre/)

[www.defense.gouv.fr/air/](http://www.defense.gouv.fr/air/)

[www.defense.gouv.fr/gendarmerie/](http://www.defense.gouv.fr/gendarmerie/)

[www.defense.gouv.fr/marine/](http://www.defense.gouv.fr/marine/)

[www.defense.gouv.fr/sante/](http://www.defense.gouv.fr/sante/)

[www.defense.gouv.fr/dga/](http://www.defense.gouv.fr/dga/)

Et pour les jeunes :

[www.defense.gouv.fr/jeunes/](http://www.defense.gouv.fr/jeunes/)

---

**LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL  
DE LA COMMISSION ARMÉES-JEUNESSE  
(AU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2010)**

---

Président : Général d'armée aérienne Patrick de ROUSIERS

Secrétaire général : Général de brigade Michel LAGRANGE

Secrétaire général adjoint : Lieutenant-colonel Jacques ALLAVENA

Adjoint au secrétaire général : Mme Geneviève LE GAL

Chargé de mission : M<sup>lle</sup> Fatimée NEZIROSKI

Chef du secrétariat : Adjudant-chef Sophie COUGOULE

Secrétariat : Mme Samira SOUHAMI

Mme Isabelle JAMES

Bureau activités :

Monsieur Humbert GARREAU DE LA BARRE

Mme Annaïck LE SAUX-BENDJELLOUL

---

## LISTE DES ORGANISMES MEMBRES

(AU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2010)

---

### ASSOCIATIONS ET MOUVEMENTS DE JEUNESSE

- Association Justice Information Réparation (AJIR) pour les Harkis
- Association nationale des auditeurs jeunes de l'I.H.E.D.N. (A.N.A.J.)
- Associations des parents d'élèves de l'enseignement libre (A.P.E.L.)
- Comité national olympique et sportif français (C.N.O.S.F.)
- Convention nationale des associations de protection de l'enfant (C.N.A.PE)
- Coordination pour le travail volontaire des jeunes (COTRAVAUX)
- Fédération des clubs sportifs et artistiques de la défense (F.C.S.A.D.)
- Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (F.C.PE.)
- Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (P.E.E.P.)
- Fédération française des maisons de jeunes et de la culture (F.F.M.J.C.)
- Fédération nationale Léo-Lagrange (F.N.L.L.)
- Fédération sportive et culturelle de France (F.S.C.F.)
- Fondation d'Auteuil (Les Orphelins apprentis d'Auteuil)
- Jeunesse et Marine
- Jeunesse et Montagne
- Ligue de l'enseignement
- Mer et Universités
- Mouvements scouts :

- Association des guides et scouts d'Europe (A.G.S.E.)
- Eclaireurs et éclaireuses de France (E.E.D.F.)
- Eclaireurs et éclaireuses unionistes de France (E.E.U.F.)
- Scouts et Guides de France (S.G.D.F.)
- Scouts musulmans de France
- Scouts unitaires de France (S.U.F.)

Alliance nationale des unions chrétiennes de jeunes gens (U.C.J.G.)

Union nationale des associations familiales (U.N.A.F.)

Union nationale pour l'habitat des jeunes (U.N.H.A.J.)

Union des sociétés d'éducation physique et de préparation militaire (U.S.E.P.P.M.)

#### MOUVEMENTS ETUDIANTS

Confédération nationale des étudiants de France (C.N.E.F.)

Fédération des associations générales étudiantes (F.A.G.E.)

La mutuelle des étudiants (L.M.D.E.)

Mouvement des étudiants (M.E.T)

Promotion et défense des étudiants (P.D.E.)

Union nationale des étudiants de France (U.N.E.F.)

Union nationale des sociétés étudiantes mutualistes régionales (U.S.E.M.)

## SYNDICATS PROFESSIONNELS (BRANCHES JEUNES)

Centre confédéral de la jeunesse (C.G.T.)

Commission fédérale des jeunes de la C.F.T.C.

Confédération générale des cadres (C.G.C.)

Confédération générale des petites et moyennes entreprises (C.G.P.M.E.)

Fédération des jeunes syndicalistes C.G.T.-F.O.

Jeunes de la Confédération démocratique du travail (C.F.D.T.)

Jeunes de la Fédération syndicale unitaire (F.S.U.)

Jeunes agriculteurs

Mouvement des Entreprises de France (MEDEF)

Union nationale des syndicats autonomes (U.N.S.A. éducation)

## ASSOCIATIONS DE CADRES DE RESERVE

Association centrale des officiers mariniers de réserve (A.C.O.M.A.R.)

Fédération des officiers de réserve républicains (F.O.R.R.)

Fédération des officiers mariniers et sous-officiers de réserve républicains (F.O.M.S.O.R.R.)

Fédération nationale des associations de sous-officiers de réserve (F.N.A.S.O.R.)

Union nationale des officiers de réserve et des organisations de réservistes (U.N.O.R.)

## MINISTERES ET ADMINISTRATIONS

Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (A.C.S.é)

Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (A.F.P.A.)

Assemblée permanente des chambres de métiers (A.P.C.M.)

Agence du service civique (A.S.C)

Centre d'information et de documentation jeunesse (C.I.D.J.)

Conseil national des missions locales (C.N.M.L)

Direction générale de la gendarmerie nationale (D.G.G.N.)

Ministère de l'agriculture, et de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative

Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration

Ministère du travail, de l'emploi et de la santé

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Office national d'information sur les enseignements et les professions (O.N.I.S.E.P)

Pôle emploi

Secrétariat général du comité interministériel des villes (S.G.C.I.V)

Secrétariat général de la défense nationale et de la sécurité nationale (S.G.D.S.N.)

## MINISTERE DE LA DEFENSE

- Forces armées :

Etat-major des armées (E.M.A.)

Etat-major de l'armée de terre (E.M.A.T.)

Etat-major de l'armée de l'air (E.M.A.A.)

Etat-major de la marine (E.M.M.)

Direction générale pour l'armement (D.G.A.)

Secrétaire général pour l'administration (S.G.A.)

Direction du service national (D.S.N.)

Direction des ressources humaines du ministère de la défense  
(D.R.H-M.D.)

Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (D.M.P.A.)

Délégation à l'information et à la communication de la défense (D.I.Co.D.)

Direction centrale du service de santé des armées (D.C.S.S.A.)

Commissariat national aux sports militaires de la défense (C.N.S.D.)

Etablissement public d'insertion de la défense (E.P.I.De.)

Association Solidarité Défense



Crédit photos

ECPAD, Commission armées-jeunesse, 1<sup>re</sup> BSC, DICOD.

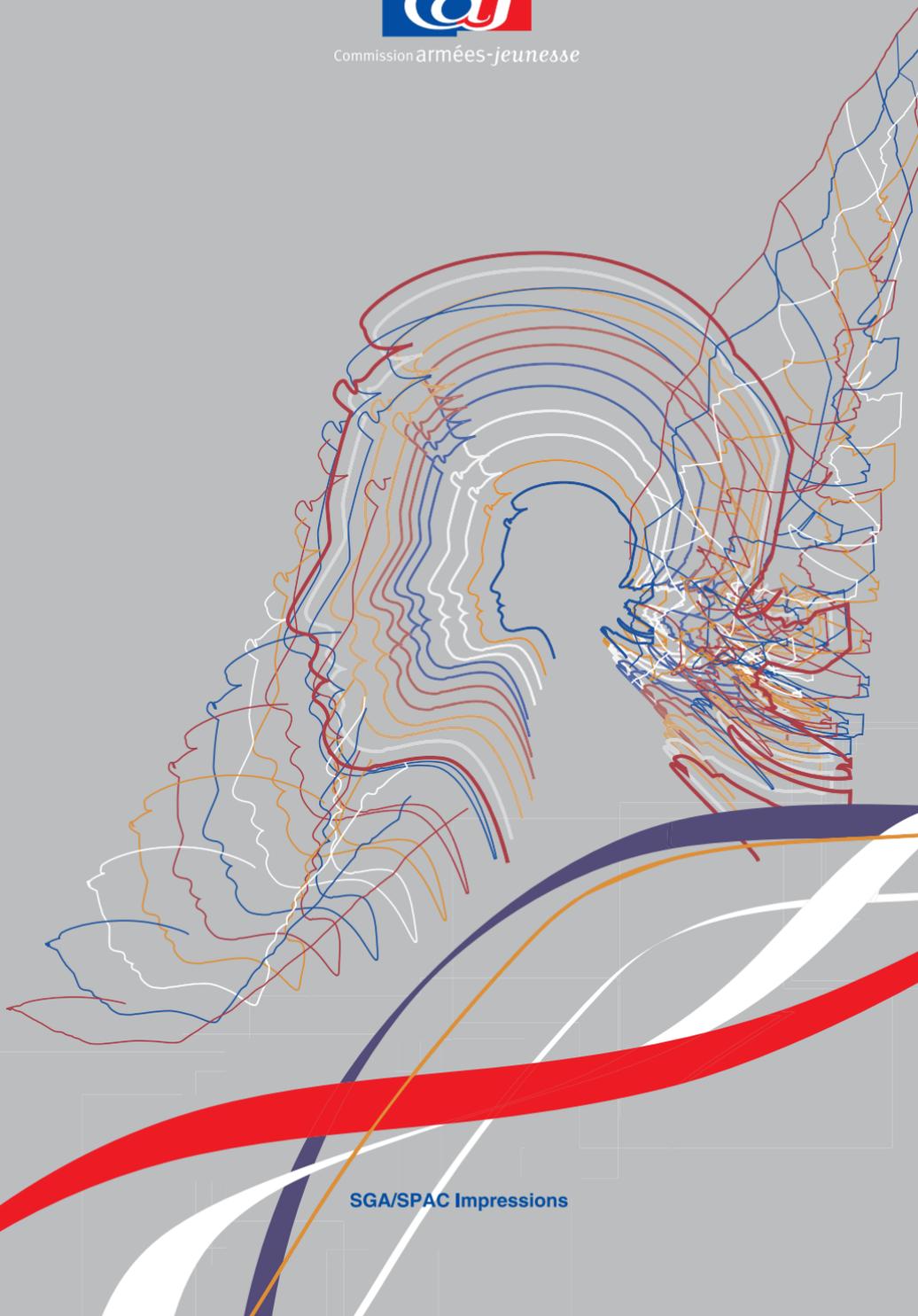


Commission armées-jeunesse





Commission armées-jeunesse



SGA/SPAC Impressions